This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 1,001,485

PROPERTY OF
The University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

JOURNAL

DE

JEHAN GLAUMEAU

BOURGES, 1541-1562

Publié pour la première fois avec une introduction
et des notes

PAR LE PRÉSIDENT HIVER.

BOURGES
JUST-BERNARD.
EDITEUR.

PARIS
AUBRY, RUE DAUPHINE, 16.
LIBRAIRE.

1867.

227

DC
611
.B532
G55

Tiré à 350 exemplaires.

N° 184

634032 - 128

INTRODUCTION.

Tous les historiens du Berry ont connu le journal de Jehan Glaumeau : La Thaumassière qui le cite et le suit pas à pas, mais en abrégeant trop; Catherinot qui en fait son profit sans le nommer ; et M. de Raynal ayant eu la bonne fortune d'en retrouver le manuscrit autographe à la Bibliothèque impériale (alors dans les papiers de d'Hozier, aujourd'hui nº 14,380 du fond français), nous avons pu, grâce à l'obligeance de M. Delisle, membre de l'Institut, l'un des conservateurs, en obtenir l'excellente copie que nous publions.

Ce n'est pas que nous entendions prendre le moins du monde parti pour la personne du semi-prébendé de Moutiers-Moyen, prêtre concubinaire qui tout naturellement devait échoir à la réforme et dont nous ne savons d'ailleurs que ce qu'il confesse.

En effet, peu importe l'auteur, si le Mémorial qui est son œuvre nous initie au mouvement, à la vie intime d'une cité importante, dans un temps non-seulement d'effervescence dans les esprits, mais de troubles religieux et politiques, se traduisant en séditions et en guerres civiles; et si, empreint de couleur locale, et non sans mérite au point de vue de la forme et du style, il reflète cette époque avec charme et sans parti pris. Le parti pris, le système, c'est l'écueil des histoires en règle, contemporaines ou non, qui trop souvent plaident pour une cause; la naïveté, le laisser-aller au courant des impressions ambiantes et du moment, c'est ce qui fait à bon droit rechercher ces journaux écrits au jour le jour, beaucoup plus pour l'auteur que pour le public, allongés si l'on veut par des choses oiseuses et des puérilités, mais d'où la vérité coule à pleins bords.

D'ailleurs, même pour l'histoire générale, la vérité philosophique ne peut être déduite que des détails; ce sont comme autant de témoignages dont l'historien, véritable juge quand il comprend sa mission, doit s'efforcer de dégager le point de vue vrai, en les rapprochant et les soumettant au jugement de sa conscience; mais, quant à l'histoire locale, elle n'a de vie et de charme que par

les détails : détails de familles, détails de mœurs, de vie privée et publique, détails de fêtes, idées régnantes et courantes, même menues anecdotes.

Dans ces vieilles cités, d'où la vie s'est trop retirée au profit de la capitale, il y a, on peut dire, de la part de tous curiosité et orgueil à reconstituer, à localiser le passé. Là c'est une famille qui retrouve les traces de son ancienne origine; *le magnifique du pont d'Auron* est la souche d'un général de Napoléon ; cette salle aux voûtes ogivales avec clefs chargés de l'écu de Sancerre, aujourd'hui chambre à coucher d'une jeune femme, c'était le réfectoire des fougueux enfants de Saint-Dominique, c'est là où a été inaugurée la célèbre Université de Bourges, foyer intellectuel dont l'éclat passager ne peut être comparé qu'à ces éclairs après lesquels l'obscurité paraît et reste plus profonde; cette chaire de pierres, c'est celle où s'essaya Calvin; ce vieil hôtel au coin de la rue Trompette, où se tenaient les prêches des Huguenots, il a été bâti dans le refuge des Bénédictins par les frères Colladon, ces esprits d'élite qui se jetèrent dans la réforme comme dans une seconde renaissance, et allèrent à Genève fonder avec Calvin et Théodore de Bèze, cette démocratie

religieuse qui bientôt se posa en France adversaire redoutable du pouvoir royal.

Car qu'on se pénètre bien de cette vérité historique : ce n'était pas la tolérance, c'était la guerre, c'était la révolution que voulait Calvin : *non veni mittere pacem sed gladium* (1) ; Luther avait fait la guerre à Rome avec les princes et à leur profit ; l'audacieux écolier de Bourges déclarait la guerre et à Rome et aux princes. C'était en effet à Bourges qu'*écolier, mais déjà enseigneur,* il s'était comme révélé à lui-même dans ses contacts avec Wolmar ; et trois ans après, simple réfugié, âgé de vingt-six à peine, mais affirmant avec une foi singulière sa personnalité et sa mission, il s'emparait de la révolution de Genève, la faisait tout à la fois religieuse et politique, donnant une base démocratique commune à la religion et à la société civile, caractère distinctif de la seconde phase de la réforme, de celle qut s'appela de son nom, *le Calvinisme ;* mais se réservant de dominer aussi despotiquement l'une que l'autre par le consistoire, oligarchie démocratique, pesant autant sur la cité que sur les consciences, que lui, ou les ministres ses disciples, partout propagèrent et dominèrent

(1) Epigraphe, suivant Mézeray, du livre célèbre de Calvin : *Institution de la religion chrétienne.*

et qu'il firent haineuse, arrogante et persécutrice.

Mais ce n'était pas assez pour Calvin de dominer à Genève; de Genève il jetait le gant à la France, appelant, ralliant à lui toutes les impatiences, tous les mécontentements, tous les fanatismes, poussant ces esprits agités à travers les brèches faites par le temps à des institutions vieillies; enfin donnant le mot d'ordre aux résistances et aux séditions contre lesquelles François Ier dût réagir après dix ans de tolérance libérale. De là, sous ces faibles successeurs, l'ambition des princes y aidant, les longues et affreuses guerres civiles dont les premiers brandons furent allumés à Orléans et à Bourges par les Religionnaires; de là les consistoires, les colloques républicains à l'image de Genève, qui survécurent à ces guerres dans plus de trois cents villes, avec lesquels Henri IV capitula, et dont il fallut le génie et la puissance de Richelieu pour avoir raison.

Enfin, comme s'il appartenait au génie de marquer son passage par des traces indélébiles, l'esprit de Calvin resta vivant à Genève; sa personnalité envieuse et hautaine y reparaît deux cents ans plus tard avec un simple changement de costume dans la personne de J.-J. Rousseau; et après lui ce sont les doctrines imprudentes des

publicistes génevois qui hâtent notre révolution dont ils furent les premières victimes.

Le journal de J. Glaumeau s'étend de 1542 à la reprise de Bourges en 1562 ; auparavant il y aurait eu dans cette ville, suivant Théodore de Bèze et Catherinot, deux martyrs des croyances nouvelles; mais le silence de Glaumeau rend indubitable que, pendant les vingt ans que comprend son récit il n'y eut pas à Bourges de supplices et pour ainsi dire point de rigueurs ou de persécutions contre ceux qui étaient ou allaient être ses co-religionnaires ; bien plus, il en résulte que les idées nouvelles dont elle était profondément empreinte s'y faisaient hardiment jour, et qu'il en était de l'épouvantail des édits comme de la potence plantée en 1558 aux prés Fichaut, laquelle n'empêchait pas une foule innombrable d'y chanter chaque soir, pendant plusieurs mois, les psaumes de Marot.

Effectivement c'était surtout de Bourges qu'il fallait dire que le grec et l'hébreu y avaient provigné l'hérésie ; à l'heure où en Allemagne tant de gens doctes se ralliaient aux hardiesses de Luther, touchaient à l'arche sainte, discutaient, repoussaient en haine d'abus trop réels, ce que la tradition avait admis; les largesses de François Ier

ou l'éclat de nos universités attiraient beaucoup de ces étrangers en France, et parmi celles-ci le brillant enseignement d'Alciat donnait l'un des premiers rangs à l'école de droit de Bourges ; c'est ce qui y avait amené l'helleniste allemand Melchior Wolmar, c'est ce qui y conduisit Calvin ; nous avons dit ce qui résulta pour le monde de cette rencontre : voici les traces profondes qu'elle laissa à Bourges.

Dans l'église il y eut des défections éclatantes et nombreuses ; le bénédictin Jean Michel qui en donna le signal et en 1538 paya du supplice son ardent prosélytisme ; le prieur des Carmes, Pierre Bouquin, savant théologien ; le jacobin J. de Bosco ; enfin ces Augustins auxquels Calvin avait enseigné autre chose que la rhétorique et auxquels non sans raison on interdisait la chaire de Saint-Etienne en 1553, car quatre d'entre eux bientôt apostasiaient, dont deux, Augustin Marlorat et Jean de l'Epine, furent des plus renommés parmi les ministres qui parurent avec Théodore de Bèze au Colloque de Poissy.

Parmi les docteurs, Alciat souriait des plaisanteries contre la Sorbonne, et ses illustres successeurs glissaient tous vers l'hérésie ou le doute, ce qui faisait dire à Catherinot dans ce latin qui n'est

qu'à lui : « *annò priore* (1561) *abrogatum fuerat à sequiore academicorum parte sacrum illud liturgicum et thomaturgicum quod antiqui, missas, non missam, vocabant; tunc enim tempore, et paulo ante, Hotomanus et Donellus negabant, Duarenus et Cujacius dubitabant, Balduinus autem, Proteo mutabilior et versatilior cothurno modo negaverat, modo affirmaverat* (1). On sait la réserve de Cujas, et comme il se ménageait au milieu de ces disputes ; mais son testament trahissait des aspirations réformistes, et on le voyait dans une lettre tirée par M. de Raynal de l'édition de Fabrot exprimer ses regrets de ne pouvoir ouïr l'évêque apostat Spifame, *os illud probum pietatis plenissimum*.

Enfin, sans parler d'Asnières, petit centre cathéchisé par Calvin et qui lui est resté fidèle au milieu de populations exclusivement catholiques, la réforme avait fait dans le sein de la bourgeoisie riche et éclairée de tels progrès qu'on voyait plus de trente familles échevinales taxées comme religionnaires après la reprise de la ville en 1562, et que trois d'entre elles, les Tulier, les Gérard, les Colladon, avaient quitté Bourges pour Genève. Ger-

(1) *Fori bituricensis inscriptio*, p. 30.

main Colladon devenait le jurisconsulte de cette démocratie, de même que François Hotemann en était le publiciste anti-monarchiste ; et si on joignait à ces noms ceux de Nicolas Colladon, successeur, de Calvin dans la chaire de théologie, de Marlorat et de Jean de L'Epine, c'était un groupe d'élite sorti de Bourges, car Calvin et Théodore de Bèze en venaient également, qui fondait la puissante oligarphie puritaine qui fut bien près de s'imposer à un grand royaume.

On conçoit ce que pouvait être dans un pareil milieu l'action sur les masses des prédicants et leur propagande ; aussi voyons-nous qu'à la sanglante justice faite de Jean Michel, sous l'influence probable du président Lizet alors à Bourges pour la rédaction de la Coutume, succédait, la cité étant laissée à elle-même, non pas de la tolérance, mais une faiblesse et un relâchement, non-seulement plus en harmonie avec le caractère berruyer de sa nature mou et non arrêté, mais trahissant la défaillance et la désertion de l'autorité sous le mouvement et la pression de l'opinion.

En vain l'église, suivant les récits de Glaumeau conformes à la remarque faite par Théodore de Bèze, multipliait les processions, les hommages publics aux restes et à la mémoire des saints ;

ces cérémonies pompeuses, on y insultait publiquement, aux Prés-Fichaut, par le chant des psaumes de Marot; ces reliques processionnellement promenées dans la ville et jusqu'alors naïvement vénérées, bientôt une minorité fanatisée les jetterait aux gémonies.

En effet, ce n'est pas simplement avec de la théologie qu'on émeut les masses; pour les soulever il faut matérialiser les idées, il faut donner un aliment, chercher et dénoncer des victimes à leur colère. En Bohême, à la vue du calice, c'est-à-dire de l'emblême de la communion sous les deux espèces que Rome refusait, la populace en fureur se ruait sur les magistrats de Prague, et recevait sur des piques leurs corps jetés par les fenêtres. En France, la réforme se résuma pour le peuple dans la prière en français et dans le mépris et la haine des images; et on lui donna celles-ci à briser.

Dès 1523 ou 1524, Lefebvre d'Estaples, grand vicaire de l'évêque de Meaux Brissonnet, avait publié à Paris chez Simon de Collines la première version littérale du Nouveau-Testament en langue vulgaire, version prohibée avec la dernière rigueur par le Parlement. Mais les allures françaises requéraient quelque chose de moins dogmatique

et de moins sévère, quelque chose qui se substituât à la liturgie de l'église catholique; là on chantait, il fallait aussi chanter, et chanter autre chose; et on se mit à chanter les psaumes dont le libertin Marot avait commencé la traduction en vers, terminée ensuite par Théodore de Bèze et qu'un nommé Louis Bourgeois avait mis en musique à quatre parties.

Ce chant des psaumes qui constitue aujourd'hui encore tout le culte, toute la liturgie calviniste, c'était alors le ralliement politique des religionnaires; c'était le moyen d'attirer et d'agiter par l'attrait toujours grand de la nouveauté.

Ce qu'on faisait à Bourges, aux *prés Fichaut*, en 1559, on l'avait fait l'été précédent à Paris au *pré aux Clercs* (1), et tant était grande l'anarchie des esprits que l'évêque de Valence, Montluc, parlant le 21 août 1559 à la conférence de Fontainebleau, osait encourager publiquement ce qui n'était au fond qu'une bravade contre la religion dont il était le pontife et une sédition politiquement condamnable, l'église établie étant une partie de l'Etat : « Mesdames, disait-il aux deux » reines, pardonnez si j'ose vous supplier qu'il

(2) De Thou, livre 10.

» vous plaise ordonner qu'au lieu de chansons
» folles, vos filles et toute votre suite ne chan-
» tent que les psalmes de David et les chansons
» spirituelles qui contiennent louanges de Dieu...
» défendre le chant des psalmes, c'est donner oc-
» casion de dire qu'on veut empêcher que ses
» louanges soient publiées et entendues d'un cha-
» cun (1). »

Cette anarchie des esprits et des idées allait trop au génie astucieux de Catherine de Médicis, devenue régente, et qui, en fait de croyance, ne connaissait guère que l'astrologie, pour ne pas y donner les mains. Ainsi, au Carême de 1561, à Fontainebleau, on ne montrait à la cour que mépris pour l'ancien culte ; Montluc y prêchait, en habit court, les doctrines nouvelles ; à son instigation la reine écrivait au pape, au mois d'août suivant, la longue et curieuse lettre analysée par de Thou, dans laquelle plaidant sans détour pour la Réforme, elle demandait notamment que les psaumes fussent chantés en langue vulgaire et les images ôtées des églises (2).

Enfin en janvier 1562 elle était prête, sous la

(1) La Popelinière, livre 6, folio 374 de l'édition in-8°.
(2) De Thou, livre 28.

même influence, à faire promulguer, comme édit, les articles suivants :

On ôtera des temples et de tous les lieux publics les images ou représentations de la Trinité; on supprimera de même les images des personnes profanes et de toutes celles dont la sainteté n'est pas attestée par les martyrologes, les statues, images et représentations lascives et immodestes, comme aussi celles des bêtes.

On ne laissera sur les autels que la représentation de la croix, les autres images seront mises le long des murs et auprès des portes.

On n'ornera plus les statues ou images des saints de couronnes, bouquets et habits; on ne brûlera plus d'encens, on n'allumera plus de bougies devant elles; on ne les portera plus en procession par les rues et dans les temples; on s'abstiendra de les saluer, de les baiser, de leur faire des vœux et des présents, et de leur donner des marques de culte et de vénération (1).

Comment dès-lors l'évêque apostat Spifame aurait-il craint de faire publiquement la cène dans la grande salle du Palais royal de Bourges, le dimanche 11 janvier 1561 ?

(2) De Thou, livre 29.

Le bris des images et des tombeaux auquel les Réformés s'étaient déjà livrés violemment à Blois et à Tours (1), n'était-il pas désormais comme autorisé et légalisé par l'édit préparé de l'ordre de la Régente ?

Et quand, lors de la prise d'armes à laquelle l'événement de Vassy servit de prétexte, le saccagement des églises et des tombeaux accompagna partout la surprise des villes, ne pouvait-il pas sembler à beaucoup qu'on ne faisait qu'exécuter ce qui au fond ne répugnait pas à cette princesse, ce qu'officiellement elle avait eu la pensée de prescrire.

Aussi fit-elle, dit avec raison Mezeray, plus de huguenots en six mois que les prédicants en avaient fait en trente ans, et les voit-on, le 17 août 1561, se battre à armes égales, dans les rues de Bourges, contre les catholiques.

Le journal de Glaumeau ajoute quelques détails à ceux connus sur la surprise de cette ville par les Religionnaires ; il y en avait 3,000 en armes à la porte Saint-Ambroix pour tendre la main au comte de Montgommery ; elle fut d'ailleurs occupée avec ordre et méthode ; mais le lendemain,

(1) V. Papiers des Pot de Rhodes, p. 83.

après le sermon fait sur les marches de Saint-Etienne, *on commença à abattre les idoles et la messe du tout cessa..... et toutes les compaignies se logeaient aux logis de messieurs les chanoines et autres papistes auxquels logis trouvèrent force munitions et aussi de leur part firent grande chère.....*

Enfin Charles IX rentra dans la ville par capitulation, après lui avoir envoyé vainement 1,500 boulets. D'abord on châtia, seulement en leurs biens, ceux qu'on appelait les Huguenots, mais, le Roi parti, on les mit hors de la ville..... *et il en sortit comme on disait, plus de deux mille..... je sais bien de ma part*, ajoute Glaumeau, *comment je fus traité* (1), *toutefois, sans en parler plus-avant, je mets le tout entre les mains de ce bon Dieu.....*

Et son récit finit par quelques lignes sur la peste qui suivit le siége.

Quant à nous, nous terminerons de notre côté par cette remarque : le succès est plus difficile à gouverner que la mauvaise fortune; il est l'épreuve des partis; en 1562 la Réforme était en France à son apogée ; le cénacle des lettrés n'avait pas

(1) Il était compris dans le rôle des taxés suivant l'extrait que nous publions d'après Catherinot.

encore reconnu qu'il se fourvoyait dans ce milieu étroit, affecté et sans grâces ; Catherine, indifférente, allait à elle pour se défendre des Guize ; et peut-être le pays entier eut suivi la Cour si cette audacieuse minorité n'avait pas tenté de s'imposer violemment et par la guerre, si, fière d'un succès d'un jour elle n'avait pas traité les villes et les grandes villes en vaincus, si enfin, en heurtant avec témérité le peuple dans les objets de son respect, elle ne l'avait pas, de ses mains et par ses violences, rejeté dans la foi de ses pères.

Qu'on voie les villes principales surprises par les Huguenots en 1562, Lyon, Rouen, Orléans, Bourges, Meaux, Toulouse, ce furent celles qui depuis se montrèrent exclusivement catholiques, où, tristes représailles, se fit déplorablement sentir le contre-coup de la Saint-Barthélemy, et qui restèrent le plus longtemps acquises à la Ligue.

JOURNAL

De l'histoire de Berry depuis 1541 jusques en 1562, composé par Jehan Glaumeau, natif de Nohan le Ferron en Touraine, prestre semi prebendé de Montermoyen et despuis hérétique.

L'an mil cinq cent vingt-quatre.

En l'année susdicte, le vingt-quatrième jour de febvrier, le jour Sainct Mathias appostre, fut print le noble Roy Françoys, Roy de France, faisant pour lors la guerre contre le roi d'Espaigne ; et fut mené le dit Roy François prisonnier en Espaigne, puis après troys de ses enfants furent menés en sa place.

La prinse du roy Françoys.

En ceste année mesme et quelque temps au paravant, aussi quelque temps après, regnoit

Le temps auquel régnoit Martin Luter.

un nommé Martin Luter, lequel publiquement par tout le païs, ainsi qu'on disoit, preschoit l'évangile et purement et senement, ainsi qu'on disoit, annuncoit la parolle de Dieu.

J'ai extraict les choses susdicte d'ung vieil livre de l'eiglise de Moutiersmoyen de Bourges, et fis ledict extraict le dixième jour de septembre, l'an mil cinq cent cinquente-trois.

C'est icy l'an et jour que je nasqui.

L'an et jour que je nasquis.

L'an mil cinq cent dix-sept, le vingt-septième jour de décembre, c'étoit le jour et feste de monseigneur Sainct Jehan, je nasqui et fus baptisé sur les fonds de la paroisse de Nouhan le Ferron, en Touraine (1), par un nommé messire Jehan Mocquet, alors adcenseur (2) de la cure de Nouhan.

Quand je fis faire premyèrement ma barbe.

L'an mil cinq cent trente-huit, le cinquiesme jour d'apvril d'avand Pasques, je fis faire premyèrement ma barbe.

(1) Nouans, canton de Montresor, arrondissement de Loches.

(2) Ou accenseur, celui qui prend à cens ou à bail ; ici le prêtre qui desservait une paroisse, comme fermier du bénéficier qui en était titulaire.

(Le quatriesme jour de febvrier, l'an dict mil cinq cent et quatre, mourut la dame qui a fondé l'esglise de la Nunciade de Bourges.)

La mort de feu madame la duchesse de Berry, laquelle a fait bastir l'esglie de la Nunciade de Bourges

L'an mil 541.

Grand flambe de feu longue à merveille et grosse au bouct d'ambas tellement que c'étoit chose merveilleuse à voir et chacun en estant esbay ne sçavoit on qu'en juger.

En la mesme année le troysième jour de septembre fut pandu et estranglé un faux monnoyeur au marché de Poysier (1), ce qu'on n'avoit jamais faict au dict lieu par ci-devant.

Un faux monoyeur premyer pandu au lieu de Poysier. (*Article raturé.*)

En ceste année le dimanche, douzième jour de mârs et de caresme, le dimanche qu'on chante à l'introïte de la messe *Oculi*, c'estait aussi le jour Sainct Grégoire, je dis ma première messe, en l'eiglie parroichiale de Nouhan en Tourraine.

Le lieu, le jour et an que je dis ma premyère messe.

(1) C'est le marché du Poirier qui se tenait à Bourges entre la Sainte-Chapelle et la rue encore appelée : *rue du Vieux-Poirier*. — *Poysier* se dit encore pour *Poirier* dans les campagnes de l'ancien Berry.

En la dicte année vandanges au moys d'octobre.

La dicte année fut autant tardive qu'on n'en aye point veu passé de longstemps, car on ne commance point à vandanger jusques au moys d'octobre.

L'an mil cinq cent quarante-deux, Pasques estoyent le neupvième jour d'apvril. La dicte année fut bien froide et bien tardive. Les vignes n'avoyent enquore guère poussé au moys de may, et à la Magdalaine on n'avoit point enquore amassés des bleds ou bien peu.

Quand je fus à Tours voir jouer les actes des apostres.

En ceste année, le dixième jour de may, je party de Bourges pour aller à Tours, car alors on y jouyet les Actes des Apostres (1). Après avoir esté là troys et quatre jours, je party de ladicte ville de Tours et m'an allay au mont Sainct-Michel. Je

De Tours au mont Saint-Michel.

(1) *Le triomphant mystère des actes des apostres*, par Arnoul et Simon de Greban, représenté à Bourges en 1536, représentation ou monstre dont Jacques Thibault, sieur de Quantilly, a laissé une curieuse relation, publiée par Labouvrie en 1836, d'après le manuscrit existant à la bibliothèque de Bourges à la suite de l'édition de ce mystère imprimée en 1537, par N. Couteau, pour Guillaume Alabat, bourgeois et marchand à Bourges.

Si l'on s'en rapporte à Catherinot (le Calvinisme en Berry, p. 7), le mystère des actes des apostres aurait été représenté à Issoudun en 1534 avant de l'être à Bourges ; il fut également représenté à Paris en décembre 1540.

arrive audict lieu le jour de Penthecouste, qui estoit le vingt-huitième jour de may. Et le dict jour je dis la messe en l'eiglie dudit mont Sainct-Michel, puis m'en retournoy enquore par Tours et de là en ceste ville de Bourges.

En la mesme année le vingtième jour de jung, après que je fus de retour de mon dict voyage, je m'an allay demorer au grand Hostel (1) et regentoys soubs maistres Denys Clavière, et Nycolle Brunet principaulx dudict collége, puis le premier jour de décembre en suyvant, je tins le collége quelque temps avec ledict Brunet.

Régent au grand hostel, puis après principal.

L'an mil 542.

Au commencement de janvier, ou dit an, passa par ceste ville de Bourges envyron deux ou troys milles Enquenez (2), et alloyent en armes pour le

Une quantité d'ansquenez passés par ceste ville.

(1) Le grand hôtel, c'était l'hôtel Jacques Cœur, désigné sous ce nom dans le plan de Nicolaï, de 1567. On n'avait pas conservé de notion de l'existence de ce collége qui dut être fermé, lorsqu'en 1552 l'hôtel fut vendu à Claude de l'Aubespine.

(2) Lansquenets ; ces mouvements de troupe étaient la conséquence des grands préparatifs de guerre qui se faisaient alors en France et en Espagne.

roy Françoys. Ils entroyent par la pourte d'Auron et sortoyent à Saint-Priué.

Un long froit et neiges et nulles fleurs en mars.

(*Raturé.*)

Ladicte année fut bien froide comme nous avons dict dessus, tellement que les neiges furent sur terre voyre bien haultes, envyron troys moys sans fondre, au moyen de quoy n'y avoit fleurs ne bouton dans les arbres à la fin de mars, ce que d'aultre fois on a veu à Noël au moins aux amandiers.

Les eaux déryvées et les levées du molin de la Chappe rompues.

L'an susdict le dix huitième jour de mars, c'estoit ung jour de Pasques fleuries et toute la sepmaine saincte ensuyvant, les eaulx étoyent partout derrivées aux grosses rivyères et furent sy grandes au molin de la Chappe qu'elles emmenèrent une grande partie des levées dudict molin et firent des maulx beaucoup.

L'an mil cinq cent quarente troys, Pasques estoyent le 25e jour de mars, et le dict jour gella tres âprement avec neiges ; mais, la grâce à Dieu, ne fist aulchun mal. La dicte année fut

assez fertille mais subjecte a beaucoup d'ynfortunes comme nous verron.

Le clocher Saint-Estienne enlevé sur l'eglie.

En ceste année au moys de juillet fut erygé et basty le clocher, lequel est de present sur le millieu de l'eiglie St Estienne de Bourges (1).

Quand je fus à Poictyers.

En la mesme année le second jour d'aust je party de Bourges pour aller à Poictiers, mener un escollier de ceste ville de Bourges, nommé maistre Françoys de Cambray (2).

La venue première de ma mère en ceste ville.

Alors que j'estoys audict Poictiers ma mère arriva en ceste ville pansant me trouver icy. Je vins troys jours apprès qu'elle fut arrivée. Ce fut

(1) Cette flèche très-élevée revêtue de plomb et surmontée d'une croix en bronze de douze pieds d'élévation dominait le comble de la grande nef au droit des portiques latéraux, là où par suite celle-ci est contre-butée par trois rangs d'arcs rampants; entièrement achevée suivant Glaumeau en 1564, on la détruisit en 1716 parce qu'elle semblait trop surcharger la voûte et la charpente; elle est figurée dans les anciens plans.

(2) Petit-fils de Jean, valet de chambre du duc de Berry, dit de Cambray, du lieu de sa naissance, François devint conseiller du roi au Grand-Conseil et lieutenant-particulier au Baillage de Bourges; Jean-Jacques de Cambray son frère fut chargé d'affaires à Constantinople en 1566 et 1567, et remplit des missions diplomatiques en Pologne et chez les Grisons. V. une notice de M. Ubicini, *Société du Berry*, 7e année, p. 206.

le XIIe jour dudit moys d'aust et s'an retourna le XXe jour dudict moys.

L'an 543.

Le sépulchre de St Estienne faict et parfaict.

En ladicte année ou moys de septembre fut achevé et parfaict le sépulchre, lequel est soubz l'eiglie St Estienne de Bourges, et ne fut point overt à ung chacun jusques au jour de Pasques fleuries en suyvant. Celuy qui le fist faire c'estoit ung chanoine de ladicte esglie, nommé maistre Jacques du Breuil, lequel décéda en la mesme année, le XIIe jour de novembre, et fut enterré au dict lieu là où est le dict sepulchre (1).

Celuy qui le fit faire décédé

La naiscence du fils du Daulfin.

En l'année susdicte vers la fin du moys de janvier ou au commencement de febvrier, je ne suis recors du jour, nasquit le premyer enfant masle de monseigneur le Daulfin de Frances,

(1) Il est décrit par Chaumeau ; mutilé et détruit en grande partie par les huguenots en 1562, le chapitre, en 1660, le fit rétablir et décorer tel qu'on le voit aujourd'huy. Il y a des parties belles dans ce travail, mais avec un mélange de mauvais goût.

nommé Henry de Valloys, et ledict enfant avoit nom François de Valloys (1), nommé sur les fons par son grand père, François de Valloys, pour lors, roy de France : à laquelle naiscence furent faictes des triumphes merveilleuses, et plusieurs feux de joyes et aultres récréations en la ville et cité de Bourges, comme nous verron après.

Une procession générale faicte à la naiscence du fils du Daulfin.

A la nativité de l'enfant susdict, fut faict ce qui s'ensuit. Premyèrement le dimanche quatriesme jour de febvrier, fut faicte une procession générale à laquelle tous gens d'eiglises estoyent habitués comme le jour du corps de Dieu, pourtant plusieurs reliquères de St Estienne ; s'an allèrent, au longs de la grand rue, à l'eiglie des Carmes au quel lieu fut dicte une grand messe du St-Esprit. A icelle assistoyent tous messieurs de la dicte ville vestus de livrés, et pourtant tous

(1) François II, né le 20 janvier 1544 (nouveau style), premier enfant de Catherine de Médécis après dix ans de stérilité, et alors le seul héritier du trône.

La Thaumassière, qui ailleurs suit exactement Glaumeau, ne mentionne pas cette belle fête.

chacun un sierge de sire vierge. Au retour de la dicte procession en entrent en l'eiglie St Estienne se prindrent tous à chanter en faulx bourdon, et avec les orgues *Te Deum laudamus;* ce qui fasoit très bon ouyr louant Dieu de ceste novelle et premyère géniture, advenue à mondict seigneur le Daulfin.

A la fin d'icelle chantère *Te Deum laudamus.* »

La grand triomphe que firent messires de la ville à ceste nativité.

Le jour mesme entre troys et quatre du soir, messieurs de la dicte ville tous à cheval, ou sur mulles, en nombre de cent ou six vingt, et en bon ordre, partirent de la maison ou chambre de ville pour aller tout au longs des rues de la dicte ville voir les triumphes et feux de joyes préparés comme il s'ensuit. Et premyèrement au coing des grandes escolles (et en cinq ou six aultres lieux par la ville, mais cestuy-cy seul déclaré suffira pour tous les aultres, car tous estoyent d'une sorte :) il y avoit un grand pouteau, fiché en terre, hault de deux ou troys lances, lequel estoit persé en plusieurs lieux et de grandes chevilles ou travers. Et au pied dudict pouteau y avoit

Le premier feu au coing des grandes escolles, et n'est parlé que de cestuy car tous estoyent samblables; le IIe à la pourte Gourdaine, le IIIe au Poix le Roi, le IIIIe en la rue d'Auron.

viron trente ou quarente fagots, estant gros par le bas et en montant tousjours en dyminuant. Sur le fais dudit pouteau, y avoit une grande broche de fer, et au bout d'icelle ung vaisseau de fer blanc, large comme un plat; et estoit le dict vaisseau tout plain de pouldre de canon; et enquore au-dessus y avoit une grosse pomme paincte de rouge, aussi plaine de pouldre, de la quelle procédoit un fil d'archel, et tendoit à la maison du plus proche dudict lieu, par lequel on mist le feu dedant lesdicts fagots ainsi acoustrés comme dict est : estoyent tous envyronnés de grans chappeaux de triumphe faictz de learre, de grandes sinctures de papier plaines d'ozanges et de boucquès (1). De grand escripteaux pandant despuis le hault jusques en bas, dans lesquels estoyent escriptes plusieurs adages en latin, les ungs à l'honeur de Dieu, les aultres du Roy du Daulfin, et de l'anfant nay : Toutes lesquelles choses estoyent si

Chappeaux de triumphe à l'entour desdits fagots.

(1) Les chappeaux de triomphe étaient des couronnes de fleurs et de feuillages servant dans les décorations d'encadrement aux devises et aux armoiries ; *learre* pour lierre.

bien ordonnés et acoustrés, que quand on regardoit cela on ne voyet rien que pinctures, escripteaux, fleurs ou ozanges. Tout cela fut ainsi acoustré depuis le matin jusques au soir, durant lequel temps y avoit grande multitude commung peuple à lentour, qui densoyent, chantoyent avec plusieurs joueurs de instrumens, le tout au despans de ladicte ville. Le tout ainsi préparé, messieurs de ladicte ville arrivés comme dict est, y avoit ung homme à la fenestre, de laquelle procédoit le susdict fil d'archel, et mestoit le feu dedant, lequel faisoit ung grand bruict avec grand flambe, et par le bas y avoit dix ou douze serviteurs, lesquels mestoyent le feu avec des torches ardentes; et alors y avoit ung grand feu à merveille. Puis tout alentour au fenestres y avoit trente ou quarente gros canons qu'on lâchait tous ensambles qui faisoit un bruit merveilleux. D'aultres estoyent audictes fenestres qui gettoyent des gasteaux par le peuple. Il y avoit aussi auprès d'ung chacun desdicts feulx ung tonneau de vin

Le commung peuple à l'entour du dit lieu faisant plusieurs joyeusetés.

Command on mestoit le feu dedant.

Des canons au fenestres.

Les gasteaux jettés parmi le peuple.

meau et Valérienne Galese (1). Son parrain, messire Estienne Moignon, et sa marrène Catherine la norrisse.

En ceste année, le second jour de may, ma mère me vint voyr en ceste ville de Bourges, et me amena Berthomyer Chevalier, mon nepveu, fils de ma seur. Elle s'an retourna le jour de décollation St-Jehan, sixième jour dudict mois de may.

La seconde venue de ma mère à Bourges.

En la mesme année, le pénultieme jour de jung, le jour Saint-Pierre et St-Paul, en nuict se éleva ung grand tonerre, faisant bruict merveilleux, avec grande élide et fouldre. Elle tomba sur le clocher Saint-Pierre-le-Guillard de ceste ville de Bourges et fist tomber un des chevrons du dict clocher, tout à pièces, tellement que le dict clocher demora tout descouvert d'un cousté, depuis le hault jusques en bas. Et au droict du grand Hostel samblablement et en mesme instance fist

La fouldre ou tempeste tombe sur le clocher Saint-Pierre-le-Guillard.

(1) Fils naturel de l'auteur et de sa servante; J. Glaumeau, eut deux enfants de Valerienne Galeze, dont il enregistre la mort le 11 novembre 1559, Etienne, et Guillaume né le 22 juillet 1552; Etienne partit de Bourges le 9 mars 1556 (ancien style), pour aller rejoindre à Genève Etienne Glaumeau son oncle.

grand domaige à la couverture, et la muraille toute fendue. C'estoit chose assez merveilleuse à voir ainsi que les choses estoyent rompues et brisées.

Le service dict au matin tous d'un rang à cause des chaleurs.

L'année susdicte fut chaulde à merveilles, tellement que despuis le moys de juillet jusques à la fin du moys d'aust, on disoit la grand messe aux esglises collégiattes tout aincontinent après matines, à causes des dictes chaleurs, ce que n'avois jamais veu faire.

Quelles gens sont maintenant maires et échevins des villes.

En ceste présente année, ne suys memoratif du moys, ou jour, fuct faicte une ordonnance de par le Roy, que toutes gens de robbe longue comme advocats ou procureurs ne auroyent plus l'admynistration de la chose publique des villes clouses, comme d'estre maires ou eschevins, mais gens de robbe courte comme marchans, bourgeois et gens d'aultre état demorant esdictes villes. (1)

(1) Cet édit est du mois d'octobre 1547 : le roi advisant que le mieux était de laisser l'administration des villes aux bourgeois et notables marchands, qui ont connaissance, soin et cure de l'administration des deniers, et qui ne sont si ordinairement occupés que les officiers de justice, déclare les charges de maire et échevins et autres états des villes incompatibles avec celles des cours souveraines et autres juridictions ordinaires ou extraordinaires.

En la mesme année le XXIe jour d'octobre, le vendredi lendemain du scène St-Luc, heure de midi, fist ung grand vent, pluye et grand tonerre, chose assez estrange en ceste saison.

Un tonerre au moys d'octobre.

En l'année présente, vyron le moys d'aust, ou septembre, on commença à besoingner à la rivyère du pont d'Aurron pour luy faire pourter basteau, et pour ce faire, le roy donna à la ville de Bourges neuf cent livres tournois (1) par chacun an jusques à cinq ans.

Quand on commença à besoingner aux rivyères pour les faire pourter.

En la mesme année, et moys de juillet, aust et octobre, fut faict et parfaict le puys qui est à présent hors la pourte Bourbonou, couvert de pierres de tailles, droict dans l'hostellerie S-Martin.

Ung puys neuf au faulxbourg Bourbonou.

(1) C'est en permettant aux habitants de Bourges de lever une crue de XII deniers pour livre pour la navigation de leur rivière, c'est-à-dire de s'imposer des centimes additionnels, que Henri II leur ménagea l'argent nécessaire pour la canalisation de l'Yèvre, argent au surplus qui fut fort bien employé ; car Chaumeau, qui écrivait son livre avant 1560, constate l'existence des treize voies marinières ou écluses (probablement les premières avec sas qui furent construites en France) dont on voit les beaux restes entre Bourges et Vierzon. Se reporter au surplus, comme étant le travail le plus complet sur cette canalisation, à l'article de M. Boyer, *Revue du Berry* de 1866, p. 298, où se trouve rapporté le préambule de l'édit précité de Henri II.

L'esglise du Chasteau-lès-Bourges assaillie des larrons.

L'an que dessus, le troysième jour de febvrier, entre sept et huict heures du soir, les larrons entrèrent dans l'eiglie du Chasteau les Bourges par une voyrrine du cousté des vignes, et prirent la custode; et avoyent desjà rompu un des huys du trésor, ou estoyent tous les reliquères de la dicte esglie; mais le marguillier de la dicte esglie survinct, pour sonner couvre-feu, et alors les dictz larrons se en fuyrent et n'ampourtèrent que la dicte custode; mais en fuyant, je ne sçay de quel esprit meuz, la gestèrent dans une vigne là près, là où elle fut trouvée troys ou quatre jours après

Un tonerre en mars.

La mesme année, le XXIIe jour de mars, c'estoyt le dimanche de la Passion, entre une et deux après mydi, fist grand tonerre et élide, comme en esté, ce que on n'a accoustumé voir en telle saison.

L'an mil 548.

L'an mil cinq cent quarante-huit, Pasques estoyent le premier jour d'apvril, et fist le dict

jour grand froict, avec neyges au matin : n'y eut presques aulchuns fruicts en la dicte annnée.

En ceste année, le dimanche VIe jour de may, jour de la St-Jehan Chaulde, (1) en nuict gella bien fort, tellement que la plus grande part des vignes autour de Bourges gellèrent.

Les vignes gellées en may.

En la presante année, la nuict du samedy et dymanche, troisiesme jour de jung, c'estoit le dimanche que Messieurs du Pallais pourtoient le corps de Dieu, le feu se myst par cas fortuit ou aultrement, la vérité on n'an sçait, en l'abbaye et couvent des pouvres religieuses Saincte Clère (2) de ceste ville de Bourges. On vid premyèrement ledict feu au clocher et brusla tout, toute l'eiglie, cloistres, logis, dortoires, et tout ce généralement, qui estait contenu en circuit des pouvres filles, tellement qu'elles perdirent tous leurs meubles, tous les ornemens de leur esglie, leurs cloches et

L'esglise couvent et tous les logis Ste-Clere bruslés et destruis par fortune de feu.

Commant les religieuses dudict lieu furent mises dehors.

(1) Ou St-Jean-Porte-Latine.

(2) Couvent de Cordelières, aujourd'hui les Ursulines, rue Sainte-Claire.

calices fondus, leur argent monoyié trouvé par le feu, et qui plus est, ledict feu fut si vehément et si souldain, que si on n'eust rompu une muraille pour entrer ou estoient les pouvres filles, elles estiont en danger d'estre bruslées elles mesmes.

L'une des pouvres filles trépassée en sortant.

Les pouvres filles susdictes heurent si grand tremeur et horreur du dict feu, que, faict ce que avons dict dessus, ainsi que le monde les metoit dehors à toute poyne et grand haste, l'une d'elles morut entre les bras de ceux qui les menoyent. Elle fut pourtée toute more au Cordeliers, qui estoit chose tant pytoiable à voir qu'on ne sçauroit dire. Ledict feu dura depuis les dix ou onze heures du soir jusques à troys heures du matin, et ne laissa rien ou dict couvent, comme dict est, sauf le logis auquel ce logeoient leurs Cordelières (1) lequel fut saulvé. Les pouvres filles furent logées troys ou quatre jours après le feu, cheux madame

Combien dura ledict feu.

La où elles furent logées après le feu.

(1) Probablement les sœurs converses plus spécialement appelées *Cordelières*.

la lieutenade de l'hôtel (1) près la Forchault, et cepandant, on fist un peu rebastir le logis des susdicts Cordelières, auquel elles furent logées comme nous verrons cy-après.

Combien elles furent logées à la ville, et puis commant elles furent menées à un petit logis qu'on leur avoit préparé.

Les pouvres religieuses susdictes furent en ce logis de ladicte lieutenande les moys de jung, juillet et aust. Puis le troysième jour de septembre entre sept et huict heures du matin, furent menées par Messeigneurs l'Official et aultres officiers de Monseigneur de Bourges à St Estienne, accompaignée aussi des Cordeliers de ceste ville ; et après avoir ouy la messe à St Estienne, s'an allèrent aux Cordeliers, auquel lieu fut dicte une grandmesse de la Trinité ; puis après les menèrent en ce petit logis qu'on leur avoit préparé auquel sont logées les pouvres filles bien estroictement. Dieu leur doint patience, amen.

Une maison bruslée près le mollin de Charlet.

En la mesme année, le cinquiesme jour de septembre, brusla une maison et ung grand ha-

(1) La femme d'Étienne Pain, sieur de Beaurepaire, lieutenant du Prévôt de l'hôtel.

panty sur la ryvière de Charlet, hors la pourte sans rien saulver.

Une maison à laquelle pandoit pour enseigne l'hermitaige bruslée.

L'an que dessus le Xe jour du moys de septembre brusla une maison, davant St Pierre le Guillard, qu'on appeloit l'hermitaige, en laquelle y avoit grande quantité de bleds et foins, dont la plus grand part fut perdue.

Qnand je vis premyèrement faire des voyres.

En ladicte année le quatriesme jour de septembre, je fus avec un nommé messire Jehan d'Aroyères, caustre (1) de St Estienne, à Ivry (2) et au four Philippe, pour voir faire les voires.

Grandes neiges.

En la mesme année, on moys de décembre, et memement le jour St Nycolas, le neiges furent aussi grandes qu'on les avait point veues à vingt cinq ans, et durèrent bien troys sepmaines ou envyron.

Grande gellée en avril.

En icelle année, vyron le dixième jour d'apvril, gella si bien qu'on trovoit du gla en plusieurs lieux, et fist grand domaige aux vignes.

(1) Coûtre, bedeau, garde de l'église.
(2) Lire : Ivoy

L'an mil 549.

L'an mil cinq cent quarente neuf, Pasques estoyent le XXe jour d'apvril, année assez facheure ; le bleds assez cher, et subjecte à beaucoup de petites infortunes. Ils y eut autant ou plus de chenilles sur tous arbres généralement qu'on en vid jamais, par le rapport de gens anciens.

Année assez stérille avec grand quantité de chenylles.

En ceste année, le pénultime jour du moys d'apvril, ce pandit et estrangla le maistre de l'hostellerie St Vincent, de ceste ville de Bourges, et s'an alla pandre au près de Vyerzon.

Un maistre de l'hostellerie Saint-Vincent pendu.

En la mesme année, le XXVe jour de may, trespassa feu Monseigneur de bonne mémoyre, Monseigneur l'Archevesque d'Esbron (1), et morut à Moroges, et ung samedy au soir jour de son trespas, fut amené en un chariot au Cordeliers de ceste ville de Bourges, acompaigné de l'Université

La mort et trespas de feu monseigneur d'Esbron.

(1) Nous n'avons pu découvrir les noms de cet archevêque *in partibus* ; il est qualifié plus loin de suffragant de l'archevêque de Bourges.

et toutes les paroisses de la dicte ville. Il fut enterré à la pourte de la dicte églie, en une chapelle, laquelle il avoit commancé à faire bastir.

Une grand pluye et tonerre, le jour du corps de Dieu

En l'année susdicte, le XXe jour de jung, jour de corps de Dieu, ainsi que la procession vouloit parti de St Estienne, ce print à tonner et pleuvoir, aussi fort que je pance jamais avoir veu ne ouy ; pour ceste cause on fist le service à St Estienne.

La mort et trespas de feu ma belle seur Marguerite Huet.

La mesme année au moys de juillet, ainsi qu'on me manda, morut feu ma belle seur Marguerite Huet, femme de Pierre Glaumeau l'esné mon frère, Elle morut de gésine d'un de ses enfants.

Marie l'anragée et son amoureux Jehan Baudet pandus et estranglés.

En la dicte année, le troysième jour d'aust, un samedy, jour de l'invention Monseigneur St Estienne, furent pandus et estranglés à la pourte Gourdaine ung nommé Jehan Baudet et Marie Regnault, aultrement appellée Marie l'anrragée, laquelle avoit faict tuer son mari audict Baudet, luy estant serviteur du borreau de Bourges, et avoyent délibéré de leur marier ensamble. Et, ce faict,

ledict Baudet s'an alla à Molins en Bourbonnoys et exerçoit l'office de borreau. Ce pandant ladicte Marie estoit prisonnyère, et furent aînsi l'un à Mollins, l'aultre en prison l'espace de sept ou huict moys. Durant lequel temps furent si bien porchassés de justice que à la fin ils heurent ce qu'ils cherchoient, car ils désiroyent estre mariés ensamble, ce qui fut faict ; mais ce fut à une potence.

Une procession pour le roy

L'année sy dessus dicte, le IXe jour de septembre, un lundy lendemain de nativité notre Dame fut faicte une procession généralle, pour le roy : on disoit qu'il avoit heu quelque victoire contre les Engloys. (1) La dicte procession fut au Augustins, et dist on une grand messe *pro pace*.

Grande bande de galliens.

En la mesme année, le VIIIe jour d'octobre, passa par ceste ville de Bourges huict cens galliens ou envyron tous abillés de rouge. On disoit que c'estoit une gallère d'Angloys que le Roy avoit prinse à Boulogne et les envoyet à Marceilles.

(1) La prise des cinq forts défendant Boulogne.

La mort du pape, de la duchesse de Berry, et de madame de Lynières.

En ceste année aussi, vyron les moys d'octobre ou novembre, morut notre Sainct Père le Pape, Paul, IIIe de ce nom; morut aussi feu madame la duchesse de Berry, (1) et madame de Lynieres (2.) Il n'y eut point de pape en lieu dudict Paul, jusques au moys d'apvril en suyvant... qu'on n'avoit de coustume de différer par ci longs temps.

Un sacrilége bruslé tout vif.

L'année que dessus le XVe jour d'octobre fust bruslé tout vif un jeune homme en l'aage de XXX ans à la pourte Bourbonou, pour les larrecins et sacrilèges qu'il avoit faicts par cy davand: Joint aussi qu'il estoit hérétique.

La mort de feu Jeanne Mygnié ma servante.

En ladicte année, le XVIIe jour de novembre, morut feu ma pouvre bonne femme Jehanne Mygniée, vesve de feu Jehan Sadouet.

La venue premyère de monseigneur l'évesque de Bethleam en ceste ville.

En icelle année le premyer jour de décembre, c'estait le premyer dymanche de l'Advent, vint en

(1) Marguerite de Navarre, sœur de François Ier, morte le 21 novembre 1549.

(2) Catherine d'Amboise, comtesse d'Auxerre, usufruitière de la baronie de Lignières, à cause de Philibert de Beaujeu, son premier mari. V. La Thaumassière, p. 669.

ceste ville de Bourges Monseigneur l'Evesque de Béthléem, nommé Philibert de Beaujeu (1), lequel fist le sermon ledict jour à St Estienne, comme suffragant de Monseigneur de Bourges on lieu de feu Monseigneur d'Esbron.

En l'année susdicte le XVe jour de febvrier c'estoit le samedy davand le dimanche gras, furent décriéz les petits dozins, et toutes aultres monoys rongnée. Les escuz au soleil furent cryés quarente six solz, les quels estoyent au paravant à quarente cinq, et les testons de onze sols tournois à onze solz quatre deniers tournois. Il fut ung bruict, tumulte, grandes murmurations, avec si grande perte au peuple des desusdicts dozins

Les petits dozins decriez avec toutes aultres monoyes rougnées.

(1) De la maison de Beaujeu-Lignières; voir une notice de l'abbé Crosnier, sur l'évêché et les évêques de Bethléem-les-Clamecy, dans l'édition de *la Coutume de Nivernais par Guy Coquelle*, donnée par M. Dupin. C'est d'ailleurs improprement que l'Archevêque *in partibus* d'Hebron, et l'Evêque de Bethléem, bien qu'il eut son siége dans une petite paroisse suburbaine de Clamecy, sont qualifiés de suffragants de l'archevêché de Bourges; évidemment c'étaient des coadjuteurs *ad sacra*, comme en ont eu souvent les prélats politiques, ou les titulaires des grands siéges, et comme nous avons vu de nos jours les Archevêques-Cardinaux en obtenir.

décriéz que par le rapport d'un chascun jamais roy Christien ne fist on royaulme playe si grande que ceste cy. Car tel avoit argent plaine bource qui morait de faim. On ne povait rien vendre ne achapter. Tantoust on les bailloit au poix, aultre foys pour deux liars la pièce, quelque foys presque pour rien, tellement que c'estoit la plus grosse pitié que jamais fut, ne sçaurait estre, pour le pouvre monde (1).

On les bailloit pour IIII livres X sols le marc.

Le feu des troys Roys du Chasteau.

En la dicte année, le mescredy XIIe jour de mars, vyron mydi, brulèrent deux maisons au faubours du Chasteau les Bourges qu'on appeloit les maisons des *Troys Roys*. On disoit que un bellistre auquel on avoit refusé l'aumonne y avoit mys le feu.

Une planette veue en l'air toute en feu.

En la mesme année, le XXe jour de mars, un jeudy de caresme et le lendemain estoit le vendredy du lazare, entre sept et huict du soir, s'ap-

(1) Le décri des monnaies de billon telles que les douzains, était doublement onéreux au peuple, en ce qu'elles étaient aux mains du plus grand nombre et sans valeur intrinsèque.

parut en l'air vers la partie d'Oriens une grande planète toute en feu et fasoit en tombant un grand bruict merveilleux avec grande clerté. Ceux qui virent ledict signe heurent grand tremeur.

L'an mil 550.

L'an mil cinq cent cinquante, Pasques estoyent le sixième jour d'apvril, année assez facheure et difficille à pouvre gens tant à cause des susdictes monoys descriées, que aultres plusieurs extorcions regnant sur le pouvre peuple.

Ni heut en ceste année aulchuns fruicts au arbres.

Le dict jour de Pasques furent mis par escript et enregistrées, tous ceux et celles qui receurent le précieux corps de Dieu. Car huict ou quinze jours davant Pasques, avoit esté commandé de par le Roy, à tous curés et vicaires de ceste ville de Bourges d'aller par toutes les maisons de leur paroisse, chacun en son endroict, avec les procureurs et fabriciens desdictes paroisses, et prendre les noms et congnons de tous ceux et celles qui

Toutes gens recepvant le corps de Dieu furent mys par escript.

voloyent recepvoir ledict sacrement. Sans qui fut faict, mais les causes pourquoy on ne sçavoit (1).

Le Maire de ceste ville décédé, luy estant Mayre ce que n'estoit avenu depuis cent ans enci.

En ceste année, le XIIIe jour d'apvril, c'estait le dymanche de *quasimodo*, fut enterré un marchant de ceste ville de Bourges nommé en son surnom de Pezelles (2), lequel pour lors qu'il vivoit, estoit Maire de la dicte ville de Bourges, et à son obsèque et enterrement estoyent tous Messieurs de ladict ville, vestus de leurs robbes de lyvrées. Et le sergent de ladicte ville, marchant au millieu d'eux, la teste nue, pourtoit la robbe de satin vert et rouge sur ses bras, laquelle avoit de coustume ledict Maire pourter en chambre de villes et aultres lieux d'onneur et de triumphe. Laquelle chose fasoit bon voir, car tout estoit en bonne

(1) Cette mesure s'explique par l'édit de la même année qui confirmait au dominicain Mathieu Ory, inquisiteur de la foi, les pouvoirs à lui accordés par François Ier; le roi, d'ailleurs, ajoute Mezeray, venait de redoubler les poursuites contre les religionnaires, établissant à Paris une chambre extraordinaire qui les faisait pendre sans rémission.

(2) Jean de Pezelles, sieur de Coulons, échevin en 1532, maire depuis 1548.

ordre avec grand quantité de lumynaire. C'estoit en la parroisse de St Ursin.(1)

En l'année susdicte, le dymanche pénultime jour de juin, le jour St Pierre et St Paul, furent dédictz et sacréz les autels St Jacques et St Christofle, saincte Anne, saincte Catharine et saint Maturin en l'eiglie de Montiersmoyen de Bourges, (2) par Monseigneur l'Évesque de Béthleam, pour lors suffragans de Monseigneur l'Archevesque de Bourges.

Quatre autels sacrés en l'eiglise de Montiersmoyen de Bourges.

En ceste année es moys de jung, juillet et aultre temps, fut basti un jeu de paulme, avec un logis joygnant, près les Jacobins de ceste ville de Bourges, par un nommé Jean Couzon, patissier audict Bourges.

Un jeu de Paulme près les Jacobins.

En la mesme année, le mardy XIIe jour d'aust, partirent de ceste ville de Bourges, maistres Léon

Messieurs les Collados à Genesve.

(1) Depuis 1511, les Maires et Echevins portaient des robes de livrée mi-parties de rouge et de vert; celle du Maire était en damas de soie et celles des Echevins en drap. — *Extrait du journal de Delacroix communiqué par M. Boyer.*

Lire d'ailleurs dans la note qui précède *Jean de Perelles* au lieu de *Jean de Pezelles.*

(2) Démolie pour faire place au grand Séminaire, aujourd'hui la caserne de l'artillerie.

et Germain Colladon frères, advocats en ladicte ville, avec leurs femmes et enffans et toute leur famille, et s'an allèrent demorer à Genève (1).

Le décès et obsèque feu Monsieur Barro.

En cette année, le XXIIe jour d'aust, décéda feu monsieur de bonne mémoire, monsieur Enguimarius Barro, docteur en droit canon et civil, et lecteur ordinaire au grandes Escolles de ceste ville de Bourges, homme bien docte, et en bonne réputation en ladicte ville (2). A son obsèque et enterrement estoit toute l'Université avec tous Messieurs de la ville. De conte faict y avoit audict obsèque deux cent torches ardentes et plus.

Mon frère Anthoine Glaumeau à Genesve.

En la mesme année le pénultime jour de septembre, c'estait le jour et feste St Michel, mon

(1) Genève, ville impériale de l'ancienne Bourgogne, s'était séparée de Rome et avait chassé son Prince Evêque dès 1535, moins comme question de doctrine malgré le simulacre de discussions solennelles, que pour protéger, par une alliance avec les cantons protestants de la Suisse, sa liberté incessamment menacée par les ducs de Savoie.

Les frères Colladon, originaires de la Châtre, bien que Léon eut été échevin à Bourges en 1542 et 1543, appartiennent à ce groupe de réfugiés français d'élite qui, avec Calvin, dominèrent alors cette démocratie ; Germain Colladon rédigea son code civil et politique, publié en 1568 ; et Léon, que je crois celui que les biographes prénomment Nicolas, y occupa après Calvin la chaire de théologie. Voir l'histoire de M. de Raynal et les auteurs qu'il cite, t. 3, p. 39.

(2) V. son éloge, de Thou, liv. 13; La Thaumassière, p. 64.

frère Anthoine Glaumeau partit de Nohan le Ferron, en Touraine, et s'an alla demorer à Genesve, luy, sa femme, et ûn petit garson eagé de cinq ans.

Le pénultime jour d'octobre l'an que dessus, furent exequutés deux gentillhommes, c'est à sçavoir, rompus sur la roue, et qui estoit chose pitoyable, c'estoit le père et le fils : le père agé de soixante ans envyron, et le fils de trente cinq ou envyron.

Deux gentilhommes mys sur la roue.

L'année dessus, le XIIIIe jour de febvrier brusla le molin de la Chappe.

Le molin de la Chappe bruslé.

L'an mil 551.

L'an mil cinq cent cinquante et ung, Pasques estoyent le XXIXe jour de mars, année assez fertille, bien seiche avec grande chaleur, mesmement tout le moys d'apvril.

En ceste année, le VIe jour d'apvril, morut maistre Bertholomyer, borreau en ceste ville, homme riche et bien estimé en son estat.

Le borreau de Bourges décédé.

Une femme luthérienne enterrée aux foussés.

En l'année que dessus, le dernyer jour d'apvril, morut aux prisons de Monseigneur l'Archevesque de Bourges, une femme qu'on nommoit la Michelette, estoit de Sancerre, laquelle on disoit estre luthérienne. Elle fut enterrée aux foussés de ladicte ville de Bourges, sur un boullevert, derrière la Grosse Tour, qu'on appelle communément l'Hermitage.

Un couroyeur aussi enterré sur le boullevert susdict.

Et au mesmes prisons, et en l'année mesme, le VIIIe jour de septembre, morut ung couroyeur de ceste ville de Bourges, et fut enterré au lieu susdict que la Michelette ; car il estoit accusé de semblable matière.

Grande vinée.

Grande habondance de vin fut en ceste mesme année, la grâce à Dieu. On ne vendoit communément le tonneau que trois livres dix soubz tourtois, mesment en ceste ville de Bourges, et aux entours dicelle.

Neiges et grand froict le jour St Michel.

En ceste mesme année, le jour St Michel, penultime jour de septembre, nègeoit et gelloit, aussi fort qu'il eust peu faire à Noël, qui estoit

chose assez estrange, considérée la saison. En plusieurs lieux n'avoient enquore achevé les vandanges.

Ung petit horme au cymitiere de Montiersmoyen.

En ceste présente année, au moys de décembre, fut planté ung petit horme au cymetière de Montiers Moyen, près les murailles du logis auquel y a de present ung collège, et pour si tenoit ung chanoyne du Pallais, nommé monsieur Chevalier (1).

Les guerres entre le roy Henry et l'ampereur.

En l'année que dessus, vers les moys de febvrier et mars, commançoient les grandes guerres entre le roy de France, Henry, second de ce nom, et l'ampereur roy d'Espaigne. Il passa par ceste ville de Bourges plusieurs bandes de gendarmes et y firent beaucoup de maulx. Le bruict commug estoit que jamais entre roys christiens ne furent entreprinsent telles guerres. Car de tous coustez de France passoit tant de monde, que chacun s'an emerveilloit.

(1) Ce fut cette maison que le chanoine Chevalier donna à la ville, en 1554, pour en faire un collége, qui fut supprimé, comme Moutiers-Moyen, pour faire place au grand Séminaire.

Guerre contre le Pape, et un Légat en France.

En l'année susdict le Roy avoit aussi guerre contre le Pape, et durant ce temps vint ung Legat (1) en France, lequel expediait matières benéficialles comme en court de Rome, et n'y fut que vyron quatre ou cinq mois.

Les pletz chez Jacques Ceur, et le pallaix rebasty.

Tout au long de l'année susdicte et quelque partie de l'année en suyvant, on tenoit les causes ordinaires de la Court civille au logis de feu Jacques Ceur; et le Pallaix royal, lieu ordinaire desdictes causes, fut durant ledict temps, presque rebaty tout à neuf.

L'an mil 552.

L'an mil cinq cent cinquante-deux, Pasques estoyent le XVIIe jour d'apvril, année fort seiche du commancement, et en icelle peu de fruicts aux arbres, au reste assez fertille.

Une grande et grosse gresle le jour St Marc.

En ceste année le XXVe jour d'apvril, jour St Marc, entre troys et quatre heures du soir, gresla

(1) Ascagne, neveu du Pape, envoyé nonce en France.

si fort que la gresle estoit haulte de deux pieds, ou envyron, par les rues, et grosse comme noix. Elle tomba presque toute sur ceste ville de Bourges, et ung peu hors les murs d'icelle, mesmement du cousté St Paul; et gasta quelque quantité de bledz et vignes près ladicte ville. La dicte gresle dura vyron deux heures, et disoient gens anciens que jamais de telle n'avoient ouyr parler, mesmement tomber en si grande habondance.

Une grande pluye avec gresle en may

En l'année que dessus, le XVIe jour de may, entre troys et quatre du soir, gresla fort, mais non pas comme dessus; mais tomba de l'eau par l'espace d'une heure et demye, en si grande habondance, que, ainsi que disoit chascun, jamais on ouyt parler de telle.

Messieurs les présidens en ceste ville de Bourges.

En ceste année, commancèrent Messieurs les Présidents et Conseillers à tenir les Grands Jours(1),

(1) Les Grands Jours, ou sessions extraordinaires de la justice, étaient tenus à des époques indéterminées dans les provinces par des présidents et conseillers du parlement à ce délégués, lesquels vidaient rapidement, et sur place, toutes les affaires civiles ou criminelles pendantes, et avaient les plus grands pouvoirs pour réformer les abus; en général la tenue des Grands Jours était un bienfait pour le peuple.

en ceste ville de Bourges, et vuider les appellans du pais et ceptaine de Berry, tout en la forme et manière, comme en la Court de Parlement. Ce fut l'an que dessus, au commancement du moys de juillet.

Hic nascitur guillielmus Sadoet.

En la mesme année, XXIIe jour de juillet, jour de la Magdelaine, nasquit Guillaume Sadoet, filz de maistre Jehan Glaumeau et Valérienne Galèse. Son parrin, messire Guillaume Porneau, et Jehanne femme de Jehan Richier. Son père voulant qu'il aist son congnon Sadoet pour quelque raison à luy seul congneue (1).

Malade an moys d'octobre.

En l'année susdicte, le VIe jour d'octobre, me survint une grosse maladie de fiebvre continue, avec ung grand rume dans l'estomac, et me dura ladicte maladie par l'espace d'ung moys ou troys sepmaines.

Ma mère prisonsonnière à Loches.

En la mesme année, ma mère, (à laquelle Dieu donne bon jour,) fut grandement perséquutée de

(1) Second fils naturel de l'auteur et de Valérienne Galeze ; le premier était né le 20 avril 1547 ; le nom qu'on lui donnait était celui d'une domestique de la maison, morte en 1549.

justice; et ce par le rapport de faulx testmoings, (ainsi que despuis ay sceu,) lesquelz luy imposoient avoir tenuz propos de hérésie. Et à ceste cause fut par l'espace de six ou sept moys, prisonnière à Loches. Elle fut prise le jour de la décollation St Jehan, au moys d'aust, et y fut jusques au moys de janvier.

Le viel horme St Paul arraché, et ung nouveau planté.

En l'année si devant dicte, au moys de décembre, fut planté l'orme qui est à présent au carfor St Paul, auquel lieu au paravant y avoit ung viel, et appelle-on tous jours ce lieu là, *à l'orme St Paul.*

L'an mil 553.

L'an mil cinq cent cinquente troys, Pasques estoient le second jour d'apvril, année fort mobille c'est à dire tantoust froide, tantoust chaulde. Toutefois assez fertille de bledz et vints, au reste peu d'aultres fruitz.

Les loges auquelz à présent on forge la monoye.

En ceste présente année, ce fut es moys d'avril, may, et aultres en suyvant, furent acheptés bastiz et édifiés les logis auquelz de présent on faict la monoye, en ceste ville de Bourges; les quelz sont situez en la rue des Augustins, au dessoulz de la Chambre de la ville; et furent les dictz logis acheptés comme dessus au despans de ladicte ville. (1)

Le chasteau de Mungd bruslé par la fouldre.

En ceste année, ung lundy, cinquiesme jour de jung, entre troys et quatre apres mydi, ce esleva une grosse nuye, avec grand vent et tonnerre, tellement que la fouldre tomba sur le chasteau de Mung sur Yeure, distant de Bourges quatre lyeulx ou envyron, laquelle fouldre et feu ainsi tombé du ciel, brusla tout ledict chasteau avec plusieurs aultres logis, estant autour d'iceluy; par le rapport des gens du lieu, ledict feu dura despuis le lundi jusques au vendredy, tellement qu'on ne le pouvoit tuer en sorte qui soit.

(1) V. sur cette acquisition Chaumeau, p. 24.

Quelque ung me bailla ceste Rithme faicte à ce propous :

Mil cinq cens cinquente troys,
Ce fut le cinquiesme de jung,
Brusla par la fouldre, las, hélas !
Le beau chasteau royal de Mungd.
Tout périit (Croyez,) icy bas,
Fors mettre son amour eu ung (1).

Le logis de Jacques Ceur vendu à Monseigneur de l'Aubespine.

En la mesme année, vers le moys de may ou jung, ung Seigneur secrétaire du Roy, qu'on appelait Monseigneur de l'Aubespine, achasta le logis de Jacques Ceur, de ceste ville de Bourges, lequel il fist rebastir et racoustrer magnifiquement (2).

Les basteaux à la Chappe.

En l'année susdicte, au commancement du

(1) Jusqu'ici la date de l'incendie qui détermina l'abandon et la ruine du château de Mehun était restée inconnue ; Chaumeau l'avait encore vu et l'a décrit dans toute sa splendeur. V. la gravure qu'en donne Labouvrie sans dire sur quels renseignements.

(2) Claude de l'Aubespine, 3e du nom, marié à Jeanne, fille de Guillaume Bochetel, secrétaire d'Etat sous François Ier, Henri II, François II et Charles IX, mort en 1567. Il acheta l'hôtel Jacques-Cœur avec le fief de la Chaussée, de François Chambellan et de Jean Sauzay ; s'il y fit des réparations, il fut imité par Guillaume de l'Aubespine son fils : car les armes de celui-ci, et celles de Marie de la Châtre, sa femme, se voient aux angles de l'entablement de la chapelle, côté de la cour ; et il est à présumer que ce sont eux qui avaient fait supprimer la galerie en pierres que l'on vient de rétablir.

moys de jung, on commança à faire les basteaulx et challans au lieu nommé la Chappe, hors les murs de la ville de Bourges pour mettre sur la rivière de ladicte ville : et en ceste année commança à pourter basteaux ladicte rivière, tellement que pour ung jour on ay conté dix arrivés à à la Chappe chargés de sel et de vin (1).

Une procession du corps de Dieu faicte pour le Roy.

L'an que dessus, le XVIIIe jour de jung jour de dimanche, fut faicte une procession pour le Roy, en ceste ville de Bourges, à laquelle fut pourté le corps de Dieu aussi ou en plus grande solemnité comme le jour dudict corps de Dieu ; fut ladicte procession de St Estienne le longs de la grand rue et la pourte neufve, et en l'esglise des Carmes ; puis s'an retorna par davand lés Jacobins, en la rue de la Pourte Jaulne, et à St Estienne.

Le magnifique du pont d'Auron.

En l'année susdicte, le dimanche second jour de juillet, les enfans du pont d'Aurron firent leurs monstres par la ville, avec jeulx par quatre

(1) V. la note, p. 31.

suppons (1) à cheval et aultres. Et allors firent election de leur *magnifique*, qu'on appelle communément *le magnifique du pont d'Auron*. Et esleurent pour leurdict *magnifique*, ung marchant de ladicte rue d'Aurron nommé Guillaume Augier (2).

Une procession pour le Roy à l'Ostel Dieu.

En la mesme année, le dimanche XXIIIe jour de juillet, fut faicte en ceste ville de Bourges une procession générale pour le Roy, et fut ladicte procession à l'Hostel Dieu de ceste ville de Bourges, ce que de ma congnoisscence on n'avoit point veu.

Les villes de Terouane et Esdin, prinsent et destruictes par guerre.

Toutes les processions susdictes ce faisoient pour le Roy, à cause des grandes guerres qu'il avoit, et furent destruictes plusieurs villes de son reaulme, es moys de jung et juillet; entre aultres une nommée Téorane, laquellement fut toutal-

(1) Suppôts.

(2) Famille qui arriva à l'échevinage un siècle après en 1661. *Le magnifique* du pont d'Auron, dont ce passage révèle l'existence, était un dignitaire dans le genre du roi de l'ordre de Notre-Dame de la table ronde.

lement ruynée et destruicte, avec la ville et chasteau de Esdin (1).

Tous cens et rentes non rachaptables eu la main du Roy.

En l'année que dessus audict moys de juillet, le Roy envoya letres et mandement à Messieurs les Maire et Eschevins de la ville de Bourges pour prendre par déclaration tous les cens et rentes non racheptables estant dans ladicte ville et faulbours, sur paine de perdition des dictes rentes; ce que fut faict, et toutes les dictes déclarations envoyées à la Court (2).

La grosse cloche de Montiersmoyen persée.

L'année mesme, le Xe jour d'aust, et troys jours ensuyvant, fut persée la plus grosse des deux cloches de Moutiersmoyen de Bourges, par ce que la bloque (3) de ladicte cloche estoit usée. Ladicte cloche cousta quatre livres tournois à perser. Les deux susdictes grosses cloches sont

(1) Térouane avait été pris et ruiné pendant les fêtes données pour le mariage de Diane d'Angoulême avec Horace Farnèse; et celui-ci, ayant couru au secours d'Hesdin, y avait été tué.

(2) Il s'agit de l'édit de mai 1553 qui autorisait le rachat des cens et rentes foncières, mais qui en attribuait au Roi le profit, pour l'aider à se défendre contre l'Empereur.

(3) Bloque ou blouque, boucle, anneau.

fondues au, moins, ainsi qu'il est dacté dessus, de l'an mil deux cent soyancte.

En l'année susdicte le XXIIIIe jour d'aust, jour de St Berthomyer, entre deux et troys après midy, tonna et pleust en grande habondance; mesmement fist ung coup de tonnerre, le plus grand et horrible que jamais on eust peu entendre, et tomba ledict tonnerre sur les prisons de l'archevêché de Bourges; toutesfois, grâce à Dieu, ne fist pas grand mal.

La fouldre tombée sur les prisons de Monseigneur de Bourges.

En ceste même année le Ve jour de septembre, deux seigneurs de esglise, l'ung nommé maistre Jacques Jauson, et l'aultre maistre Vincent Morin, prebstres, une après disnée, s'an allèrent à l'esbat aux vignes de Messieurs de Moutiersmoyen de Bourges, appelées les Prebendes (1), près la chappelle St Paul, et là entretz, laissant l'huis ouvert, despouillèrent leurs robbes, les quelles robbes, en leurs promènent parmy les dictes vignes, leurs fu-

Deux robbes perdues aux vigne des prébendes.

(1) Ces vignes devaient être là où sont actuellement les écuies de l'artillerie et le Champ-de-Foire.

rent emportées et desrobées, la risée n'estoit pas trop bonne pour les perdans. Une aultre fois fermez votre huis quand irez voir les vignes.

Tonnerre en febvrier.

L'année que dessus, le samedi XXIIIe jour de febvrier, jour de St Mathias entre neuf et dix heures du matin, tonna aussi fort qu'il eust peu faire, au ceur d'esté, ung coup ou deux seulement.

Le grand jubilé et pardon pour la paix.

En la mesme année, le dimanche IIIIe jour de mars, cestoit le IIIIe dimanche de caresme, nous avions en ceste ville de Bourges, et par tout le diocèse, un grand pardon du Pape, appellé le Jubilé, envoyé pour la paix, et estoit commandé à tous en général de jeusner troys jours, se confesser et recepvoir le corps de Dieu. On alloit gangner ledict pardon en l'esglie des Jacobins, de ceste ville de Bourges (1).

(1) Ces pardons au moins à une époque antérieure attiraient une grande affluence de fidèles ; voici en effet ce qu'on lit dans le journal de Delacroix : « le XIe de mars 1514 jour du dimanche « d'*oculi* fut le grand jubilé pour le joyeux avénement à la cou- « ronne de France de François Ier; il fut dit une grand-messe « sur les fossés de la ville, entre la tour de Notre-Dame de « Salles et l'Archevéché, sur un échafaud fait sur les murs de « la ville; il y avait bien deux cent mille personnes.

« Autre jubilé le 25 mars, obtenu par M. Boyer, Archevêque, « où il y avait plus de monde qu'au précédent. »

En l'année susdicte au commancement de caresme fut deffendu aux Augustins de ceste ville de Bourges, de ne prescher plus aultre part que en leur couvent, tellement que en la dicte année ne precherent point à St Estienne ainsi qu'ilz avoient de coustume (1).

La prédication deffendue aux Augustins de Beurges.

En l'année susdicte, au commancement du moys de mars, le roy Henry fist faire les commendemens à tous ceulx de son reaulme en général, de planter des hormes le longs des chemains herrans, ung chacun en son endroict, sur paine de l'amende, ce qui fut faict et appeloit on comunément les dicts Hormes des *Henrys* (2).

Les hormes plantés le long des chemins.

En la mesme année, le susdict Roy print l'argent de la plupart des rentes foncières, tant de

Les rentes foucières entre les mains du Roy.

(1) Ils étaient suspects d'hérésie, et non sans motifs ; car en 1531 le début de Calvin à Bourges avait été de professer la rhétorique aux Augustins ; la tradition voulait qu'il eut fait ses premiers prêches dans la chaire en pierre qui existe encore dans leur réfectoire ; enfin quatre d'entre eux apostasiaient : le prieur Augustin Marlorat, Jean Spina ou de l'Espine, Richard Vauville et Jean Loquet ; les deux premiers se firent un nom comme ministres et accompagnèrent Théodore de Beze au Colloque de Poissy ; et Marlorat finit tragiquement : excepté de la capitulation lors de la reprise de Rouen, il fut pendu.

(2) Cet édit de Henri II, en date du 19 janvier 1552, est rapporté dans *le traité de la police* de Delamare, t. 4, p. 505 ; on appela plus tard ces ormes des *Sully*.

l'esglise comme d'aultres, et assignia les dictes rentes sur son domaine (1).

Toute vesselle d'argent prinse de par le Roy.

Print aussi le susdict Roy, en la mesme année, toute la vesselle et aultres joyaulx d'or ou d'argent, que ung chacun pouvoit avoir en sa possession, et fasait en général les commendemens à tous de pourter les dictes vesselles à la Maison de la ville, sur peine de la perdre là où on la trouverroit.

L'an mil 554.

Tout le mois d'apvril et may fort sec.

L'an mil cinq cent cinquente quatre, Pasques estoyent le XXVe jour de mars; despuis ledict jour jusques à la fin du moys d'apvril, fist ung temps sec et chault à merveille, avec quelque peu de tonnerre, toutefoys sans pleuvoir aulchunnement, en tout le dict temps, voire jusques à la fin dn moys de may.

Grande quantité de Gascons passez par ceste ville de Bourges.

En ceste année, vers le XVe jour d'apvril, huict ou dix jours durant, passèrent par ceste ville de

(1) Par l'édit du 16 avril 1554, le rachat desdites rentes, que l'édit de mai de 1553 laissait facultatif, devenait forcé, et toujours au profit du Roi.

Bourges vyron mille ou douze cent gensdarmes, tous gascons gens de pied, assez en bon équipaige. Messieurs de la justice avec Messieurs de la ville, les firent loger aux faulx bourgs de ladicte ville. Les pourtes de ladicte ville fermée, et les pons levés. Lesdictes gens d'armes furent fornys de munition, comme de pain, vin et pidance, au despans de ladicte ville.

Le Chappitre général des Jacobins en ceste ville.

En l'année susdicte, fut célébré le chapistre général des Jacobins (1), sermons et grandes disputes, huict jours durant; ce fut le dimanche d'après l'Assension notre Seigneur, qui estoit pour lors le VIe jour de may, lequel jour furent à St Estienne faire sermon et dire une grand messe, et estoyent en nombre en procession, viron deux cent ou plus.

Les chefs St Estienne et Ste Luce pourtés en procession.

En la mesme année, furent faictes plusieurs processions, à ceuse de la grande sécheresse qui

(1) Le couvent des Jacobins, Frères Prêcheurs, ou Dominicains occupait un vaste emplacement, rue Moyenne, et en retour rue de l'Arsenal; il ne reste que leur réfectoire, belle salle ayant les armes de Sancerre aux clefs de voûte, dans la maison de M. le vicomte Toirac, rue de l'Arsenal.

fasoit : car il fut bien l'espace de sept moys ou plus sans pluvoir ; et à ceste cause, le lundi XXIe jour de may, fut pourté en procession le chef St Estienne, le mardy en suyvant, le chef Ste Luce, et le jeudi en suyvant estoit le jour du corps de Dieu, qui estoit le XXIIIIe jour dudict moys de may. Lequel jour ung nommé maîstre Georges Descombes, docteur et chanoyne en l'eglise de St Estienne de Bourges, dist la grand messe, pourta le corps de Dieu et fist le sermon à St Pierre-le-Guillard, ainsi qu'on a de coustume.

Celuy qui pourta le corps de Dieu fist le Sermon.

Le vendredi en suyvant, le XXVe jour dudict moys de may, landemain du corps de Dieu, à sept heures du soir, fut pourtée en procession la chasse St Ursin, à laquelle asistaient avec Messieurs de St Ursin, Messieurs de St Pierre le Puellier, du Chasteau, de Salles, de Montiers-moyens et plusieurs Paroisses et Mandiens de ceste ville de Bourges, et fut ladicte procession le long de la grand rue à St Estienne. Ledict jour entre deux et troys du matin, et pour les causes

La Chasse St Ursin pourtée en procession.

Le chef St Austrille pourté en procession.

susdictes, Messieurs du Chasteau firent procession et pourtèrent le chef St Austrille au Pallais.

La Chasse St Guillaume descendue et pourtée en procession.

Le samedy en suyvant, XXVIe jour dudict moys de may, fut descendue la chasse St Guillaume, entre quatre et cinq du soir, heure de vespres, et fut pourtée à l'entour de l'esglise St Estienne en procession ; tout le dimanche en suyvant, fut ladicte chasse dedans le ceur de ladict esglise, davant le grand autel ; et lundi en suyvant, XXVIIIe jour dudict moys de may, fut faicte procession généralle, avec commandement à ung chacun d'y assister, et deffence de ne faire aulchune ouvre, jusques après ladicte procession.

Le jour que ladicte Chasse fut remise en son lieu.

Ladicte chasse fut pourtée le longs de la grandrue, au coing du Grand Sainct Christofle, en l'eiglise des Jacobins, auquel lieu fut dicte une grande messe sollennelle; et le dimanche en suyvant qui estoit le IIIIe jour de jung, premier dimanche du moys, fut faicte la processsion généralle acoustumée, à laquelle fut de rechef pourtée la dicte ehasse, avec le chef dudict St Guillaume, alentour de l'es-

glise jusques au lieu, où elle a acoustumé d'estre; et alors publiquement, durant ladicte procession, fut remise en son lieu acoustumé.

Ung grand pardon appellé le Jubillé.

En l'année que dessus, le dimanche huictiesme jour de juillet estait en ceste ville de Bourges, et partout le diocèse, le grand pardon appellé le jubillé, donné et envoyé du Pape pour la paix du royaulme de France, pour la reconciliation du royaulme de Angleterre, et pour la disposition du temps. Il estait commandé à tous en général de jeusner par troys jours, et le dimanche susdict après la reconsiliation, recepvoir le corps de Dieu. On gangnait ledict pardon es esglises St Estienne, à Ste Clère, en ceste ville de Bourges.

La Chasse St Jacques en Galice, apourtée à Cléry.

En l'année que dessus, vers la fin du moys de jnng, et commencement de juillet, fut apourtée la chasse St Jacques en Galice, à Notre Dame de Cléry, ainsi qu'il nous fut récité par les gens du païs; ils estoient bien cent ou six vingt pour conduyre et mener ladicte chasse, avec le sauf conduict du Roy. Ilz avoient apourté ladicte chasse

audict lieu de Cléry, parce que il y avoit troys ans (ansi qu'ils disoient), qu'il n'avoit pleu en leur pais

Les foussez de la Chappe curez.

L'année que dessus furent curez les foussez, lesquels sont le longs des murs de ceste ville, du cousté qu'on appelle à la Chappe, et ce, es moys de juillet et aust, et aultres en suyvans. Et furent curez lesdicts foussez tout le longs des murs, despuis la Chappe jusques à la pourte St Ambroys.

Une procession générale le jour des Roys.

En la mesmes années, le dimanche VIe jour de janvier, qui estoit le jour des Roys, fut faicte procession généralle pour le Roy, ce qu'on n'avoit point acoustumé faire aux jours des festes sollennelles.

L'entrée du Baillif de Berry en ceste ville de Bourges.

Ledict jour et an que dessus, entre deux et troys après mydy, Monsieur le baillif de Berry, fist son entrée en ceste ville de Bourges, et estoit ung jeune gentilhomme, en l'age de trente ans, ou envyron, qu'on appelloit Monsieur du Ris (1),

(1) Louis de Chazerat, sieur de Ris.

et estoit capitaine de l'arrière ban du païs de Berry. Tous Messieurs de la justice et tous aultres officiers furent au davant de luy, estoyent en nombre tant de sa compaignie que d'aultres bien troys cent, ou plus, tous à cheval. De ma congnoissance n'avoys veu baillif en chef en ceste ville.

e collège de la Forchault, en la paroisse de Montiersmoyen.

En l'année que dessus, le premyer jour de mars, fut commancé et faict un collège public, en la paroisse de Moutiersmoyen de Bourges, au logis d'un nommé Maistre Charles Chevalier (1), en son vivant, chanoyne de la Ste Chappelle du Palais dudict Bourges. Lequel Chevalier donna son dict logis à Messieurs de ladicte ville de Bourges pour en faire ung collège, et volut qu'il fust appellé *le collége de la Forchault,* ce qu'on faict enquore de présent. Les premyers principaulx dudit collège furent ung nommé Maistre Pierre Delogis et Maistre Jehan Emyn. Lequel Emyn estoit marié, ce que n'avoient acoustumé d'estre les principaulx

(1) V. la note, p. 49 et La Thaumassière, p. 135.

des collèges parcy davand en ceste ville de Bourges, ains estoient tous prebstres, ou docteurs en quelque Faculté.

Le trésor de l'esglise de Montiersmoyen de Bourges desrobé.

En la mesme année, la nuict du dimanche, XXIIII• jour de mars, qui estoit le quatriesme dimanche de caresme qu'on appelle le dimanche de *Letare*, et le lundy en suyvant estoit la feste de la nunciation Notre Dame. En ceste nuict ce fut desrobée le trésor de l'esglise de Montiersmoyen de Bourges. C'est asçavoir, premyèrement les larrons pour entrer en ladicte esglise passèrent pardessus la muraille du cymytière du cousté des lisses (1), puis après avoir ouvert l'huis dudict Cymytière par au dedant, s'an allèrent derrière la chappelle St Nicolas, et là rompèrent ung trillis de de fer et la viltre, puis entrèrent dedans ladicte esglise, et pour entrer audict trésor, premyèrement levèrent les deux ferreures du premyer huys, et le second y mirent le feu et le bruslèrent à

(1) Barrières.

demy seulement pour passer ung homme. Et pour brusler le dict huis firent brusler toutes les torches de ladicte esglise avec plusieurs autres boys, et le corbillon là où on metoit le pain bénis, avec force sire et l'huille des lampes, ainsi comme on congneut apertement le lendemain ; puis après pour tuer le feu, lesdictz malfalcieurs prindrent toute l'eau béniste, toutes foys adce ne peut suffire ; car après avoir levee la serrure de la grande porte de ladicte esglise, sortirent dehors, et apourtèrent de l'eau de quelque lieu dedans un pot de terre, pour tuer ledict feu, ainsi qu'on trouva le lendemain ledict pot de terre et la trasse de l'eau. Lesquels larrons et malfaicteurs ainsi entrés dedans ledict trésor prindrent et empourtèrent ce ce qui s'ensuit : premyèrement le chef St Fulgent et le chef St Morice, ung grand ymage de Nostre Dame, ung grand calice, le bras St Fulgent, une croix d'argent, un vesseau, ou quel on metoit l'hostie le Vendredi Saint, ung reliquaire St Maturin, un ensssenssoire, et la custode laquelle estait sur le grand

autel, le tout de fin argent doré. Toutes lesquelles choses susdictes estoient estimée mil escuz au soleil ou plus. Grande porsuite fut faicte pansant recouvrer les choses susdictes. Toutesfoys on n'an peut trouver aulchunges nouvelles pour lors.

Les noms et congnous des chanoynes et aultres de ladicte esglise, Maistre Pierre Tullier doyen, Maistres Michel Delogia chanoyne, et François Bergeron, Jehan Masson, Jacques Forcher, Vincent Morin, Mathurin Rochereau, Guilles Poyrier, Anthoyne Amyot, Griat, tous chanoynes, Jehan de Davant, Jacques Blanchard, Jehan Glaumeau, Guillaume Porreau, demy chanoynes, Pierre Possedat curé, Gabriel Lesage, Toussaint Pillet caustres, Jehan Viau gagiste.

Ung tonnaire en mars.

En l'année cy-dessus dicte, le lundi XXVe jour de mars, jour de l'annunciation Notre Dame, entre quatre et cinq heures du soir, tonna fort avec grand élide vent et pluye, ce que n'avient pas souvent en telle saison.

L'an mil 555.

Saison froide, Monseigneur de Tornon en ceste ville. Le Pape mort.

L'an mil cinq cent cinqueute-cinq, Pasques estoyent le quatriesme (1) jour d'apvril; huict jours d'avand et huict jours d'après, faisoit fort froict, grand vent et sec; et ledict jour de Pasques estoit logé en ceste ville de Bourges, Monseigneur le cardinal de Tornon au logis de Monsieur Boucheteil (2), secrétaire du Roy, et ledict seigneur de Tornon alloit à Rome, parceque le Pape Julius estoit mort dès le quatriesme de mars précédant, à cel fin de faire élection d'ung aultre Pape.

Ung prisonnier, lequel se pandit et estrangla en la prison.

Ceste année, le XVIIe jour d'apvril qui estoit le mescredy d'après Pasques, entre une et deux après mydy, ce pendit et estrangla ung pouvre homme, prisonnier au prisons de l'archevêché, lequel avoit esté prins la veille de Pasques avec plusieurs aultres, lesquels avoient desrobés le trésor de l'esglise de Montiersmoyen de Bourges,

(1) Lire quatorzième
(2) Le célèbre Guillaume Bochetel, secrétaire d'état.

et plusieurs aultres ainsi comme on scent puis après, et aussi qu'on les trouva saisiz de plusieurs plusieurs ornemens d'esglise tant vestemens que aultres vesseaulx d'argent.

Une grosse gresle la veille St Marc.

En ceste année, le mescredy, XXIIIe jour d'apvril, entre troys et quatre heures après mydi, fist ung grand tonnerre avec grand abundance de pluye et gre le, laquelle tombait grosse comme noix, et en si grande abundance par l'espaee d'une heure ou plus, qu'elle estoit haulte d'un piedz sur la terre, touteffoys, la grâce à Dieu, ne fist pas grand mal.

Le scène de Pasques le jour St Marc.

En ladicte année, le XXVe jour d'apvril, jour St Marc, estoit le jour du scêne (1) de Pasques, et ne mangeoit-on point de chair ainsi que de coustume, ce que n'avois jamais veu advenir à tel jour.

Le lundy des Rogations le jour St Autrilhe.

L'année que dessus, le XXe jour de may, jour St Autrilhe, estoit le lundy des Rogations, que

(1) Il faut lire le sème de Pâques : le sème (*septimale*) d'une fête était l'office de l'octave ; ici on applique cette expression au troisième jeudi après l'octave.

les processions vont au Chasteau en l'eiglise dudict St Autrilhe, ce que à tel jour n'avois jamais veu par cy d'avand.

Quatre religieuses de la Nunciade nées à Madame de Ligny en Barroys.

En la mesme année, le mescredy dernier jour de juillet, partirent du couvent des filles de la Nunciade de ceste ville de Bourges quatre religieuses, lesquelles furent menées à Madame la contesse de Ligny en Barroys (1), près Troys en Champaigne, seur de Madame du Bouchage, aultrement de Montrésor en Touraine (2). Lesquelles filles furent menées à ladicte dame, pour mettre en ung couvent de filles de semblable ordre comme elles, que ladicte dame avoit nouvellement édifié et fondé, pour instruire et endoctriner les aultres en leur ordre et manières de faire.

Ceulx qui avoient desrobé l'esglise de Montiersmoyen de Bourges, pandus et bruslées.

L'an mesme, le samedy dernier jour d'aust, furent pandus et estranglés, et hors la porte Bourboune de ceste ville de Bourges, Jacques Marando bou-

(1) Marguerite de Savoie-Tende, femme d'Antoine de Luxembourg, comte de Brienne et de Ligny.

(2) Isabelle de Savoie-Tende, femme de René de Batarnay, comte du Bouchage. V. Additions à Castelnau, t. 2, p. 165.

cher en ceste ville de Bourges, natif de la parroisse St Bonnet, Jehan de Rins, cordonnier aussi demorant en ladicte paroisse St Bonnet, et Françoys Planchon, archier de Monseigneur le Prevost Genton (1), natif de la paroisse St Pierre le Guillard de Bourges, pour les larrecins et sacrilèges par eulx commis en l'eiglise de Notre Dame de Montiersmoyen de Bourges, au moys de mars dernier, ainsi que pouves voir emplement en ce présent livre ; lesquelz malfaicteurs après avoir estez éstranglés, furent bruslés et consumés au feu. D'avand que procéder à l'exécution, lesdicts malfaicteurs furent menés de la Chambre des Contes en une charete, davand la grande porte de l'eiglise St Estienne, et firent l'amende honorable, ayans chacun une torche ardente au poin, puis de là furent aussi menés davant la grande porte de l'eiglise de Montiersmoyen, faire chose semblable ; tousjours accompagnéz de leurs femmes,

Les femmes desdicts larrons fustigées et bannyes,

(1) Claude Genton, sieur des Brosses, en faveur duquel François 1er avait créé l'office de Prévôt provincial en Berry.

lesquelles estoient lyées à la culasse du charrette, puis après l'exécution faicte de leurs dicts maritz, comme dict est, furent fustigées audict lieu, par la main du borreau, et bannyez du païs de Berry.

Deux des dessus dictz larrons brusles en figure.

Et le lundy en suyvant, second jour de septembre, fut levée une potence, au coin des licès dudict Montiersmoyens près ladicte esglise, à laquelle fut attaché ung tableau auquel estoient tiréz au vif deux des dessus ditz larrons, lesquelz on n'avoit peu prendre, l'ung nommé Françoys Marchant, demorant et natif audict Bourges, en la paroisse St Bonnet, l'aultre Joachim Michelet, hostellier à Berry près Bourges, lesquelz deux furent condemnéz, par une mesme sentence, comme les susdictz, à estre bruslez tous vifs en quelque lieu qu'on les pourroit appréhender, sinon en figure, ce qui fut faict ainsi que dict est, C'est icy la premyère exécution que fist le lieutenant criminel de ceste ville de Bourges, nommé Maistre Jacques Jobert (1), enfant de ceste ville, lequelle

Le premyer lieutenant criminel après Genton.

(1) Jacques Jobert, sieur de Soupize, nommé Lieutenant criminel en conséquence de l'édit de mai 1551, portant création de cet office.

fut institué lieutenans criminel en l'an précédant, après que le Provost des Mareschault nommé Genton fut destitué de son office.

Toutefoys, quelque temps après, fut remis en son premyer estat moyenant quelque some de deniers.

L'année que dessus, XVe jour de janvier, entre neuf et dix heures du soir, tonna et élida aussi fort comme a de coutume faire au temps d'esté. Ung tonnairre en en janvier.

L'an mesme, le dimanche IIe jour de febvrier, pour lors dimanche de la Septuagésime, et jour de la Chandeleur, estoit en ceste ville de Bourges et partout le diocèse, ung grand pardon du Pape qu'on appeloit Jubillé de plénière rémission, en jeusnant par troys divers jours et le susdict dimanche recepvant le sacrement de l'autel, envoyé dudict St Père pour la paix du royaulme de France (1). Le grand Jubilé en febvrier 1555.

En l'année que dessus, le dimanche premyer Une estoille à queue.

(1) Le pape venait au contraire de signer avec Henri II un traité de ligue qui devait prolonger la guerre.

jour de mars, heure de huict heures du soir, et quinze jours durant, à samblable heure, et toute la nuict, apparoissoit une estoille au ciel, vers le cousté d'Orient, laquelle avoit une fort longue queue luisant aussi fort que l'estoille mesme, et estoit ladicte queue en hault et l'estoille en bas ; de la signification d'icelle nul n'an faisoit aulchun jugement certain (1).

Année fort pluvieuse.

Ceste année mesme fut fort pluvieuse, tellement que, despuis le commancement du moys de septembre jusques au moys de mars, ne cessa point, ou bien peu, de pleuvoir, tellement que, en plusieurs lieux, on ne sema point de gros bledz à cause des dictes pluis et grans eaux, qui estoyent parmy les champs.

Gros tonnairre le jour de Pasques fleuries.

En l'année que dessus, le dimanche XXIXe jour de mars, pour lors dimanche de Pasques fleuries, entre huict et neuf heures du matin, durant les sermons qu'on faisoit à St Ursin et au Chasteau, acoustuméz de faire à tel jour, tonna

(1) Mezeray parle également de cette comète.

fort longs temps, voire avec grand élide et gros tonnaire, comme en temps d'esté, puis incontinant après grande abundance de pluye, tellement que la procession de St Estienne ne fut, ledict jour de Pasques fleuries, que jusques à St Ursin, puis de là s'an retourna â St Estienne.

L'an mil 556.

L'an mil cinq cent cinquente-six.

L'an mil cinq cent cinquente-six, Pasques estoyent le cinquiesme jour d'apvril, année monstrant assez bon commancement en toutes chosses comme aux arbres et aux vignes.

Ung tresor d'or et d'argent trouvé sur les vostes de l'esglise de Montiersmoyen.

L'année que dessus, le unze, douze et tresiesme jours de may, sepmaine des rogations, les couvreux besoingnèrent sur l'eiglise de Montiersmoyen de Bourges, et pour plus facillement racoustrer la charpenterie pourrie, fasoient netoyer les basses votes des deux coustés de ladicte eglise. Il advint es dictz jours que en nestoyent le cousté devers les lisses dudict Montiersmoyen, on trouva

en bas parmy les ordures, des donzins, viron quarente ou cinquente; à les voir se monstroyent tous neufs, et estoient marqués comme les pièces de troys soulz qu'on appelle des pièces de jacques Ceur; puis le lendemain on trouva aussi en bas, parmy les ordures, des escuz, viron vingt ou trente, beaux et grans, bien marqués, les quels on appelle communément escuz vieux. Ils estoyent estimez troys livres tournois la pièce. Le bruit commug estoit, que celuy qui jettoit les ordures en bas, trouva grande quantité desdictes pièces, tant donzins que escuz: touteffoys on n'an peuet rien sçavoir à la vérité, combien que admonitions en feussent publiées par divers dimanches.

Ung grand pardon Jubillé le jour de Penthecouste.

L'année que dessus le dimanche XXIIIIe jour de may, jour de Penthecouste, estoit en ceste ville de Bourges ung pardon jubillé envoyé du Pape pour la paix du reaulme de France, et falloit jeusner troys jours précédens, ainsi que de coustume, puis, ledict jour, se confesser et recepvoir le sacrement de l'autel: ung samblable fut en

ceste année mesme, le second jour de febvrier dernier passé, ainsi que pourrés voir en ce livre et en son lieu.

Ceste présente année fut fort fertille en tous fruietz; et fut fort chaulde, et longs temps sans pluvoir; mesmement ne pleut point despuis le cinq ou sixiesme jour de d'apvril jusques au jeudy, quatriesme jour de jung, jour de la feste Dieu; et pleut fort ce jour là, tellement que la procession fut faicte sans chappes, ce que n'avois jamais veu. Ladicte présente année estoit fort avancée, et toutes choses venues et meures de premier. Les serises estoient bonnes dès le commancement de may, avec les poix et febves. La veigne (1) estoit gros et bon à manger dès le commancement de jung, et commança-on à coupper les bledz à la fin de may, et furent vendanges au moys d'aust.

Année fertille et seiche.

La processiou du corps de Dieu sans chappes.

Les fruicts de la terre bien advencés et meurs bien de premier.

L'an que dessus, le dimanche XXVIIIe jour de

La Chasse St Ursin dessendue.

(1) Vigne suivant M. Jaubert, mais ici semble signifier: verjus.

jung, fut dessendue la chasse St Ursin, et pourtée en procession le longs de la grand rue, à St Estienne, auquel lieu fut dicte une grand messe; assistoyent à ladicte procession toutes les Paroisses de ladicte ville avec les Collèges et Mendians, sauf Messieurs de St Estienne du Palaix et de Montiersmoyen, lesquelz ny volurent point assister; et fut dessendue la dicte chasse, et pourtée en procession pour les grandes challeurs et sécheresses qui régnoient pour lors ; car fut sans pluvoir aulchunnement. Chose digne de mémoire, est advenue en ceste présente année, c'est que vers la fin de ce présent moys de jung, la Royne de France, femme du roy Henry IIe de ce nom, accoucha à Fontainebleau, près Paris, de ung fils et d'une fille, tous deux d'une ventrée. Le fils après avoir esté baptisé morut, et la fille demora plaine de vie et en bonne santé (1).

(1) Glaumeau se trompe : Catherine de Médicis accoucha à Fontainebleau, le 23 juin, de deux filles jumelles, Jeanne morte en naissant, et Victoire qui vécut jusqu'au 9 août qu'elle mourut à Amboise.

En ceste présente année, le mescredy premier jour de juillet, entre sept et huict heures du soir. ainsi que communément en telle saison, on s'en va à l'esbat après soupper, partirent du logis du Roy de ceste ville de Bourges, ung jeune enfant allement, âgé de quatorze à quinze ans, nommé le petit Duc d'Allemaigne, filz du Duc de Bavière (1), riche de vingt mille livres de rente, accompaigné de son maistre d'autel, son gouverneur, ung aultre allement, ung enfent de Paris, son laquais et plusieurs aultres de sa maison, ainsi qu'il apartient à ung tel prince. Ainsi s'an alloient tous à l'esbat hors la ville du cousté de la pourte Sainct Paul, et quant il furent ung peu bas, près la rivière, au dessoubs, assé loing du molin dudict St Paul, trouvèrent ung pescheur, lequel se tenoit au faubourg dudict St Paul, qu'on appeloit Trousoys, lequel estoit sur ladicte rivière dans ung

Trois Allemens, ung Françoys, escolliers, ung pescheur, noyez.

(1) Hermann (Louis), second fils de Frédéric III, Comte palatin du Rhin et Duc de Bavière, âgé de quatorze ans.
La Thaumassière a été mal inspiré en ne donnant pas ce récit naïf et attachant.

petit basteau, et tendoit ses engins et filliers, pour prendre quelque poisson la nuict. Alors les susdictz Allemens le prièrent de les metre en son basteau, et les mener ung peu à l'esbat sur l'eau, et qu'ils le contenteroient et payeroient tant qu'il seroit contant. Ce qu'il fit très volontiers, et allors entrèrent dans ledict basteau, ou petite nacelle, ledict petit Duc, son gouverneur, ung autre Allement, et ung enfant de Paris, escollier en ceste ville, lequelle se tenoit avec eux, et s'appeloit Monseigneur de Beauvoir, et ne volut permettre ledict gouverneur qu'il en entrast d'avantaige, parce que le basteau estoit fort petit, et aincontinant qu'ils furent dans ledict petit basteau, ce petit Duc, ou Prince, se volant un peu resjouyr, commança à saulter et dancer dedans le basteau, tellement qu'il tresbucha. Ce voyant, les aultres craignant qu'il ne tombast, parceque ils avoient en singulière recommandation, se jettèrent tous sur luy pour le garder de tomber, tellement qu'ils firent renverser le basteau sans dessus dessoubz:

et allors tous tombèrent en l'eau, voyre en une fousse fort haulte et creuse. Et là furent tous surmergetz et noyez, c'est assçavoir, ledict petit Duc d'Allemaigne, son gouverneur, ung aultre Allement, cest enfant de Paris et le pescheur, sans en pouvoir jamais saulver ung, combien qu'il y eut du monde innumérable sur le bour de l'eau.

Sur l'heure furent tous peschez et tirez hors de la rivière, tous mors, et empourtés, ung chacun à son logis.

Troys enterréz en une fosse à St Ypollite.

Et le jeudy, second jour du moys de juillet, entre cinq et six heures du soir, furent enterrent (sic) le susdict Gouverneur, l'aultre Alement et cest enfant de Paris en l'eglise St Ypollite, tous troys dans une fosse avec grande sollemnité et pompe funéraille. Ce pandant le susdict petit Duc fut ouvert et embaulmé, ainsi comme il appartenoit à ung tel prince, fut mys dans un sercueil de plon, et gardé jusques au vendredy en suyvant, troysième jour dudict moys de juillet, et

ledict jour, entre cinq et six heures du soir, fut pourté en l'église des Jacobins de ceste ville, en l'ordre et manière qui s'ensuit. Et premièrement marchoient davant le corps viron cent ou six vingt Allemens, ayens tous chacun une torche, auquelles estoyent attachées les armoysies dudict petit Duc, puis après marchoit ung Allement, lequel portoit une grande lance, au bout de laquelle estoit pendu un grand estandar, ou enseigne de taffetas noir, en laquelle estoient escrips en letres d'or, tant d'une part que d'aultre, les divises et aultres louanges de la généalogie dudict petit Seigneur. Après marchoit sa hacquenée, toute couverte de drap noir, et menée par la bride par deux petis Allemens, dessus laquelle estoit le ceur dudict petit Duc bien honorablement acoustré, et conduict par deux seigneurs Allemens, ung de chacun cousté. Puis après estoit pourté le corps dudict petit Duc, en son sercueil de plon, par huict ou dix Allemens, tous habillés en deuil; et aincontinant après, marchoit Monsieur le Recteur de l'Université, avec

toute l'Université et les escolliers d'ung cousté et Messieurs les Maires et Eschevins de ladicte ville, avec tous les officiers d'icelle, de l'aultre cousté, tous abillés de leurs robbes de livrées, tous Messieurs de la Justice et aultre peuple innumérable; fut ainsi pourté et conduict audict lieu des Jacobins, et mys au millieu du ceur soubz ung tabernacle de boys, basti en manière de chappelle toute couverte de sierge; et fut là jusques au lendemain, qui estoit le samedi quatriesme jour de juillet, lequel jour, heure de cinq heures du soir, fut mys en terre avec grande sollemnité, et y eut plusieurs, tant escolliers que aultres gens doctes, les quelz firent sermons et blasons, à la louange dudict deffunct. J'ay un peu escript cecy amplement, car je n'ay jamais veu ny entendu chose estre advenue digne de plus grande mémoyre, considéré la petite rivière en laquelle si grande fortune est advenue.

La Compaignie qui assistoit audict enterrement.

L'année que dessus, le jeudi IXe jour de juillet, entre quatre et cinq heures du soir, fut descen-

La Chasse St Guillaume descendue.

due la chasse St Guillaume, estant en l'église St Estienne de Bourges, et pourtée en procession à l'entour de l'eglise. Et le dimanche ensuyvant, XIIe jour dudict moys de juillet, fut pourtée en procession générale de St Estienne en l'eglise St Ursin, passant par la porte Gourdaine, tout au longs de grand rue, et estoient les rues tendues comme à la feste Dien; fut dicte une grand messe à St Ursin dudict St Guillaume, puis fut raportée à St Estienne en grande solemnité, tous les Collèges ayant chacun un sierge ardent en la main, tout au longs de la procession. On dist le samedi de davant matines au soir pour le dimanche à cause de longue procession et sermon; et fut pourtée ladicte chasse à cause des grandes challeurs et sècheressent (sic), qui régnoient en ceste présente année.

Matines le samedi au soir.

En ceste mesme année, et moys d'apvril, may, juing, juillet, aust et septembre, furent faictes les murailles, lesquelles renferment l'abaye Saint-Sulpice, du cousté de la Chappe, jusques au coing

auquel sont plusieurs statues et ymages, comme de quelques roys et de Saint Sulpice, auquelles furent mys lesdictz ymages, es moys et an que dessus.

Et le dimanche en suyvant, qui estoit le XIXe jour dudict moys ds juillet, fut remise ladicte chasse St-Guillaume en son lieu acoustumé, entre quatre et cinq heures du soir, après vespres. Et fut remontée en sa place avec telle sollennité comme on a coustume d'estorer les chefs Saint Etienne, Saint-Guillaume et aultres reliquaires de ladicte Eglise.

La Chasse St Guillaume rèmise en son lieu.

L'année que dessus, le mescredy XXIIe jour de juillet, jour de la Magdaleine, entre sept et huict heures du matin, fut pourtée en procession la chasse St Julien, estant au Palaix en ceste ville de Bourges. Et fut pourtée en l'église des Cordeliers, auquel lieu fut dicte une grande messe sollennelle. Et estoient à la dicte procession avec Messieurs du Pallaix, Messieurs du Chasteau, la Paroisse St Austrillet et St Ypollite, avec Messieurs de la Justice et Messieurs de la ville.

La Chasse St Julien pourtée en procession pour les grandes chaleur.

En ceste présente année, vers la fin du moys d'aust, fut achevée de couvrir la grosse Tor de ceste ville de Bourges; et fut couverte et pavée pardessus, de grans pavés à degretz comme celle de St Estienne.

Les grandes challeurs, et les pourtes des villes gardées à cause des bote feux.

En ceste présente année, furent grandes challeurs à merveilles et durèrent despuis le moys d'apvril jusques au moys de septembre, sans pleuvoyr ou bien peu. Et estoit bruit par le païs de France, qu'il y avoit des botefeux euvoyez par la Royne de Ongrie, pour destruire et mettre en feu et ruyne toutes les plus belles villes de France, tellement que aulchunnes furent bruslées comme Tonnerre et aultres, et allors furent mises gardes aux portes des villes pour visiter tous ceux qui entreroyent en icelles.

Le feu au foubours de Charlet.

L'année mesme, la nuict du samedi à dimanche XVIIIe jour d'octobre, entre dix et unze heures de la nuict susdicte, le feu ce print en la maison d'ung boulanger lequel demoroit hors la ville de Bourges au faubourg de Charlet en la rue descen-

dent de St Martin audict Charlet, et brusla toute sa maison et deux aultres auprès.

L'an et jour que dessus, c'est assçavoir le dimanche XXVIIIe jour d'octobre, entre dix et unze heures d'avant mydi, ce print le feu au faubours St Privé hors ladicte ville de Bourges, le longs de la rivière dudict St Privé. Le feu au faubours de St Prive.

Et toutefoys, quelques secours d'hommes et d'eau en grande habondance, qu'on peult avoir; le feu brusla quatre ou cinq maisons.

L'an que dessus, le vendredy XXIIIe jour dudict moys d'octobre, lendemain du scène (1) St Luc, entre quatre et cinq heures du matin, ce print le feu en la paroisse St Bonnet, droict davant l'eiglise dudict St Bonnet, et brusla troys ou quatre maisons sans en rien saulver. Le feu près l'eglise St Bonnet.

En l'année que dessus, le mescredy IIIIe jour de novembre, entre sept et huict heures du soir, ce print le feu aux estables du logis et hostellerie

(1) Lire sème : le lendemain du sème *(septimale)*, ou de l'octave de saint Luc, était le 26 octobre et non le 22.

Le feu au logis de la Truye qui fille.

publique (1), où pent pour enseigne *la Truye qui fille*, en ceste ville de Bourges, près la pourte Gourdaine, auquel lieu y eut grand feu à merveilles, et dura l'espace de quatre ou cinq heures, durant lequel temps, bruslèrent viron huict ou dix maisons avec grande perte de biens. Et est icy le quatriesme feu en si briesve espace de temps, ce qui est chose assez merveilleuse : on disoit que c'estoient bouteffeux qui metoient ainsi le feu par les maisons, pour avoir quelque occasion pour desrober.

Et Messieurs de la ville voulant y metre ordre, firent garder les pourtes, tellement qu'il en furent trouvez aulchuns estant saisiz de quelques instruments pour metre le feu, comme fuzées et aultres choses semblables.

(1) Catherinot dans ses malices (*Manifeste pour le seigneur de Coulons-sur-Auron*, p. 3), nous apprend que cette auberge avait appartenu à Simon Babou, notaire à Bourges, comme deux autres du même nom, puis à Philibert Babou, sieur de la Bourdaisière, institué trésorier de l'épargne en 1522, père du cardinal de la Bourdaisière, et aïeule de Mde d'Estrées : « ce fut, dit Tallement des Réaux, la race la plus fertile en femmes galantes » qui ait jamais été en France; » et par Gabrielle d'Estrées, le duc de Vendôme et la maison de Savoie, Louis XV, qui se plaisait à le dire, descendait de ces notaires propriétaires à Bourges de *la Truie qui file*.

L'année que dessus, le XVIIe jour de novembre, partit de ceste ville de Bourges, ung nommé Estienne Lulier (1), marchant bourgeoys, demorant en la parroisse St Medar, en la grand rue St Sulpice, avec sa femme, enfans et famille, et s'an alla demorer à Genève.

Le sire Estienne Lulier, à Genève.

En ceste présente année fist aussi grand froict et aussi long qu'il fist jamais de ma cognoisscence, car il dura despuis le moys de novembre jusques à la fin de mars, tousjours avec grand froict et neiges.

L'an que dessus le neufiesme jour de mars, pour lors estoit le premyer mardy de caresme, partit de ceste ville de Bourges ung mien garson, nommé Estienne Glaumeau, estant en l'eage de neuf ans, dix moys et vingt jours : car il nasquit, comme apert en ce présent livre en son lieu, le mescredy XXe jour d'apvril, mil cinq cent quarente sept, après Pasques, et s'an alla avec ung

Estienne Glaumeau cheux son oncle Anthoine Glaumeau, à Genève.

(1) Echevin en 1540, 1545 et 1546.

mercier d'esguille, nommé Nicolas de Lurcy, demorer cheux mon frère Anthoine Glaumeau, à Genève (1).

Les ponts des portes Bourbonno, St Paul et St Ambroys faictz d'aultre façon et matière qu'ils n'estoient auparavant.

En l'année que dessus, et aussi au commancement de l'année mil cinq cent cinquente sept, car ce fut es moys de febvrier, mars, apvril et may, furent faictes à la pourte Bourbono et de St Paul, de ceste ville de Bourges, à chascunne, une arche de pierre en voulte, lesquelles au paravant estoient seulement de boys; et aussi le pont, lequel est prest la fontaine St Ambroys, hors ladicte ville de Bourges, fut faict tout à neuf de pierres et maçonneries contenant troys arches voultées, fut faict et parachevé es moys et an que dessus, lequel au par avant estoit seulement de boys.

L'an mil 557.

Année fort chère.

L'an mil cinq cent cinquente sept, Pasques estoient le dix huictiesme jour d'apvril, année

(1) V. la note, p. 28.

fort estrange et facheure, à passer au moins au commencement d'icelle, c'est assçavoir despuis le moys de janvier, jusques à la St Jehan,

La cherté des bledz de présente année 1557.

En l'année susdicte, l'espace de huict ou dix moys, le blé fut fort cher, tellement qu'on vendoit communément le boisseau de froment XVII et XVIII soulz, le boisseau de meton (1) XV soulz, le boisseau de marcesche, XII soulz, et la modure, XIII et XIV soulz. L'advoyne, cinq soulz (2). Le pouvre monde endura tant, que par le rapport de gens enciens, jamais, de congnoisscence d'homme, ne fut une telle année, combien qu'on aict bien veu le blé plus cher; toutefoys le monde n'anduroit pas tant, car toutes aultres choses estoient à bon marché; mais, en ceste présente année, toutes choses estoient chères, et à ceste

(1) Méteil.

(2) Garnier constate dans ses tables que le prix du septier de blé (hectolitre et demi) s'éleva en 1556 et 1557 à 20 francs environ, tandis que le prix moyen des dix années était de 12 fr. 58 c.; se rappeler d'ailleurs pour se rendre compte des prix indiqués en monnaie du temps qu'en 1557, le marc d'argent était à 14 francs; et que le Teston, monnaie du poids environ d'une pièce de 2 francs, courait pour 11 sols.

cause, quant ce vint es moys d'aust, septembre et octobre, survint des maladies innumérables sur le pouvre peuple comme fiebvres pestillances et et aultres maladies incurables, dont morurent plusieurs, sans touteffoys grande apparence ou congnoisscence de peste.

Le premyer jeu de paulme couvert en ceste ville de Bourges.

En ceste présente année, fut basty un jeu de paulme à couvert en ceste ville de Bourges, en la parroisse St Bonnet, au logis d'ung qu'on appeloit maîstre Estienne le Charpentier, et fut achevé et parfaict, vers la fin du moys d'aust audict an.

Une pauvre femme acouchée de troys filles d'une ventrée.

En l'année que dessus, la nuict du samedy et dimanche, XIIe jour de septembre, heure de minuict, acoucha une pouvre femme en ceste parroisse de Montiersmoyen de Bourges, nommée Jehanne, son congnon je ne sçay, servante d'ung prebstre, nommé messire Gabriel le Sage, chappellin en la parroisse de St Austrillet ; laquelle Jehanne acoucha de troys filles, et furent toutes troys baptisées en ladicte paroisse, par le curé, nommé messire Jacques Gousselin :

les parrins des susdictes filles estoient messires Denis Rameau, Guillet Poysier, Jehan Toison, tous prebstres et chanoynes dudict Montiers-moyen ; les marraines estoient une pouvre jeune garse, servante de quelque quidam de ceste ville, lequel m'estoit incongneu, nommée Jacquette, son congnon, je ne sçay, l'aultre s'appelloit Renée, lingère, et l'aultre avoit nom Jehanne, servante du susdict chanoyne Poysier. Toutes les troys susdictes petites filles furent nommées du nom de la premyêre marraine, c'est assçavoir Jacquettes, car elles furent toutes troys baptisées ensemble, et par un mesme baptesme, ainsi que les reigles des curés pourtent. C'est chose advenue non jamais ouye de mon temps ne ouy-dire à personne qui aict veu le samblable en la forme et qualité advenue, combien qu'elle ne soit impossible ne contre nature, mais seulement admirable, parce que peu de foys telles choses adviennent.

La mort des troys petites filles.

Les troys petites susdictes filles vesquirent, l'une huict jours, l'aultre quinze, et l'aultre troys

sepmaines ; et furent toutes troys enterrées au cymetière de Montiersmoyen, l'une auprès de l'aultre.

En la mesme année, le mardy XIIIe jour de septembre, le fleuve qu'on appelle le Tybre ce déborda, de telle sorte que grande partie de la ville de Rome, fut ruynée et destruicte ; furent noyés audict déluge bien mille personnes, ainsi que le tout ay veu et leu en ung petit traité imprimé, faict dudict déluge.

Une maladie appelée la coqueluche.

En la mesme année, despuys le commencement du moys d'aust jusques vers la fin d'octobre, courut une maladie sur le peuple, laquelle les médecins appelloient coqueluche. Et non seulement régnoit en ceste ville de Bourges, mais aussi par toutes les villes, et aultres lieux de la France, tellement que d'icelle peu de gens se saulvèrent, et es moys susdictz en morut en grand nombre d'icelle maladie. Elle prenoit premyèrement au serveau, puis à l'estomac avec grand crachement de sang, glace et flumes avec fiebvres

tierces, quartes et continues, de laquelle continue peu de gens en eschapoient.

Vers les moys d'aust ou septembre, je n'ay peu estre fait certin du moys ny du jour, à la vérité toutefoy fut en l'ung des deux susdictz et en l'année susdicte, le Roy Henry, ung matin sortant du Louvre pour aller ouyr la messe, ce présenta davant luy ung jeune homme, lequel avoit servi de clerc à la Chancellerie aultrefois, l'espée en la main toute nue, et luy dift : « Roy je suis » envoyé de Dieu pour te tuer ; » et en ce démarchant, luy présente un coup d'estoe, tellement que sans ung gentilhomme qui luy empare son coup, il eust percé le Roy d'oultre en oultre. Souldain le monde se guitte sur luy, et fut mené prisonnier, puis quelque temps après, dans la prison mesme fut faict morir parce qu'il disoit des propos grans et merveilleux, et pour ceste cause ne fut exécuté publiquement (1).

(1) Aucune des histoires de France et même de Thou, si complet pour la période qu'il embrasse, ne font mention de cet attentat contre Henri II ; mais il en est parlé avec beaucoup de

Le feu en la parroisse du chasteau au faubour St Pàui, cheux Trousoys.

En l'année susdicte, le mardy XIIe jour d'octobre, entre quatre et cinq heures du soir, ce print le feu au logis d'ung nommé André Trousoys, peycheur et vigneron, demorant en la parroisse du Chasteau, au faubours St Paul, tout joygnant la rivière d'Aurron. Le dict feu dura viron deux heures et brusla deux corps de maison et ung arpenty joygnant à icelles, avec grand perte de meubles. On dict que une femme myst le feu en de la paille, en remuant son enfant, lequel elle ne peut estaindre. Car alors faisoit ung grand vent à merveille, et avoit desjà duré l'espace de troys ou quatre jours.

Les degredz du Pallais et d'ung des coustés de St Estienne refaictz tout à neuf.

En ceste mesme année furent refaictz tout à neuf les degredz de pierre, par les quelz on monte en la Sainte Chappelle du Paillais de Bourges, du

détails, et en accusant formellement le parti protestant ,dans les mémoires de Claude Haton; et M. Bourquelot, leur savant éditeur, a donné en note et le récit de J. Glaumeau, qu'il connaissait par une étude précédente, et le passage d'un recueil du temps. reproduisant le même fait. Mém. de C. Haton. (Doc. nédits, t. 1er, p. 87.)

cousté du grand Cerf (1), et ceux par les quelz on monte en l'aiglise de Sainct Estienne dudict Bourges, du cousté des grandes Escolles; et furent faictz tous deux et parfaictz, vers la fin du mois d'octobre, on dict an.

La ville de Calles[e] prinse par les Françoys.

L'année que dessus, ce fut le sept ou huictiesme jour de janvier, ainsi que j'ay peu sçavoir par le rapport de plusieurs, fut prinse par les Françoys une grosse et riche ville sur les frontières de France et Engleterre, nommée Calles, laquelle d'aultrefoys avoit esté de France, ainsi qu'on peut voir par les Croniques entiennes de France, et en avoit jouy le Roy d'Angleterre bien l'espace de cent ou six vingt ans. Les processions générales en furent faictes en ceste ville de Bourges le lundy, XVIIe jour de janvier jour St Sulpice (2).

(1) C'est-à-dire du côté du Ranchier, dont l'image, décrite par Chaumeau, était sous le porche, ou pourpris de la Sainte-Chapelle.

(2) On ne peut exprimer, disent les historiens, la joie que cette éclatante conquête, revanche de la défaite de Saint-Quentin, causa dans tout le royaume; le Roi, ajoute Dupleix, tressaillant de joie, s'en alla à Calais et à Rouen pour se remettre en possession de cette très-importante ville si longuement usurpée par l'ancien ennemi de la France.

La ville de Guines, prinse aussi par Françoys,.

Fut aussi prinse par les susdictz Françoys, an mesme temps et année, ou quelque peu après, une aultre petite ville nommée Guines, aussi au païs des Angloys. Le Roy de France fut fort heureux ceste année présente, Dieu luy doint grâce de continuer.

La procession des Rameaux faicte soubz l'église St Estienne.

En l'année que dessus, le dimanche IIIe jour d'apvril, pour lors jour de Pasques fleuries, auquel jour les églises de ceste ville de Bourges ont de coustume d'aller en procession en l'eglise du Chasteau, hors ladicte ville, à cause de la pluye continuelle durant icelluy jour, et aultres jours précédans et subséquens, ladicte procession fut faicte soubz l'eglise de St Estienne dudict Bourges seulement.

L'an mil 558.

L'an mil cinq cent cinquente huict, Pasques estoyent le Xe jour d'apvril, année fort fertille et habondante en tous biens. Le blé ne se vendoit que deux sos et six blancs le boisseau, qui estoit

chose fort miraculeuse (1), veu la grande cherté de l'année précédente.

. . . , ...

L'an mil 559.

. . . . . , ... (2).

L'an que dessus, despuis le commencement du moys d'apvril, et tout le temps d'esté en suyvant, on chantoit à grandes troupes tous les soirs tant festes que jours ouvriers, les Psalmes de David, on lieu qu'on appelle le Pretz Fichault, et se assembloient audict lieu, tous les soirs, du monde innumérable, tant hommes que femmes, chantant en grande mellodie les dictz Psalmes (3). Plusieurs deffences furent faictes par criz public, de

Les Psalmes de David en françoys, chantés au pretz Fichault.

(1) A cette époque les moyens de communication manquant, tout était extrême, cherté comme bas prix.

(2) Ici deux feuillets manquent dans le manuscrit.

(3) Ces chants étaient un ralliement pour les Religionnaires ; ce qu'on faisait à Bourges aux *Prés Fichaux* en avril 1559, on l'avait fait à Paris l'été précédent au *Pré-aux-Clercs*. Les psaumes qu'on chantait étaient ceux traduits par Marot et Théodore de Beze et mis en musique par Bourgeois, qui aujourd'hui encore forment exclusivement la liturgie calviniste.

non plus chanter les dictz Psalmes sur peine de la hard, et fut élevée une potence on millieu dudict pretz Fichault, pour plus grandement déterrer ceulx qui chanteroient lesditz Psalmes. Toutesfoys, non obstant toutes les choses susdictes, on ne cessa point de chanter oudict lieu, tout durant l'esté.

Le feu au logis du Heaulme d'Or, et de là en l'église St Estienne de Bourges.

L'année que dessus, la nuict du mardy et mescredy dix septiesme jour de may, pour lors mardy des féries de Penthecouste, entre neuf et dix heures du soir, fut mys le feu, ou bien ce print par cas fortuit, car la vérité sçavoir on n'a peu, on logis au quel pent pour enseigne *le Heaulme d'Or* en ceste ville de Bourges, en la grandrue du Saulvage, au dessoulz des grandes Escolles. Pour lors se tenoit audict logis ung pâtissier. Le feu susdict ce print aux estables dudict logis et brusla tout le derrier, avec cinq ou six maisons prochaines ; et tousjours sur le derrière de là ce print en une grande gallerie derrière le logis, ou pendent pour enseigne, *les Six Mailletz*. Et de là par

la grande impétuosité du vant, qui fasoit pour lors, sautèrent quelques étincelles du feu sur l'eglise St Estienue de Bourges. Et ce enflamba de telle sorte qu'il brusla la seconde et troysieme voste, avec grand nombre de chapelles, la chambre des brodeurs, les orgues toutes fondues et bruslées, avec leur soubastement, et torna ledict feu tout au tour de l'eglise, jusques au droict du logis de l'archevesché, auquel lieu ce print ledict feu, et brusla troys ou quatre corps dudict archevesché. Ledict feu dura despuis l'heure susdicte, jusques au lendemain matin, cinq et six heures. Le domaige que fist ledict feu à l'église Saint Estienne, fut estimé par les Maistres jurés, ung chacun selon son estat, la somme de six vingt dix milles livres tournois. Durant la force du grand feu, ainsi que ung chacun oustoit de l'église tant qu'il pouvoit, la custode fut derrobée.

L'année que dessus, le jeudy XXIIe jour de jung, mourut feu Monseigneur de bonne mémoyre messire Françoys Duarin, docteur en droit canon

La mort de feu Monseigneur Duarin, docteur.

et civil et lecteur ordinaire et premyer en ceste ville de Bourges. Il estoit estimé et tenu pour tel de son temps, que c'estoit le premyer de son bonnet et de sa robbe de toute l'Europe. Il avoit de gaiges en ceste ville pour faire une leçon, le jour seulement, la somme de quatre cent escuz soleil (1).

La mort du feu Roy Henry, second de ce nom.

En ceste mesme année, le lundi Xe jour de juillet, mourut Henry de Valloys, second de ce nom, très crestien Roy de France, non de mort naturelle; mais estant assemblés en la ville de Paris, la plus grande et seine partie des nobles de France et d'aultres royaulmes, pour tracter des faictz de la paix et des mariages de Monsieur

(1) Alciat avait reçu jusqu'à 900 écus ; l'écu soleil, pièce d'or valant aujourd'hui intrinsèquement 12 francs environ, courait alors pour 50 sous ; ce qui portait le traitement de Duaren à 1,000 l., argent du temps, et non à 900 l., comme dit Catherinot. Voici au surplus quels étaient, suivant ce dernier, les gages des autres professeurs de droit : F. Balduin ou Baudouin, 350 l.; H. Doneau, 230 l.; N. Bougier, 100 l.; C. Girard, 150 l. ; J. Rabbi, 140 l. ; A. Levescat, 160 l. ; A. Lecomte, 45 l. ; H. Edouard, écossais, 45 l. ; cette proportion, ajoute Catherinot, est burlesque, le mérite des uns et des autres n'étant pas encore assez connu. (*Le Calvinisme en Berry*, p. 4.) V. au surplus dans les œuvres de Duaren, sa lettre à Sébastien de l'Aubespine, citée par M. de Raynal.

Monsieur le prince de Piedmont et Madame Madame Marguerite, duchesse de Berry, seur du deffunct Roy Henry, et aussi du Roy Phillippe avec l'une des filles dudict feu Roy; plusieurs cources et lisses et aultres triumphes ce faisoient durant ledict temps, en ladicte ville de Paris. Il advint que le susdict deffunct Roy courant la lance, voyre après plusieurs aultres cources, courut contre ung capitaine de France, nommé de Lorge (1), duquel fut frappé par cas fortuit et griefvement blessé en l'œil, de laquelle blessure, dix jours après trespassa. Il avoit régné, Roy de France, XI ans quatre moys, après la mort de feu son pere Françoys, premier de ce nom. Et succéda à la corone de France ung sien fils esnel nommé Françoys, second de ce nom, estant en l'eage de XVI ans, comme on pourra voir en ce présent livre au fueillet douziesme.

L'an que dessus, le samedy XIe jour de novembre, jour de St Martin, à quatre heures après

La mort de feu ma servante Valerienne Gallèse.

(1) Jacques de Montgomery, seigneur de Lorges.

midy, morut feu ma servante Valerienne Gallèse (1).

Le feu en une maison près St Jehan des Champs.

L'année mesme, la nuict du samedy et dimanche, IIIIe jour de décembre, entre dix et unze heures dudict samedy en nuict, ce mist le feu en une maison en la parroisse de St Jehan des Champs, près les greniers à sel, au logis d'ung mareschal appellé le gros Mareschal, et brusla toute ladicte maison, toutesfoys fut si bien secouru qu'il ne fut mal que à ladicte maison seulement.

Monseigneur de Barbezius envoyé en ceste ville.

En l'année mesmes, le mardy XIIe jour de mars, pour lors seconde sepmaine de caresme, vint en ceste ville de Bourges ung gantilhomme nommé Monseigneur de Barbezius (2), envoyé de par le Roy, ainsi qu'on disoit, lequel arrivé fist fermer toutes les faulces pourtes de ladicte ville, mist gardes aux principalles pourtes d'icelle, et ne

(1) J. Glaumeau en avait eu deux fils. V. p. 28 et 52.

(2) Charles de la Rochefoucauld, seigneur de Barbezieux, envoyé après la conjuration d'Amboise en Berry, où il possédait du chef d'Antoinette d'Amboise sa mère, les terres de Meillant et de Lignières.

entreoit ne sortoit personne d'icelle, sans estre visité; fist pendre des lanternes par toute la ville de quatre maisons l'une, lesquelles brusloient toute la nuict; print les noms de tous les manans et habitans de ladicte ville, tant hommes que femmes; envoya par tous les logis les gens de la justice et fist mettre par inventaire toutes les armes qu'ils trovoient par les maisons; et le dimanche, XXIIIIe jour dudict moys, fut faicte à ceste cause procession généralle pour le Roy, laquelle passa tout le longs de la grand rue, à la croix de pierre et en l'église des Carmes, à laquelle asistoient ledict Seigneur de Barbezius, Monseigneur du Couldray (1), et tous Messieurs de la justice de ceste ville ayans tous chacun ung sierge à la main. La cause, pourquoy toutes les choses susdictes se faisoient, on ne sçavoit bonnement sinon qu'on disoit qu'il y avoit heu quelque émotion à la Court

(1) Georges du Puy, seigneur du Coudray, pannetier du roi François Ier; le château du Coudray était une des maisons fortes du Berry, les ruines s'en voient à côté de la route, entre Saint-Florent et Châtrost.

de quelques gens amasséz, et que on craignoit qu'il n'y eust quelque émotion ou gens assemblez par toutes les villes, lesquelz volussent entreprendre quelque chose contre le Roy, tellement que choses semblables furent faictes en plusieurs aultres villes du royaulme de France, pour la conservation d'icelles.

L'an mil 560.

Année fertille et pluvieuse.

L'an mil cinq cent soyancte, Pasques estoient le XIIIIe jour d'apvril, année monstrant grande apparence de fertillité en tous biens et fruictz, touteffoys fort humide; car despuis le jour de Pasques susdict, jusques à la St Jehan ne passa point six jours sans pluvoyr peu ou prou.

Une procession générale à cause des grandes pluyes.

L'année susdicte, le dimanche XIIIIe jour de juillet, fut faicte procession générale en ceste ville de Bourges, pour la disposition du temps, car comme il est dict dessus, l'année fut fort pluvieuse et fut l'espace de quatre ou cinq moys sans cesser de pluvoyr, tellement qu'on ne pouvoit

amasser lés biens de la terre, voyre que les bledz germoyent aux champs, et les foins porrissoyent dans les pretz. A ladicte processon fut pourtée la chasse St Austrille du Chasteau, laquelle n'avoit jamais esté descendue ainsi que rapourtoyent les antiens dudict Chasteau. Avec elle Messieurs de St Sulpice pourtoient une aultre petite chasse, et Messieurs de St Estienne pourtoient le bras St André. Ladicte procession fut au longs de la grande rue et tourner en la rue de Court Salon, et pardavant la Forcheau (1), retourna en l'église St Estienne, auquel lieu fut dicte une grande messe de chantre en l'honneur de Dieu et de St Austrille.

La chasse St Austrille, dn chasteau, pourtée en procession.

L'année que dessus, vers le XV ou XVIIIe jour du moys d'aust, Messieurs les Maires et Eschevins de ceste ville de Bourges firent curer la rivière d'Aurette, laquelle passe au travers de ladicte ville. Et au lieu qu'elle solloit passer par

Les rivières d'Aurette et de St Privé, tranchées et misent dedant les foussez de la ville.

(1) L'église de Notre-Dame-du-Fourchaud, qui était située dans la rue de ce nom au coin de l'impasse.

dedans l'abbaye et couvent de St Sulpice, leurs tranchèrent ladicte rivière et la firent passer le longs des murs de la ville et descendre à la Chappe, et oultre ce pour la munition et meilleure deffence de ladicte ville, furent curez les foussez despuis la porte St Privé jusques à la pourte de St Ambroys; et au lieu que la grande rivière, laquelle passe par dessoubz le pont dudict St Privé, souloit passer par ung mollin qu'on appelloit le mollin du Pré, la firent trancher tout court auprès dudict pont, et la firent metre dans les dictz foussez tout au longs des dictes murailles, et descendre avec l'aultre à la Chappe.

L'année susdicte, la nuict du samedi et dimanche, XIIIe jour d'octobre, les larrons entrèrent en la maison d'une dame de ceste ville, nommée la vefve feu Monsieur le Prevost Sauzay (1), demo-

(1) Espérance Sardé, mariée à Guérin Tissard et en secondes noces à Philippe de Sauzay, baron de Contremoret, prévost de Bourges; la maison qu'elle habitait, et où se tint probablement, jusqu'à la donation du chanoine Chevalier, le collége, ou plutôt l'école de la paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, est, il nous semble, le beau et vieil hôtel, situé au coin des rues Cour-Sarlon et du Fourchaud.

rant en la parroisse la Forchault, au logis auquel soloit estre le Collége de la Forchault. Les dictz larrons trouvèrent dedans ledict logis une chambrière seulement, car ladicte dame avec tout son train estaient allez faire vandanges à un lieu qu'ilz avoient, appellé Contremoret, duquel lieu, estoit Seigneur ung sien filz et demoroit au logis susdict, avec sa mère. Et après avoir coupé la gorge à ladicte Chambrière, firent brusler ung buffet et ung contouer (1), et empourtèrent toutes les bagues et argent qui estoient dedans avec plusieurs aultres meubles estant audict logis, et enquore estant plains de grande malice, gettèrent grande quantité de meubles dans les privées dudict logis. Les larrons susdictz furent pris au moys de may en suyvant 1561, et estoient tous de ceste ville en nombre de 15 ou 20, et le lundy XIIe jour dudict moys de may pour lors lundy des Rogations, fut rompu sur la roue l'ung desditz larrons,

Les larrons au logis de la vefve Sauzay.

(1) Ou comptouer, caisse ou cassette à renfermer de l'argent.

nommé en son congnon, Bonne-Poyre, maistre tailleur d'heuvre blanche (1), au carrefour de la Forchaut, près le logis dudict Seigneur de Contremoret; et le samedy ensuyvant XVIIe jour dudict moys, furent aussi rompus sur la roue deux des aultres larrons, au lieu susdict, l'un serrurier nommé Tout-Bon, l'autre mercier nommé le Bouton.

Letres du Roy pour la reformatiou des Etats.

En l'année que dessus au moys de septembre, le Roy envoya letres patentes par tout son royaulme pour la réformation des Estatz, et commandoit par lesdictes letres aux trois Estatz de leurs assembletz, et sçavoir les plainctes d'ung chacun (2); et le tout rapourter à la Court dedans le Xe jour

(1) Taillandier, suivant les dictionnaires de Cotgrave et de Trevoux.

A Jacques Hauquemard, faizeur d'œuvre blanche, la somme de 50 livres tournois pour avoir fait cent fers de piques.....

A Benoist Thomas, faizeur d'œuvre blanche, la somme de 20 livres..... pour vingt piques à tranche..... et pour une doloyre.

Archives de Bourges, compte de 1562-1563.

(2) L'assemblée des Notables réunie à Fontainebleau le 11 août 1560, décida, sur les instances de l'Hôpital, que les Etats-Généraux se tiendraient à Meaux le 10 décembre; ils furent, par un édit du 1er septembre, ajournés au mois de janvier, et indiqués à Orléans.

de décembre ensuyvant, dedans la ville de Meaulx ou aultre lieu là ou bon sembleroit au Roy, pour réformer ung chascun et mettre bon ordre à tous les Estatz de son royaulme. Les assemblées de tous les Estatz se firent en ceste ville de Bourges, despuis le XXIIe jour d'octobre, jusques à la fin dudict mois, et y eut grandes altercations et divorses entre les gens d'église, de la justice et du commung populaire. Toutesfoys chascun fut ouy, et l'oppinion d'ung chascun rédigée par escript, et le tout envoyé à la Court.

Procession générale pour l'estat de l'église.

Pour les causes susdictes, fut faicte une procession générale en ceste ville de Bourges, le dimanche, XXVIIe jour d'octobre, laquelle fut en la Ste Chappelle du Paillaix, auquel lieu fut dicte une grande messe du St Esprit. Et après que le prebstre eut chanté l'oraison dominicalle c'est assçavoir, *Pater noster*; « le Ceur commença à chanter: » *Domine non secundum peccata nostra;* » et ce qui s'ensuit comme on chante en caresme, puis après le pseaulme 73e, sçavoir : « *Est ut*

Ung Pseaulme et aultres suffrages adjoustés à la messe.

quid Deus repulsisti in finem. » et tout le reste avec aultres suffrages et oraisons à la fin dudict psalme, dictes par le prebstre estant à genoulx devant l'autel. Et despuis ce temps là, fut enjoinct et commendé par toutes les eglises de ce diocèse de chanter et dire, ce qui fut faict. Durant tout le temps susdictz qui fut l'espace de troys moys ou plus, le Roy demora en la ville d'Orelleans avec grande compagnie, auquel lieu ce trouva malade vers la fin du moys de novembre; de laquelle maladie morut et trespassa, le jeudi Ve jour de décembre. Il a régné ung an cinq moys et cinq jours; car feu son père Henry de Valloys, roy de France, trespassa le Xe jour de juillet 1539. Succéda à la coronne de France ung sien frère nommé Charles de Valloys, neufiesme de ce nom, eagé de unze à douze ans. Les Étatz ainsi assembléz comme dict est dessus furent en la ville d'Orléans despuis le Xe jour de décembre, jusques au dernier jour de janvier. Toutesfoys y eut tant de articles mys sur le bureau et tant de diversités

Le Roy malade à Orléans.

La mort du feu Roy Françoys de Valloys, second de ce nom.

d'opinions, que pour lors il ne fut rien conclud, et furent tous renvoyez jusques au XXe jour de mars ensuyvant.

En l'année que dessus, la nuict du mardy et mescredy XXIe jour de janvier, veille de St Vincent, entre unze et douze de nuict, ce myst le feu en une estable au logis où pent pour enseigne *le Signe*, paroisse du Chasteau, et brusla toute ladicte estable, sans faire mal toutesfoys au logis près d'icelle. L'estable du Signe bruslée.

L'an que dessus, le XVIIe et XVIIIe jours de febvrier, pour lors lundy et mardy jours de caresme prenant, furent abatuz les deux grans hormes qui estoient aux lices de Montiermoyen. Les deux hormes de Montiersmoyen abatuz.

L'an mil 561.

L'an mil cinq cent soijancte et ung, Pasques estoient le VIe jour d'apvril, année assez facheuze, toutes choses cheres; nulz fruictz, peu de vins.

En ceste présente année, le lundi XIIe jour de may, jour des Rogations, fut faicte la procession Les processions des Rogations et du Corps de Dieu du Paillais faictes à couvert.

desdictz Rogations, soubz l'esglise St-Estienne de Bourges, à cause de la pluye. Et le dimanche d'après la Feste Dieu, Messieurs du Paillais de ceste ville de Bourges firent aussi la leur soubz le Cerf (1), aussi à cause de la pluye.

Emotion populaire. En l'année que dessus, le dimanche XVIIe jour du moys d'aust, entre quatre et cinq heures après mydy, y eut une émotion populaire, en ceste ville de Bourges, et commença ladicte émotion en la parroisse dn Chasteau, hors les meurs de ladicte ville. Sçavoir est, ceulx de l'Evangille, contre ceulx de l'esglise romaine. Ladicte émotion ou tumulte fut tel qu'ilz estioient bien, tant d'une part que d'aultre, deux milles ou envyron tous en armes. Et la grande force de conflict fut soubz la pourte Bourbono, tellement que si elle n'eust esté soubdain fermée pour les séparer les ungs des aultres, il s'en fust ensuyvi grande effusion de sang. Ceulz de l'Evangille furent repoulsez bien rudement par

(1) Sous le porche où était le Ranchier.

ceulz du Chasteau et du pont d'Aurron. Car du commencement ilz n'estoient pas les plus fors ; mais après avoir sonné par l'espace d'une demy heure le toque sint, il s'amassa tant de monde, que la patrie adverse fut contraincte se retirer dans la ville. Toutesfoys en fuant, quelque ung d'entre eux s'estoit retiré dans le logis du pourtier, mais après avoir rompue la pourte dudict logis, acablèrent misérablement le pouvre homme à grans coups de pierres, puis le percèrent en plus de cinquente lieux de son corps avec forches de fer et aultres ferremens. Toutesfoys, à la fin, le pouvre homme fut empourtê de la place, n'estant encore mort. Plusieurs aultres furent blaissez, tant d'une part que d'aultres, à coups de garrotz (1), de pistolletz, pierres et aultres ferremens. Toutesfoys, la grâce à Dieu, personne ne fut tué, qui fut chose miraculeuse, veu le grand désorde et émotion, qui estoit entre le peuple.

(1) Garrot, gros bâton court servant à serrer la corde, retenant le chargement d'une charrette.

Et le jeudi ensuyvant, XXIe jour dudict moys, fut faict cryé publique par ceste ville, à laquelle assistoient Messieurs de la justice, avec les sergens tous en armes. Il fut deffendu de ne pourter aulchunnes armes, dè ne se injurier l'uug l'aultre, sur peine d'estre pendus et estranglez, et ponr plus déterrer ung chacun, furent plantées potences par tous les carrefors de ladicte ville.

Tous les jours de feste, sermon à St Estienne.

L'année que dessus, le dimanche VIIe jour de septembre, vigille de la nativité de la vierge Marie. on commença à prescher dans St Estienne de ceste ville de Bourges, heure de mydy, et despuis toujours continue à semblable heure tous les dimanches et festes, et ce par l'ordonnance et commendement de Monseigneur l'Archevesque de Bourges.

Et commença les dictz sermons, ung cordelier nommé Monsieur Chastillon, lequel continua les dictz sermons comme dessus jusques an l'avant de Noël, et alors prescha tous les jours à l'heure susdicte, et despuis ce temps là les sermons fu-

rent continuez par les quatre Mendiens de ceste ville de Bourges, tous les jours, au lieu et heure susdicte.

En l'année mesme, la nuict du dimanche XIXe jour d'octobre, fist ung vent si grand et si merveilleux, que chascun s'an esbayoit fort. Il commança sur le minuict, et dura jusques à sept heures du lendemain matin. Durant lequel temps, ledict vent fist des maulx innumérables; il abatit le clocher de l'église et couvent des Augustins de ceste ville de Bourges, des pignons de maisons et cheminées grand nombre; et y eut bien peu de maisons, églises et aultres édifices en toute la ville, desquelz il ne myst grand quantité de tuilles par terre; et par les champs, des arbres infinis arrachez et rompus.

Ung grand vent au moys d'octobre.

L'année mesmes, la nuict du lundi XXVIIe jour d'octobre, vigille St Simon et St Jude, fut mys le feu au chasteau de St Paillais (1), distant de

Le feu au chasteau St Paillais.

(1) Saint-Palais; ce château fut de nouveau ruiné lors des guerres de la Ligue.

Bourges, quatre lieux, ledict chasteau estant des apertenances de l'Archevesché dudict Bourges. Et fut mys ledict feu, ainsi qu'on disoit, par quelques meschantes personnes, estant entrées la dedant pour piller et saccager ledict chasteau. Car après avoir tuez ung serviteur, une chambrière et ung petit garson, pour myeulx desguiser le faict, mirent le feu en quelques chambres, et les corps de ces pouvres gens dedans, à cel fin qu'on pensast que eux mesmes se feussent bruslez, tellement qu'on les trouva à demy bruslez. Toutesfoys estoient blessez à la mort de coups de dagues ou aultre ferremens.

La scène en la salle du Pallais de ceste ville de Bourges.

L'année que dessus, le dimanche, XIe jour de janvier, ceux de l'église de ceste ville nouvellement reformée, aultrement nommés par les meschans l'église des Huguenaulx, firent la scène dedans la grand salle du Paillaix de ceste ville de Bourges. Le ministre qui fist le sermon se nommoit Monsieur de Passy, leqnel aultrefoys avoit

esté Evesque de Nevers (1), et pour lors estoit ministre à Yssouldung, homme fort docte et bien versé en la Ste Escripture. Le sermon qu'il fist davant que administrer la scène, dura troys heures entières.

Quand jabandonne l'église du Pape pour servir à Dieu.

En la mesme année, le mescredi XIIIIe jour de janvier, je laissay l'église du Pape et me fis recepvoir à l'église des Chrestiens (2), et fut reçu au lieu, là ou on faisoit communémeet les presches et exortations, c'estoit en la parroisse de la Forchault, au logis qu'avoit faict bastir ung advocat de ceste ville, monsieur maistre Germain Coulladon, pour lors demorant à Genesve (3).

Grandes pluyes tout l'yver.

En l'année que dessus, despuis le moys d'octobre jusques au moys de febvrier, ne cessa de

(1) Le célèbre Jacques-Paul Spifame qui, depuis son apostasie, se faisait appeler le seigneur de Passy.

(2) Jean Glaumeau, prêtre concubinaire, fils et frère de Religionnaires, était de ceux qui nécessairement devaient embrasser la Réforme.

(3) Le logis de Germain Colladon, refugié à Genève depuis 1550, était la maison ancienne, ayant encore un aspect claustral, située au coin des rues Trompette et Cour-Sarlon, laquelle effectivement, suivant Catherinot, vers 900 servait d'église, ou plutôt de refuge en ville, aux moines de Saint-Sulpice.

pluvoir, voyre que tout le temps d'yver passa sans ung seul jour de froyct, et ne passa point de tout le temps susdict troys jours suyvans sans pluvoir.

Durant tout ce temps les eaux furent tousjours grandes, et firent beaucoup de maulx en plusieurs lieux; du quinziesme jour de janvier les amandiers estoient fleuris. Le commug bruit estoit que jamais ung tel yver on n'avoit veu.

L'an mil 562.

L'an mil cinq cent soyancte-deux, Pasques estoient le XXIXe jour de mars, année bien disposée et habondante en tous fruictz.

En ceste année, vers la fin dudict moys de mars et jusques au huict on dixiesme d'apvril, y eut quelques divisions entre les Princes et grans Seigneurs du royaulme de France, touchant le faict de la religion. Tellement que, le Roy de France Charles, IXe de ce nom, eagé de douze à treize

ans, le Roy de Navars, la Royne Mère, acompagnée de Messieurs de Guise, le Connestable et aultres Seigneurs de France tenoient (ainsi qu'on dysoit), le party du Pape, c'est assçavoir la messe; et Monseigneur le Prince de Condé, frère du susdict Roy de Navars, avec plusieurs aultres Princes et grans Seigneurs de France, tenoient le party de l'Évangille et parolle de Dieu. Lesquelz tous ensemble dedans Paris, au temps susdict, après quelques propos et délibérations de la religion se trouvèrent tous différens d'opinions, tellement que en une collère se séparèrent les ungs des aultres. Et se retira mondict sire le Prince de Condé dedans la ville d'Orléans, avec toute sa compagnye.

Et le Roy de France avec ceux de son party demorèrènt dedans Paris. Toutesfoys pour plus grande seureté de la personne du Roy, fut aincontinant retiré avec bonne compagnye au boys de Vincennes. Estant ainsi séparés, chascun se tient fort de son cousté, et font grand amas de

gens tant d'une part que d'aultre Mondict sire le Prince de Condé estant dedans Orléans, comme dict est, envoya gens tenant son party dedans Tours, puys après à Bloys, à Amboyse et aultres villes circonvoysines, et en toutes icelles tient fort gouvernées les susdictes villes soubz sa main, faisant prescher publiquement l'Évangille ; douze ou quinze jours après faict abattre tous les ymages et ydolles, qui estoient dedans les Temples, fist cesser tous services, messes, sonneries et aultres sérémonyes qu'avoyent de coustume de faire les prestres et chanoynes. Quinze jours après, la ville de Lyon fut prinse, là ou le semblable fut faict comme aux aultres.

Et le mescredy XXVIIe jour de may, à cinq heures du matin, fut prise ceste ville de Bourges par les gens du Prince susdict et ceux de la ville tenant le party de l'Évangille. Ils entrèrent des gens de Monseigneur le Prince de Condé, viron deux cent chevaux en bon équipage, et entrèrent par la pourte St Ambroyse, laquelle

bien tost fut ouverte, et ung pont faict sur la rivyère, tellement qu'ilz passèrent aysément sans contredict de personne. Estoient près ladicte pourte, au dedans de la ville, viron troys milles hommes, tous en armes, des gens de la ville mesmes. Et alors commancèrent à marcher tous en bon ordre, vindrent saisir la Chambre de la ville, et toutes les armes qui estoient dedans, puis prindrent les clefs des quatres principalles pourtes de ladicte ville, avec bonne garde à icelles, puis vindrent dedans le cloystre de Messieurs les chanoynes de St Estienne, lequel estoit bien clos et fermé, et partie des pourtes d'iceluy muraillées.

Toutesfoys après les commandemens faictz de par le Roy, d'ouvrir lesdictes pourtes, souldain elles furent ouvertes: et le jeudi en suyvant, qui estoit le jour (comme on souloit appeller), de la feste Dieu, le sermon ce fist de la part de ceux de l'Évangille dessus les degretz de St Estienne. Et le jour mesmes après disner, on commança à abastre les ydoles, et la messe du tout cessa. Pour lors

estoient en ceste ville de Bourges quatre ministres, l'ung nommé Monsieur d'Agnon, Monsieur Deveran, Monsieur Durant et Monsieur de Rouyères. Ledict sieur d'Agnon prescha le premyer dedans l'église St Estienne, et ce le mardy second jour de jung ; celuy qui conduysoit la cavalerie envoyée d'Orléans en ceste ville, ce nommoit Monsieur le conte de Mongomery, aultrement nommé le capitaine de Lorge.

Despuis arriva plusieurs compagnyes en ceste ville de Bourges, qui alloient au secours du Prince de Condé et toutes les compagnyes tant premyères que dernières se logeoist au logis de Messieurs les Chanoynes et aultres papistes, auquelz logis trouvèrent forces munitions, et aussi de leur part firent grande chère. Despuis ledict Seigneur, Prince de Condé, voyant qu'il ne pouvoit avoir raison avec son ennemy, et qu'il ne le pouvoit rencontrer, ayant une armée de viron trente ou quarente milles hommes de peur qu'ilz n'andurassent faim ou soif, commence à les séparer, et en

envoya en ceste ville de Bourges tant de cheval que de pied, viron quatre milles, et y arrivèrent le samedi XIe jour de juillet.

. . . . . .

. . . . . (1).

XIIIIe jour dudict moys d'aust fut assiégee la ville de Bourges du cousté de la pourte Bourbonno, et ce jour là arriva près ladicte pourte viron mille ou douze cent arquebusiers seulement, avec quelques gens à cheval. Le lendemain qui estoit le mescredy XIXe jour dudict moys, le Roy vint de Meung-sur-Yeure coucher à Plinpied, avec toute sa Court, et acompaigné d'une armée merveilleuse; c'est assçavoir de Françoys, Allemans, Reistres, Hespagnolz et aultres nations, lesquelz estoient tous en nombre de quatre vingt ou cent milles hommes, avec une cavallerie la plus brave qu'on eust peu voir; arrivèrent aussi ce jour mesme

(4) Le feuillet 76 du manuscrit manque; malheureusement, *le siége de Bourges*, fascicule rare et curieux de Catherinot, mais non achevé, que nous donnons dans l'Appendice, ne supplée pas à cette fâcheuse lacune.

XX ou XXV pièces d'artillerie, lesquelles pourtoient le boullet pesant de quarente à cinquente livres, sans les doubles canons, et les furent embarqués dans ung petit pré, droit davant la pourte de Charlet, et ce jour là tirèrent seulement huict ou dix coups sans faire bresche, mais passoient pardessus les murailles et batoient la tour St Estienne, auquel lieu furent tuéz quelques gens. Le jeudi ensuyvant, embarquèrent toutes leurs pièces audict lieu, et ce jour là ce repousèrent sans canonner nullement; mais le vendredy ensuyvant, qui estoit le XXIe jour dudict moys d'aust, commencèrent entre quatre et cinq heures du matin, jusques à six et sept heures du soir, à canonner d'une façon si horrible, que non seulement ceux qui estoient dedans la ville, trembloient, mais aussi toute la ville et bastiment d'icelle estoient tous esbranllez, car incessamment, laschoient tous ensemble douze, quinze et vingt canons, tellement que ce jour là, de conte faict, furent laschez contre le pourtal susdict et mu-

railles d'auprès, six cent quarente coups de canon, sans faire toutesfoys bresche que bien peu, et la quelle ne fut pas si toust faicte, que aussi souldain fut ramparée, tellement qu'elle estoit plus forte que auparavant. Le samedy ensuyvant ne canonnèrent pas si fort, mais laschèrent seulement ce jour là de deux à troys cent coups; le dimanche ensuyvant semblable, mais tousjours en diminuant; le lundi semblablement; le mardy, mescredi, jeudi et aultres jours ensuyvans, jusques au dernier jour dudict moys d'aust, ne laschoient par chascun jour que environ de trente à quarente coups, tant jour que nuict; tellement que tous les coups de canon comptez par gens à ce députés, fut trouvé qu'ilz en fut lasché, tout le camp durant, qui fut l'espace de quinze jours, mil cinq cent soyancte coups, et plus. Le lundi, dernier jour dudict moys d'aust, voyant que leurs forces ne pouvoient rien contre la ville, demandèrent à parlementer pour traicter quelque acord; combien que par plusieurs foys avoient parlementé ensemble, mais

ne cestoient peu acorder. Toutesfoys alors ce firent de grans remonstrances tant d'une part que que d'aultre, qu'ilz s'acordèrent et furent plusieurs articles couchez par escript, lesquelz seroient longs à réciter, et furent signez de la main du Roy, de la Royne, du Roy de Navarre, de Monseigneur de Guise, de Monsieur le Conestable et aultres grans Seigneurs et Princes de la Court (1). Entre aultres choses il fut dict que tous ceux qui estoient dedans la ville tenant le party du Prince de Condé, sortiroient, et que alors le Roy y entreroit avec ceux de sa maison, seulement. Et quand à la religion, que chascun viveroit selon la conscience, sans qu'on ce peust dire injure les ung les aultres, sur peine de la hart. Le mardy ensuyvant, premyer jour de septembre, après les compaignyes susdictes sorties hors la ville, le Roy y entra entre quatre et cinq heures après mydy, avec grande compagnye ; fut

(1) Les articles de la capitulation de Bourges, octroyés sous forme d'édit, sont rapportés dans les mémoires de Condé, t. 3, p. 634, et dans l'histoire de M. de Raynal, t. 4, p. 61.

logé au logis de feu Jacques Ceur, et demora en ceste ville jusques au dimanche VIe jour dudict moys, lequel jour partit de ceste ville et s'an alla coucher à St Paillais. Ladicte ville de Bourges demora assiégée l'espace de quinze jours durant, leqnel temps le Roy fut logè en la maison d'ung gentillhomme, nommé Monsieur de Lazenay, distant de demy lieue dudict Bourges. Et de ce cousté là estoient assis troys camps le longs de la rivière de Charlet, parmy les champs et vignes estoit le camp des Françoys, près l'église du Chasteau estoient campés les Allemans, et auprès de Lazenay, le longs des carrières, estoient campés les Reistres. Le Roy estant en la ville de Bourges comme dict est, y entra aussi grand nombre des compaignies susdictes, et chastièrent bien ceux qu'on appeloït les Huguenaux en leurs biens seulement (1); firent dire la messe comme aupara-

(1) Ils furent taxés à 20,000 l., dont Nicolas Riglet, maire de par eux, supporta à lui seul 5,000. Nous donnons dans l'appendice, ceux des noms compris dans ce rôle qui nous ont été conservés par Catherinot (*escu d'alliance*, p. 19); J. Glaumeau y est compris.

vant, et firent cesser ceux qui preschoient l'Évangille ; mais quand le Roy s'an fut allé, ilz mirent dehors de la ville tous ceux généralement qui estoient de la religion qu'on appelle nouvelle, aultrement Hugenaux, ou bien s'il ne sortoient, ils se cachoient si bien qu'on ne les pouvoit trouver. Il en sortit de ceste ville ainsi qu'on disoit plus de deux milles. Demora en ceste ville pour la garde d'icelle ung nommé Monsieur de Monstreuil (1), avec quelques compagnyes, qui firent bien des maulx mesment aux fidelles. Je sçay bien de ma part, commant je fus traicté. Toutesfoys sans en parler plus avant, je remetz le tout entre les mains de ce bon Dieu, sçachant bien qn'il fera la vengence des meschans, et rendra à ung chascun selon qu'il luy apartient.

L'année mesmes, vers le XV ou XVIe jour du moys de septembre, ce mist la peste en ceste ville de Bourges, de laquelle morut grand nombre

(1) De Monterud, lieutenant du gouverneur.

de personnes. Quatre hommes furent ordonnez par Messieurs de la ville qu'on appelloit les motonniers pour enterrer les corps mors de peste. Et ceux qui trovoyent estant malades d'icelle, les pourtoient à la maison des pestez, qui fut establie pour lors à ung petit lieu qu'on appelloit le petit Vauver, près le molin Bastard, parce que les maisons des pestés, qui estoient basties à ceste cause du cousté St Ambroys, avoient esté bruslées.

Dieu n'estant contant (1) d'une de ses vierges, estant si fort irrité contre nous à cause de nos péchez, nous envoya en ung mesme instant et la guerre et la peste, ladicte peste cessa vers le XVe jour du moys de décembre. . . . . (2).

Signé GLAUMEAU.

(1) Suppléer : nous frappa.

(2) Ici se termine le récit avec le feuillet 78 ; le feuillet 79 manque, et celui 80, comme les trois premiers, contiennent des recettes que nous ne publions pas, et à la fin se trouve la signature de l'auteur.

APPENDICE.

I.

BOURGES

1415-1539.

Extrait des journaux d'un vicaire de la Sainte-Chapelle, et de Delacroix, notaire royal.

Jean Glaumeau n'est pas le seul qui ait tenu journal de ce qui se passait à Bourges aux XVe et XVIe siècles; il existe entre les mains de MM. des Colombiers de Boismarmin, héritiers et possesseurs des papiers de La Thaumassière, un extrait des journaux historiques tenus de 1405 à 1591.

Par un vicaire de la Ste-Chapelle (1)	— 1415	— 1528.
Delacroix, notaire royal	— 1492	— 1543.
Jean Glaumeau	— 1543	— 1562.
Gilles Chauvet	— 1514	— 1591.

L'analyse de Glaumeau est exact mais décharné, et même il est évident qu'il a été fait sur le manuscrit autographe que nous publions, car sous la date du 11 janvier 1562, on qua-

(1) La Thaumassière, p. 12, parle ainsi de ce journal : *Le manuscrit d'un vicaire de la Ste-Chapelle, duquel j'ignore le nom, et qui m'a été communiqué par M. Gassot de Priou.*

lifie dans l'extrait Spifame d'*évêque d'Angleterre*, trompé par l'interpolation faite dans le texte par une main étrangère et passionnée. Celui qui l'a fait suit même exclusivement Glaumeau pour la période qu'il comprend et jusqu'à la surprise de Bourges; mais pour cet événement, il donne en même temps et de préférence le récit de Gilles Chauvet.

Enfin, pour les temps postérieurs, c'est le même Gilles Chauvet dont le journal est analysé.

Mais pour ce qui est antérieur à 1543, l'extrait est collectif pour le vicaire de la Sainte-Chapelle, pour Delacroix, notaire royal, et pour Gilles Chauvet.

Nous donnons cy-après cet extrait collectif, et plus loin nous publierons à leurs dates dans cette appendice.

La surprise de Bourges, 27 mai 1562.

Et Bourges sous la ligue, 1569-1591.

D'après l'extrait du journal de Gilles Chauvet.

Nous faisons cette publication d'après la copie que M. Boyer a faite du manuscrit de MM. de Boismarmin, et qu'il a mise gracieusement à notre disposition.

Vicaire de la Sainte-Chapelle. 1405. Le jour de Pasques, 10 avril, furent installés les trésoriers, chanoines, chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle de Bourges.

1412 (1). Le 9 mai, à l'heure de sept à huit heures du soir, grand incendie à Bourges.

Le 11 juin, fut mis le siége devant Bourges par Charles VI, accompagné du duc de Bourgogne, et fut mis à la porte de Bourbonnoux ; et le 5 juillet de ladite année, ils tournèrent ledit siége à la porte Saint-Privé et laissèrent la porte Bourbonnoux ; et le 15 dudit mois, la paix fut faite, et trois jours après le Roi partit avec son armée.

1416 (le 15 juin). Jean, duc de Berry, comte de Poitiers et d'Estampes, âgé de 76 ans, mourut à Paris en l'hôtel de Nesle, et son corps fut apporté à Bourges en la Sainte-Chapelle qu'il avait bâtie et fondée et aussi le château de Mehun et de Concressaut.

(1) La Thaumassière, copiant ce passage, p. 12, a imprimé 1407.

1423. Le 3 juillet naquit Louis, premier fils de Charles VII, en cette ville de Bourges, et fut baptisé en l'église de Bourges Saint-Etienne.

1428. Le duc Charles de Bourbon entra à Bourges où il fit de grands ravages (1).

1447. Le Roi donna à la Sainte-Chapelle de Bourges deux cents écus pour enchâsser la vraie croix.

1461. Le Roi Charles VII mourut à Mehun.

1463. Bourges fut brûlé.

1465. Le reliquaire du chef de saint Jérôme fut vendu aux trésoriers et chanoines de la Sainte-Chapelle, il pesait 29 marcs 2 onces; le marc coûta 9 l. 10 s.

1483. Le 29 août, décéda au Plessis-les-Tours Louis XI.

1487. Le 22 juillet, jour de la Magdelaine, le feu se prit chez un menuisier, rue Saint-Sulpice, qui brula plusieurs maisons et plus de la moitié de la ville.

1492. Le dernier août, mourut Pierre Cadouet, archevêque de Bourges.

Delacroix, notaire royal. — M. de Cambray, archevêque de Bourges fut sacré à Saint-Sulpice le 7 octobre.

Le 14 de ce mois, mondit sieur de Cambray fit son entrée à Bourges.

1493. Le..... fut commencée la tour de Saint-Etienne.

1493. Le vendredi avant les brandons, la Reine fit son entrée à Bourges, et le Roi le samedi 15 février suivant.

1497. Le 10 février, le roi Charles VIII arriva au bourg du pont d'Auron.

Ledit jour, le roi entra en ville et logea chez Guillaume Chambellan (3); le 11, le cardinal de Saint-Malo (2) chanta une messe sur l'autel de Saint-Guillaume.

(1) Charles duc de Bourbon, comte de Clermont; v. les lettres d'abolition rapportées par La Thaumassière, p. 158.

(2) Maire en 1492 et 1493. V. sur la famille Chambellan, Catherinot, *Tombeau généalogique*, p. 3 et 25.

(3) Guillaume Briçonnet, évêque de St-Malo, cardinal, ministre de Charles VIII.

Le 12 février, le Roi partit de cette ville pour aller à Moulins.

Le 5 mars, le roi retourna à Bourges avec M. le duc d'Orléans.

Le 7, le Roi alla à la Fosse des Arènes et de là à la Chappe voir les bateaux (1).

Le 8, le Roi alla coucher à Mehun.

Le 10, on ôta la terre pour ouvrir la porte de Saint-Paul.

Ledit jour, on travailla à la fosse des Arènes pour jouer la passion.

1498. Le 4 décembre le nonce du Pape fit son entrée en cette ville.

Le 12 de mars, Madame Jeanne de France vint loger à Saint-Sulpice, et le 13, fit son entrée en cette ville (2).

1499. Le 7 mai, fut commencé à lever le chandelier que M. l'archevêque fit faire à Saint-Etienne, et le 16 il fut achevé d'élever (3).

Le 9 juin, furent faits les mistères de la Passion (4).

1504. Le 4 février, madame Jeanne de France, duchesse de Berry, décéda en la maison du *petit palais* entre neuf et dix heures du soir, et fut enterrée le 21 dudit mois en son couvent de Sainte-Marie, lequel elle avait fait bâtir et

(1) V. sur ce passage de Charles VIII à Bourges et cette première tentative de faire porter bateau à l'Yèvre, Catherinot, *le pret gratuit*,, p. 40, et ci-dessus p. 31.

(2) La jouissance du duché de Berry lui avait été abandonnée par lettres du 26 décembre 1498.

(3) C'était probablement un lustre dans le genre de celui de la Ste-Chapelle.

(4) Ce mystère, l'un des meilleurs et des plus curieux, avait été joué à Angers en 1486 et à Paris en 1490, il résulte des comptes de la ville que ces *mystères de la Passion, avaient attiré beaucoup de gens de bien;* l'entrepreneur était Jean Caillyn (M. de Raynal, p. 312). Une seconde représentation eût lieu pour Louis XII, et ce dut être en 1405 lors du séjour de ce prince à Bourges. Tous les jours, dit Chaumeau, témoin oculaire, 25 à 30,000 personnes se pressaient dans la fosse des Arènes, et je n'ai jamais vu telle somptuosité (p. 176).

acheta la place des Doyen et chanoines de Montermoyen, puis le fonda et y mit des religieuses.

Le 21 de février 1504, avant que son corps fut inhumé, il fut porté en l'église de la Sainte-Chapelle où il fut toute la nuit ; et tout le jour précédent fut allumé le grand chandelier de la nef, ce que nul vivant n'avait vu (1). Elle fut enterrée en habit de religieuse, et le bruit commun était qu'elle était la première religieuse et professe de son couvent.

1505. Le dernier août, entre sept et huit heures du matin, mourut Guillaume de Cambray, archevêque de Bourges.

Le 2 avril, le Roi fit son entrée en cette ville.

Le 3, la Reine fit son entrée en cette ville, bien qu'autrefois elle l'eut faite (2).

Vicaire de la Sainte-Chapelle. 1505. Le 29 octobre, trépassa en la maison du roi nommée *le petit palais*, madame de Montpensier, sœur de M. de Bourbon (3), et ne fut enterrée que le troisième jour de novembre suivant en la Sainte-Chapelle en la voûte du duc Jean ; et son cercueil est dessus des barres de fer, et une maçonnerie de pierres de Laverdines autour d'elle.

Le dernier jour de décembre entre huit et neuf heures du soir, la troisième partie de la tour de Saint-Etienne tomba que M. de Cambray avait fait parachever et une partie de la grande voûte et des ailes.

(1) Le lustre de bronze à cent bougies, en forme de couronne, qui pendait dans la nef de la Ste-Chapelle et a fait l'admiration de Chaumeau et de Catherinot. Effectivement il ne fut allumé que deux fois, lors de sa consécration le 20 avril 1405 et aux obsèques de Jeanne de France.

(2) En 1493, mais comme femme de Charles VIII. Le vicaire de la Ste-Chapelle place ces entrées aux 2 et 3 mars ; v. sur ces entrées, Chaumeau, p. 155.

(3) Gabrielle de la Tour, seconde femme de Louis de Bourbon comte de Montpensier ; elle était belle-sœur de Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu.

Le dernier jonr de janvier en suivant, fut commencé à nettoyer la place pour l'édifier.

Delacroix, notaire royal. — Le 18 février, Michel de Bucy, archevêque, fit son entrée (1).

Le 25, il monta à l'auditoire de l officialité pour expédier les causes.

Ledit jour, le roi arriva en cette ville.

1508. Le 19 octobre, M. Jean de Villiers, doyen de Bourges, mit la première pierre des fondements de la tour de Saint-Etienne.

1511. Le 8 février, mourut M. de Bucy, archevêque, le dimanche au soir entre huit et neuf, âgé de vingt-cinq à vingt-six ans.

Audit an fut affiché aux portes de l'église de Saint-Etienne *contra prétendentes* à l'élection de l'Archevêché.

Le 4 de mai, messieurs du chapitre élurent pour archevêque Mathieu Lancs, évêque de Gurck, ce qui fut fait à la requête du roi; et parce que ledit évêque ne vint point prendre possession, fut élu par le chapitre, l'an 1513, André d'Ecosse (2).

1511. Le jour de la Fête-Dieu, commencèrent en cette ville les maire et échevins à porter des robes de livrée miparties de rouge et de vert; et était la robe du maire de damas vert et rouge, et celle des échevins de drap d'écarlate rouge, par moitié de drap vert. Et en cette année était maire Jean Lallemant le jeune, trésorier du Languedoc.

1512. Le 8 mai, Mathieu Lancs fut élu archevêque de Bourges.

1513. Le dernier mars, le corps de Charlotte d'Albret, duchesse de Valentinois, fut enterré à Ste-Marie, couvent de l'Annunciade.

(1) Le vicaire de la Ste-Chapelle donne pour date de cette entrée le 22 février 1505.

(2) V. La Thaumassière, p. 326 et 327, cette date est mauvaise, V. plus bas l'élection de Mathieu Lancs à sa vraie date, 8 mai 1512.

(Nota, *que sa tombe est de marbre blanc sur laquelle est marqué qu'elle trépassa à la Motte-Fleury, le 11 mars 1514).*

.... furent faits aux dépens des habitants de la ville dix ou onze grosses pièces d'artillerie montées sur roues, avec plusieurs hacquebutes, et ce pour la conservation de la ville.

1514. Fut élu M. Antoine Boyer, et le 5 février il fit son entrée, et audit mois il fit abattre l'auditoire pour la rebatir.

Le onzième mars, jour de dimanche d'*oculi*, fut le grand jubilé pour le joyeux avénement à la couronne de France de François Ier, et fut dit une grande messe sur les fossés de la ville, entre la tour Notre-Dame de Salles et l'archevêché, sur un échafaud fait sur les murs de la ville; et fut dite la messe par Mrs de Saint-Etienne, et ce fut M. René de Blet qui la dit; il y avait bien deux cent mille personnes.

Autre jubilé le 25, mais obtenu par M. Boyer, archevêque, où il y avait plus de monde qu'au précédent.

Gilles Chauvet. La passion de Notre-Seigneur fut jouée à la fosse des Arenes.

1515. Le 5 juillet, François Ier fit son entrée à Bourges, il logea au logis du Roi; et le lendemain, entre cinq et six heures du matin, alla toucher les écrouelles à la Sainte-Chapelle, et il partit pour Moulins.

Le 25 dudit mois, Madame de Bourbon (1) arriva en cette ville, et elle logea chez M. Doullé, l'élu (2).

1517. Le 27 septembre, M. l'archevêque fit mettre ses armes à l'auditoire de l'officialité, ornées d'un chapeau de cardinal.

Le 1er mars, Madame prit possession du duché de Berry (3). Ledit jour, furent faits des feux de joie pour la naissance de M. le Dauphin.

(1) Suzanne de Bourbon, femme du trop célèbre connêtable de Bourbon, son cousin.

(2) Robert Doullé, échevin en 1515.

(3) V. dans La Thaumassière, p. 39, les détails de cette prise de possession du duché de Berry, par les officiers de Marguerite d'Angoulême.

Audit mois fut abolie à Paris la pragmatique sanction, au grand dommage du royaume, à ce qu'on dit.

1517. Le dernier jour de mars, mourut à Villemenard, Denis de Bar, évêque de Saint-Papoul, et fut inhumé aux Jacobins (1).

En avril, fut commencé à édifier la chapelle de Saint-Papoul, en l'église de Saint-Étienne (2), et par après celle de Pierre Copin, chantre de ladite église (3).

1518. Le 8 mars, les Grands Jours commencèrent à tenir à Bourges (4).

En octobre, furent mises affiches aux portes des églises, par lesquelles plusieurs du clergé se portaient appelants de ce qu'on voulait faire payer le décime ; et leur appel était devant Dieu, ne pouvant trouver de juge en terre.

1519. Fut levé le clocher de Saint-Pierre-le-Guillard.

Le 27 novembre, mourut M. Antoine Boyer, archevêque ; il était cardinal et abbé de Fescamp, il fut apporté de Blois en cette ville à l'abbaye de Saint-Sulpice, et de là à Saint-Étienne, où il fut inhumé.

Le 11 janvier, François de Beuil fut élu archevêque de Bourges ; il était trésorier de la Sainte-Chapelle et fils du comte de Sancerre.

1520. Le 23 juillet, les fosses des Arènes furent curées pour jouer la Passion (5).

1521. En juillet, M. de Beuil fut mis en possession de l'archevêché, par procureur.

Audit an, la vieille tour de Saint-Étienne fut couverte.

(1) V. La Thaumassière, p. 767.

(2) La quatrième chapelle, appelée avec plus de raison *chapelle de Bar*, construite aux frais de Denis de Bar évêque de St-Papoul.

(3) La dix-neuvième chapelle.

(4) La Thaumassière rapporte les lettres patentes.

(5) Ce mystère avait déjà été représenté à Bourges en 1499, en 1505 pour Louis XII, et en 1514.

1522. Le 1er juin, M. de Beuil fit son entrée.

1524. Le 23 juillet, François Ier vint à Bourges, la reine régente sa mère, M. le Dauphin et sa sœur Charlotte, fille du roi (1). Et le mardi suivant, le Roi alla coucher au bois Sir-Amé.

Le 20 d'août, le prince d'Orange fut conduit prisonnier à Bourges, en la grosse tonr.

Le 24 février, François Ier fut fait prisonnier.

Le 25, mourut à Paris M. de Beuil, archevêque : après son décès, mes Seigneurs de Saint-Étienne élurent des grands vicaires et des promoteurs, et donnèrent pour conseil auxdits promoteurs, M. Martin Fradet, licencié ès-lois.

1525. Le corps de M. d'Aubusson (2) passa par cette ville ; il fut défendu de jouer d'aucuns instruments à cause de la prise du Roi.

Le 16 mai, la chevauchée de la Sainte-Chapelle se fit sans trompettes et sans chansons, et les clés de la ville furent refusées aux officiers de la Sainte-Chapelle (3), ce qui n'avait jamais été fait, et ce, à cause de l'emprisonnement de François Ier, pris le 24 février 1524, à Pavie.

Le 5 juin, mes Seigneurs de Saint-Étienne s'assemblèrent ; M. François de Tournon fut élu, de 33 voix il en eut 20, et M. Jacques du Breuil en eut 12, et fut aussi proclamé archevêque, avec l'applaudissement de tout le peuple qui l'aimait mieux que M. de Tournon.

M. le chancelier (Guillaume de Cambray), publia quelque temps après que M. de Tournon avait été élu ; et peu après

(1) La Thaumassière ajoute que, le même jour, Marguerite d'Angoulême fit son entrée solennelle à Bourges comme duchesse de Berry.

(2) Lire *d'Alençon*. Charles duc d'Alençon, premier mari de Marguerite d'Angoulême, mort à Lyon, au retour de Pavie, le 11 avril 1525.

(3) La chevauchée par laquelle les officiers de la Ste-Chapelle comme étant aux droits de chapitre de St Aoustrille du Château prenaient possession de la justice dite *des bonnets verts* qui leur appartenait dans Bourges et les fauxbourgs du 16 au 23 mai. V. la Thaumassière, p. 60, et Catherinot, *les tribunaux de Bourges* p. 7.

M. Denis de Bar publia audit peuple que M. Jacques du Breuil avait été élu archevêque (1).

Le 25 septembre, la paix fut publiée.

1526. Le 16 avril, M. de Tournon prit possession de l'archevêché, par procureur.

Le 29 mai, M. de Tournon fit son entrée à Bourges, et le 15 de mars audit an, il tint conseil (2) en cette ville.

Le grand autel de Saint-Étienne fut consacré par l'évêque d'Esbron.

Le 8 octobre, Jean Salviati, cardinal et légat du Pape, fit son entrée en cette ville.

1527. Le 8 octobre, un cardinal, légat du Pape, vint à Bourges.

Le 17 octobre, l'Hôtel-Dieu nouveau fut dédié par M. l'évêque d'Ambrun; et le lendemain, tous les pauvres y furent menés (3).

Vicaire de la Sainte-Chapelle, 1528. Le 3 novembre ou le 7 décembre, Pierre Tullier, plus ancien chanoine de Saint-Etienne fut élu doyen, et prit possession, âgé de soixante-dix-sept ans.

Delacroix, 1529. Le 9 avril furent publiées les foires de Saint-Ambroix à Bourges pour les tenir deux fois l'an, la première, à la fête de saint Pierre et saint Paul, l'autre, le 16 octobre. Jacques Turpin, abbé de Saint-Ambroix en fit les poursuites dès l'an 1520, et furent confirmées par Georges d'Armagnac, abbé de ladite abbaie.

Le lundi 19 avril à sept heures du matin, l'ouverture de l'Université se fit au vieil Hôtel-Dieu par André Alciat, docteur natif de Milan, aux gages de 1,000 livres (4).

(1) V. la Thaumassière, p. 330.

(2) Lire *concile*.

(3) V. la Thaumassière, p. 128, et Catherinot, *les églises de Bourges*, p. 6.

(4) Voici ce qu'à ce propos Catherinot dit d'Alciat : *Docuit autem stupendis stipendiis ab 1527 ad 1532 quo lanâ nostrâ probe contectus et confotus se se subduxit potius quam discessit. — Scolarum bituricarum inscriptio*, p. 2.

Le dernier de juin, commencèrent les foires de Saint-Ambrois à Bourges, et le lendemain jeudi les marchands déployèrent, et durèrent lesdites foires 8 jours ouvrables (1).

1530. En mai on fit plusieurs processions pour le temps et l'on porta plusieurs châsses; entr'autres on descendit la châsse de SS. Senicianus deuxième archevêque, et Etherius troisième archevêque, et S. Viator sixième archevêque de Bourges, étant tous trois dans une châsse en l'église de Sainte-Croix de Bourges (2).

Le 19 août furent faits feux de joie pour la naissance du duc de Berry, roi de Navarre (3).

1533. Le dernier d'avril, le Légat fit son entrée en cette ville (4).

Le 2 mai, le roi entra en cette ville.

Le mardi 6, la reine entra (5).

Le clocher de Saint-Etienne fut commencé.

1536. Le 25 juillet, fut commencé de jouer en la fosse des Arènes les actes des apostres, et pour cet effet fut nettoyée ladite fosse; et le dernier jour de juin 1536, lesdits actes des apostres furent commencés à jouer et durèrent jusqu'en octobre (6).

Mourut M. le Dauphin.

1537. Le 14 de décembre, la reine arriva à Bourges.

(1) C'était une tentative pour retablir ces foires célèbres avant le feu de 1487, mais il paraît qu'elle fut vaine. V. Catherinot, *les églises de Bourges*, p. 2.

(2) V. La Thaumassière, p. 125, 284 et 385; et Catherinot, *les églises de Bourges*, p. 5, et *le sanctuaire de Berry*, p. 31.

(3) En 1527 Marguerite duchesse de Berry avait épousé Henri d'Albret roi de Navarre; les généalogistes ne mentionnent pas la naissance de ce frére aîné de Jeanne d'Albret, qui sans doute mourut très-jeune.

(4) Le chancelier Duprat, en même temps légat du pape.

(5) V. M. de Raynal, 3, p. 309.

(6) Ils furent representés, dit Catherinot (*le Calvinisme de Berry*, p. 2), par sept à huit cent personnes. Cela s'appelait jouer les mystères, ces simplicités fortifiaient l'hérésie. V. au surplus *la Monstre, par Jacques Thiboust*, publiée par La Bouvrie.

Le 17, M. Leroy prit possession de l'archevêché de Bourges, par procureur.

1538. Le 16 décembre, le roi et la reine entrèrent à Bourges.

1539. Le dimanche 11 janvier, M. Leroy, archevêque fit son entrée. En cette année le clocher de Saint-Etienne fut abattu pour le refaire.

II.

LA SURPRISE DE BOURGES

27 MAI 1562

Extrait du journal de Gilles Chauvet.

Le mercredi 27 mai, veille de la Fête-Dieu 1562, la ville de Bourges fut prise sur les trois à quatre heures du matin, par le comte de Montgommery avec cent vingt hommes de cheval qu'il amena avec lui, et ce par le moyen des Huguenots de la ville qui l'avaient vendue, et ce après avoir pillé et volé toutes les armes qui étaient en la Maison de ville ; et entrèrent en ladite ville par la porte de Saint-Ambroix ; et eux étant entrés, ledit jour et autres allèrent par toutes les églises de la ville, où ils pillèrent et volèrent toutes les reliques et reliquaires tant d'or que d'argent, et les chapes et ornements d'église; rompirent et brisèrent à coups de marteaux tous les images, autels et orgues qui étaient esdites églises ; rompirent aussi tous les livres qu'ils purent trouver esdites églises.

Et après ladite surprise de la ville, environ quinze jours après, s'en alla ledit Montgommery qui emporta une partie desdites reliques ; et arriva en ladite ville pour tenir sa place M. d'Ivoy (1) et M. de Brion, avec onze enseignes de ceux de la religion ; et était le chef ledit sieur d'Ivoy, et ledit de Brion, maréchal de camp.

Noms des capitaines armés (2) par le sieur d'Ivoy.

Haumon, et son frère Moine ;
Laporte ;
Saint-Martin, luthérien ;
Saint-Martin ;
Coppe ;
Lache ;
Sourcelles ;
Brion ;
Noisy ;
Laborde ;
Fumée l'aîné ;
Fumée jeune (3).

Et fut livrée la ville par les gens ci-après nommés :

Riglet, maire ;
François Hemeré, échevin de St-Privé ;
Pierre Audet, échevin de Bourbonnoux ;
Le contrôleur Thomasseau, échevin d'Auron ;
François Misery, échevin de Saint-Sulpice (4).

(1) Jean de Hangest dit le capitaine d'Ivoy, V. sur ce personnage, le Laboureur, *additions à Castelnau*. I, 861.

(2) Lire : *amenés*

(3) V. sur le maréchal de camp de Brion, et les autres capitaines Huguenots qui défendaient Bourges, Brantome, *discours sur les colonels*. — *M. du Gua*.

(4) Il y a ici inexactitude dans l'expression ; car le maire Nicolas Riglet et les quatre échevins ne furent élus que le 29 juin 1562, après la surprise et sous la pression du parti triomphant ; mais on voit par les récits de Catherinot, qu'ils étaient à la tête du mouvement.

Lesdits maire et échevins étaient accompagnés des cy-après nommés :

Denis Lepage ;
Etienne Damours, receveur du taillon;
Pierre Berthier ;
Pierre Berault, propriétaire ;
François Charlemagne ;
Jean de la Perriere ;
Claude de Bril ;
Pierre Paulin ;
M. Hémeré (1) ;
Jacques Hémeré ;
Aignan Gaulthier ;
Jean Penin ;
Isaac Gibieuf ;
Antoine de Bril ;

Et plusieurs autres habitants de la ville qui, par leur moyen, la ville fut prise (*sic*).

Lesdits huguenots sachant que le roi approchait de la ville, le 16 août audit an, ils mirent le feu aux quatre faubourgs de la ville, où ils firent brûler toutes les maisons sans en excepter une.

Et demeurèrent les capitaines huguenots en ladite ville depuis le 27 mai jusqu'au premier septembre, auquel jour le roi entra en ladite ville par composition.

Le roi était accompagné de MM. d'Orléans et d'Angoulême ses frères, la reine-mère, le roi de Navarre et son fils, M. le Connétable, M. de Guise et autres princes et seigneurs, et quand le roi assiégea la ville de Bourges, il avait cinquante mille hommes, et le roi demeura en la ville six jours seulement étant hasté d'assiéger Rouen où le roi

(1) François Hémeré, qui avec Etienne Hémeré, est signalé par le récit de Catherinot, comme ayant pris part aux assemblées de ville pendant son occupation par les Huguenots.

de Navarre fut tué. En la même année M. de Guise fut aussi tué devant Orléans, et le roi partant de cette ville (Bourges), laissa pour gouverneur M. de Cypierre et pour lieutenant M. de Monterud et quatre compagnies de gens de pied.

III.

LE SIÉGE DE BOURGES

Par le sieur Catherinot.

Bourges, 13 octobre 1684, in-4° de 4 pages (non achevé).

Jean de Lery, natif de la Margelle-en-Bourgogne, ministre à Genève en 1555, a décrit le siége de Sancerre depuis le 9 janvier 1573 qu'il fut investi jusques au 20 août suivant qu'il fut rendu. M. le président de Thou l'a imité en son 55e livre. Mais personne n'a écrit exactement celui de Bourges de 1562, et c'est ce que je vas faire ayant trouvé plusieurs manuscrits authentiques. Je commence même avant sa surprise et je finis à sa réduction et au-delà, mais de mon style ordinaire qui est celui de la simplicité et par conséquent de la vérité même. Le proverbe reste encore : *En mil cinq cent soixante-deux, Bourges n'avait ni prêtres ni gueux ;* car les prêtres étaient sortis, ou avaient apostasié, et les gueux aidaient à piller la ville. Ce siége est le quatrième de Bourges : le premier est celui de Jules César, le deuxième de Pepin en 762 et le troisième de Charles VI en 1412. Aucuns en mettent un cinquième, car Eudes reprit Bourges sous Pepin. Il faut voir à ce sujet la

vie de saint Aoustrille. M. de la Thaumassière ne les oublira pas dans son histoire de Berry.

Mercredi 29 avril 1562, on élut plusieurs citoyens des quatre quartiers de Bourges qui sont : Bourbon; Auron; Saint-Sulpice, *alias* Saint-Grégoire; Saint-Privé, *alias* Yèvre; pour dresser des articles de police.

Samedi 2 mai et le jour suivant, on arrêta les articles de police, on les publia par le Préconiseur, et on les afficha aux quatre grandes portes de ville et aux trois petites qui sont : Saint-Paul, Saint-Ambroise et Charlet.

Mardi 19 mai, assemblée de l'Hôtel-de-Ville, en laquelle il fut arrêté que M. le bailli du Berry serait prié de mettre des gardes dans la Grosse-Tour non suspects, avec quelques citoyens de la ville sur la remontrance faite par M. de Selve.

Mercredi 27 mai, veille de la Fête-Dieu, entre trois et quatre heures du matin, le comte de Montgomery, dit autrement le capitaine Lorge accompagné de six vingt cavaliers seulement, se saisit de la ville de Bourges. Ils entrèrent par la porte St-Ambroise où les habitants d'Asnières pervertis par Calvin firent un pont de bois. Trois mille hommes en armes de la ville même les recueillirent. D'abord ils se saisirent de l'Hôtel-de-Ville, des armes qui y étaient et des clefs des quatre portes de la ville où ils établirent gardes. Ils se saisirent ensuite du cloître Saint-Etienne, les compagnies prirent leur logement chez les gens d'église et chez les catholiques. Dès le 30 avril, les protestants prirent aussi Lyon.

Jeudi 28 mai, assemblée de ville où trois lettres ont été faites sur l'état présent des choses, l'une pour le roi, l'autre pour M. le prince de la Roche-sur-Yon, et la troisième pour M. de l'Aubespine, secrétaire d'Etat.

Le même jour les protestants firent faire le sermon sur les marches de Saint-Etienne, et après midi on commença à abattre les images en bosse avec de gros marteaux de fer. Quelques statues se vengèrent de leurs outrages et écrasèrent les mutilateurs; la rage passa jusqu'à brûler les

corps de S. Guillaume, archevêque de Bourges et de B. Jeanne de France. Depuis ce jour on cessa de célébrer la messe. Quatre ministres prêchaient, savoir : d'Agnon, de Venan, de Duram et de Rouyères.

Dimanche 31 mai, Le seigneur de Diors, frère de M. le bailli de Berry, rendit la grosse tour.

Mardi 2 juin après-midi, assemblée de ville pour raison des articles donnés par M. le comte de Montgommery pour la conservation de la ville, où étaient Etienne Boirot, Henri le Mareschal S. de Corbet, et Guillaume Ragueau, échevins ; Etienne Lallemant S. de Vouzay, maître des requêtes de l'hôtel ; Claude du Verger, avocat du roi ; Jean Arnault, procureur du roi ; Nicolas Pain, receveur de la ville ; Jean Piat, Pierre Moquet, Jean Presteau, Barthelémi Berthault, Guillaume Frétisson, Philippe Penin, Jean de Boisrouvray, Gilles Heurthault, Etienne Hémeré, Denis le Page, Pierre Berthier, François Pain, Pierre Paulin l'aîné, Nicolas d'Assier, Jean Jouanneret, Jacques Hémeré et Etienne de la Perière, conseillers de ville. Pour répondre à ces articles on nomma avec les échevins cy-dessus, et en cet ordre, Nicolas Riglet, S. de Morie, Jean Misery, Pierre Bigot, avocat, Jean Piat, Denis le Page, Jacques Hémeré, Jean du Molin élu, et Simon Bigot S. d'Augy.

Ce même jour, le ministre d'Agnon prêcha le premier dans l'église de Saint-Etienne.

Mercredi 3 juin au matin, le comte de Montgommery et le seigneur d'Yvoy, vinrent à l'Hôtel-de-Ville à même fin que dessus.

Le même jour après-midi, autre assemblée où étaient les échevins cy-dessus avec les huit commissaires, comme aussi Pierre Berthier, Etienne de la Perrière, Pierre Paulin, Claude de Dril, et en outre Etienne Lallemant, maître des requêtes, Jacques Jobert, lieutenant général, civil et criminel, au baillage de Berry, Guillaume Girard, lieutenant général de la prévôté de l'hôtel du roi, Claude du Verger, avocat du roi, Jean Arnault, procureur du roi, Maximilien Sautereau, avocat de la ville, Jean Millet, procureur de la ville, et Nicolas Pain, receveur de la ville.

Là furent apportés les articles dressés pour la police.

Jeudi 4 juin, on nomma des personnes pour faire mener dans la maison des R. pères Carmes, les cuivres et plombs et fers tirés des églises, afin de les mettre en sûreté.

Vendredi 5 juin, assemblée de ville, mais non complète, et partant remise avec ordre d'en convoquer une générale au jour suivant, entre cinq et six heures du matin.

Les articles qu'on devait examiner, dressés sous le bon plaisir du Roi, sont qu'il sera permis de professer à Bourges la religion reformée, que l'on pourra s'assembler dans les temples des Quatre-Mendiants et de St-Etienne, pour en faire l'exercice ; que les clefs de ces temples seront gardées par les ministres et anciens de l'église en chaque quartier ; que le peuple ne pourra s'assembler que pour l'exercice de la religion, pour le corps de ville et pour le consistoire ; que les autres temples seront fermés ; que les cloches seront démontées et mises sur les voûtes ; que les revenus des fabriques et des confréries seront employés à entretenir les ministres de la ville ; que toutes les armes seront rapportées à l'Hôtel-de-Ville ; que les poternes ou petites portes de la ville, seront murées, comme aussi les brèches des murs ; que tous les bâtiments qui empêchent les rondes, seront ouverts pour y passer à pied, à cheval et charrette, nuit et jour ; que les portes. portaux et murailles des cloîtres de St-Etienne et de Sales seront abattus ; que pour entretenir la garde et garnison de la ville, seront tirés les cuivres, fers, plombs et meubles des temples, serrés chez les Carmes, et vendus.

Quant à la garde de la ville et grosse tour, seront soudoyés trois cents hommes étrangers, tels qu'il plaira à M. le Comte laisser dans la ville avec deux capitaines, outre ceux de la ville, qui, après M. Pelorde S. d'Yvry (1), coronal ou colonel, sont nommés en cet ordre : à Bourbonoux, Hervé, capitaine, Boissereau, lieutenant, Audet,

(1) Pierre Pelourde, S. d'Yvry.

enseigne ; à Saint-Sulpice, Berthier, capitaine, la Chapelle, lieutenant, la Bruyère, enseigne ; à Auron, Pain, capitaine, Camyaille, lieutenant, Grené, enseigne ; à Saint-Privé, de la Perrière, capitaine, Claude de Dril, lieutenant, Paulin, enseigne. Il est ajouté que tous ces capitaines, lieutenants et enseignes feront le serment en présence de Messieurs le Comte, d'Yvoy, de la Haye, Lallemant, Jobert, lieutenant général, prevot de Bourges, avocat et procureur du Roi, échevins, conseillers et députés de la ville.

Samedi 6 juin, les articles ci-dessus furent lus et publiés en l'assemblée générale de l'Hôtel-de-Ville, en présence de Jacques Jobert, lieutenant général, par provision, sous le bon plaisir du Roi.

Le même jour, le capitaine Miraillet fit serment.

Ces mêmes artieles avaient été déjà portés à M. le prince de Condé, à Orléans, par Henri le Mareschal, secrétaire du Roi, Durant Genton, conseillers au présidial, Bigot et Billeron, avocats, et par Denis le Page.

Jeudi 11 juin, ordonnance de M. le prince de Condé, datée d'Orléans, et adressée aux maîtres des requêtes de de l'Hôtel, étant de présent à Bourges, lieutenant général, conseillers, magistrats, prevost, avocat et procureur du roi, Guillaume Girard, lieutenant en la prévôté de l'Hôtel, échevins et conseillers de la ville, pour la vente des cuivres, fers et plombs des églises et emploi du prix à la solde des gens de guerre.

Vendredi 12 juin, on ordonna la publication des articles arrêtés pour la pacification.

Lundi 15 juin, on ordonna que les capitaines des quartiers, accompagnés chacun de deux conseillers de ville, feront recherche des reliquaires, cuivres et fers ; et que cependant les cuivres trouvés, seront vendus par les échevins avec les huit députés du bureau. On proclame ces cuivres, et on ordonne que ceux qui en avaient détourné, les rapporteraient, sinon qu'ils seraient punis corporellement s'ils en étaient trouvés saisis.

Lundi 29 juin, au lieu d'Etienne Lallemant, maire, Clément Caillaut, Etienne Boirot, Henri le Mareschal et Guillaume Ragueau, échevins, furent nommés Nicolas Riglet, maire, Pierre Audet, Guillaume Thomasseau, Jean Misery, et François Hémeré, échevins.

Jeudi 2 juillet, injonction de l'Hôtel-de-Ville à tous soldats et autres étrangers sans aveu, de sortir de la ville dans les vingt-quatre heures sous peine de la vie.

Injonction aux citoyens de nettoyer les rues, faire mener les immondices sur les remparts, et de tenir de grands vaisseaux pleins d'eau en cas de feu ; ce qui fut réitéré le samedi suivant.

Vendredi 3 juillet, assemblée en l'Hôtel-de-Ville sur plusieurs chefs, et entr'autres pour raison des reliques que M. le prince de Condé demandait, ce qui ne lui fut point accordé, et qu'au contraire elles seraient mises entre les mains de Nicolas Riglet S. de Morie, receveur général et maire de la ville (1).

L'assemblée délibère aussi expressément sur ce que ce S. Riglet ne voulait accepter cette charge de maire.

Guillaume Thomasseau, contrôleur général des finances, présidait comme plus ancien échevin pour l'absence de Nicolas Riglet, maire ; et assistèrent entr'autres, les échevins, les avocat et procureur du Roi, les avocat, procureur et receveur de la ville ; comme aussi Jean Piat, Jean Penin, Antoine Penin, Jean Portebedien, Simon Bigot S. d'Augy, Ambroise Grelet, François Charlemagne, Jean Girard élu, Jean de la Haye, Jean de Ladoys S. de Tauvenay, François Mondain, Charles Gargot, Etienne de la Porte, Louis Grené, François Heliot, Gilbert Guillemet, Jacques Hémeré, Pierre Barault, Claude de Dril, Jean Johanneret, Etienne de la Perrière, Pierre Boutet, Pierre Bertin, Denis le Page, Jacques de la Chapelle, Guillaume Pastoureau, Antoine de Dril, et Pierre Paulin jeune.

(1) V. le procès-verbal, *description du trésor de la Ste-Chapelle, Bourges, 1855*, p. 60.

Il fut aussi ordonné que M. le lieutenant général serait assisté des forces de la ville pour l'administration de la justice, quand il la requerrait ; et que les quatre capitaines de la ville seraient priés de continuer en leur charge, et qu'ils seraient récompensés des frais qu'ils seraient obligés de faire; que les bâtiments qui empêchent de faire la ronde, seraient démolis.

Dimanche 5 juillet, assemblée de ville afin d'emprunter argent pour les nécessités présentes; là fut lue la lettre de M. le prince de Condé, datée du camp, près Beaugeucy, le samedi; le S. de la Porte en était porteur, et disait de la part du prince qu'il n'estimait pas moins Bourges pour le service du Roi qu'Orléans.

Mrecredi 8 juillet, Ordonnance de l'Hôtel-de-Ville que les grandes rues et carrefours seraient barrés de chaînes de fer.

Le même jour, assemblée générale en l'Hôtel-de-Ville sur plusieurs chefs qui furent résolus suivant l'avis des avocat et procureur du Roi, entr'autres, que si les églises de Saint-Privé et de Saint-Jean-de-l'Hôpital sont nuisibles, elles seront démolies, mais non celles de Saint-Sulpice et du Château.

Jeudi 9 juillet, injonction par l'Hôtel-de-Ville aux citoyens de fournir les pics, tranches, pelles-besses, hotes, hotereaux et brouettes qu'ils ont; et à ceux qui n'en ont point, d'en faire faire.

Non achevé.

IV.

Liste des personnes comprises dans le rôle de 20,000 livres dressé contre les Religionnaires, en septembre 1562, par Antoine Fradet S. de Loye, Etienne Lallemant S. de Vouzay, et Sauzay S. du Montet, telle que Catherinot l'a conservée par extrait.

(Escu. d'alliance, p. 19.)

Nicolas Riglet, maire, taxé à 5,000 livres.
Pierre Pelourde S. d'Ivry.
Jean Pelourde, prieur des chaises.
Denis le Page.
Jean Misery, échevin.
Pierre Berthier.
Jean Millet.
Pierre Godard S. de la Gresserie.
Jean Girard S. des Bergeries.
Jean Thibault.
Bernardin Bigonneau.
Jean de la Haye, contrôleur.
Pierre Jacquier.
Charles Bruyère.
Jean Michel.
Denis du Jon, lieutenant de la maréchaussée.
Claude Prieur.
Antoine Fauvre.

Etienne Damours, receveur du taillon.
Philippe Bonnemain.
Etienne Chabenat.
Jacques de la Chapelle.
François Charlemagne.
Pierre Nicquet.
Jean Poupardin.
Nicolas Pain, receveur de la ville.
Jacques Pastoureau.
Charles de Boisrouvray.
Laurent Maugis.
Simon Bigot S. d'Augy.
Jasques Carré, notaire.
Jean de Ladois, S. de Tauvenay et des Roches.
François Grenay, avocat.
André de Pardieu.
Michel Goudet, substitut.
Guillaume Thomasseau, échevin.
Claude Chenu, fils du médecin.
Pierre Girard, libraire.
Pierre de Village.
Durant Genton, garde des sceaux.
Jean Cranequin.
Barat, médecin.
Etienne et Silvain de la Porte, avocats.
Pierre Millet S. de la Vernusse.
Pierre Bigot, avocat.
Jacques Hervé (depuis beau-père de M. Cujas).
Pierre Bauchet.
Pierre Gentils.
Etienne Tillier, médecin.
Henri le Mareschal, S. de Corbet.
Jean Robin, prêtre.
Jean de la Chapelle.
Pierre Ragot.
Jean Arnault, procureur du Roi.
..... Bezard, lieutenant de la maréchaussée.

Guillaume Portebedien, fils de Vincent.
Ursin Pastoureau, fils de Bernard.
Charles Gargot, receveur de la Duchesse.
Pierre Paillasson.
Antoine le Conte, docteur.
Jean Liparin, médecin.
Pierre de la Grange, conseiller.
Jean Hance, libraire.
Hugues Doneau, docteur.
La veuve Piat.
Jean Penin.
Gilbert Arnoux, notaire.
Jean Piat.
Jean Portebedien.
Nicolas Ragueau.
Louis du Molin.
Nicolas Ragueau l'aisné.
Barthélemy Ragueau, notaire.
Pierre Mocquet.
Jean Presteau.
Jean et André Grasset.
Esme Gibieuf.
François Hémeré, échevin.
Pierre Paulin.
Les de Dril (Claude et Antoine).
Jean Simoneau, notaire.
Etienne Deschamps, avocat.
Barthélemy Berthault, et Jacques, son fils.
Pierre Audet, échevin.
Jean Bonnet.
Etienne Barbier.
Pierre Berault.
Jean Garreau, libraire.
Yves Camialle, gendre de Pastoureau.
Ardouin de la Chapelle.
Jean Huet.
Jean Glaumeau, prêtre.

François Faulconier.
Guillaume Alabat.
Pierre Brun, libraire

Dans cette liste figurent les maire, échevins, capitaines, lieutenants et enseignes de quartier, élus en juin 1562, et le plus grand nombre de ceux signalés par les récits de Gilles Chauvet et de Catherinot, soit comme ayant livré Bourges, soit comme ayant pris part aux assemblées de ville pendant l'occupation des Huguenots ; et on y trouve ceux des docteurs Lecomte et Doneau.

Nous avons imprimé en italiques les noms appartenant à des familles parvenues à l'échevinage avant 1562.

V.

LA LIGUE A BOURGES

1569-1591.

Extrait du journal de Gilles Chauvet.

1569. Le jeudi 22 décembre 1569, les Huguenots veulent surprendre la grosse tour de Bourges, et ayant été découverts, ils furent la pluspart tués et les autres blessés et faits prisonniers.

1572. Après la Saint-Barthélemy, fut fait à Bourgse un massacre de ceux de la religion.

1576. Le 15 juillet, François de France, fils et frère du Roi, duc de Berry, Tourraine, Anjou et Alençon, fit son entrée en la ville de Bourges, et entra par la porte Saint-Privé. On lui fit une entrée fort honorable, et lui fut fait présent d'un vase d'or, dans lequel il y avait deux cents pièces d'or pesant chacune trois écus sol, marqués d'un côté de trois moutons, et de l'autre d'un soleil (1).

(1) On conserve une de ces pièces au cabinet des médailles; c'est une pièce d'or mince du module de 36 mill.; à la devise du duc d'Alençon; le soleil dissipant les nuages avec les mots: *fovet et discutit*, et au revers, aux armes de la ville de Bourges, avec cette légende assez curieuse: *munusculum de grege tuo.*

1577. Le 4 janvier 1576, le corps de M. Antoine Viallard, archevêque de Bourges, qui décéda à Paris, fut apporté en cette ville et mis en l'église Saint-Sulpice, où tous les corps de la ville allèrent le quérir ; et fut enterré devant le grand autel de Saint-Etienne, où l'on a coutume d'enterrer les archevêques de Bourges.

1581. Le 15 octobre 1581, Messire Régnault de Beaune (1), évêque de Mende, nommé à l'archevêché de Bourges, fit son entrée en cette ville.

Grande contagion à Bourges, et moururent 5 à 600 personnes.

1584. Le dimanche 7 octobre, M. de Beaune, archevêque de Bourges, fit l'ouverture de son synode, par une procession solennelle où lui-même portait le Saint-Sacrement, à laquelle assistèrent MM. de Saint-Flour, Cahors, Limoges et Mende, vêtus pontificalement, et les députés des autres évêques sujets à l'archevêché ; les corps de justice et de ville y assistèrent, et de trois à quatre mille personnes. Ce concile fut tenu par ordre du Pape et du Roi pour la réformation des gens d'église (2).

Le mardi 3 novembre 1584, veille de Saint-Nicolas, environ les dix heures du matin, il s'éleva un vent si impétueux, qu'il abattit plusieurs clochers d'églises et maisons, outre une partie de la salle du Palais, de sorte que le lendemain MM. de la justice furent contraints d'aller tenir leurs causes au couvent des Carmes.

1585. Au mois d'avril 1585, la ville de Bourges se dé-

(M. Chabouillet, revue des Sociétés savantes, 1864, 2e Sem., p. 316.)

La relation de cette entrée a été imprimée.

(1) Petit fils du surintendant de Semblancay, prélat politique qui, par l'indépendance de son esprit et son influence sur le clergé français, plus tard, servit beaucoup Henri IV.

(2) La *Gallia Christiana*, fait effectivement mention de ce concile provincial, tenu pour la réformation des mœurs et de la discipline.

clara pour la Ligue par ordre de M. de la Châtre, et les habitants prirent les armes (1).

La déclaration pour la Ligue fut faite et signée à Péronne le dernier mars 1585, par M. le cardinal de Bourbon, M. de Guise et autres princes et seigneurs.

En ladite année 1585, la paix se fit entre le Roi et la Ligue (2).

Et le 18 juillet, le Roi séant au Parlement, révoqua la déclaration de janvier (3).

En ladite année, il y eut plusieurs édits contre les Hugnenots.

Le 10 octobre, noble homme Jacques Gassot S. de Deffens, commissaire des guerres (4), et par cy-devant deux fois maire de la ville, décéda sur les dix à onze heures du matin, et le lendemain, à même heure, a été enterré en l'église Notre-Dame-du-Fourchaut, auquel enterrement tout le corps de ville assista, et la procession fut faite par MM. de Saint-Etienne ; et il y avait de luminaire vingt-quatre torches, et à chacune torche et cierge les armoiries du défunt y étaient attachés, et y avait aussi six torches où les armes de la ville étaient attachées et portées par six sergents de ville.

1586. Le 6 juillet, M. de Joyeuse fit conduire en cette ville quatre pièces de canon pour mener en Auvergne contre les Huguenots ; quatre-vingts chevaux les conduisirent ; il arriva aussi quatre cents chevaux et huit compagnies de gens de pied (5).

(1) Il n'était jour, dit Mezeray qu'on ne rapportat au Roi le soulèvement de quelque place d'importance, ou l'infidélité de quelque seigneur de marque.

(2) Signée à Nemours le 7 juillet.

(3) Par l'édit de juillet arraché par la Ligue, et qui défendait l'exercice de la religion réformée.

(4) Le célèbre Jacques Gassot, l'auteur du *discours du voyage de Venise à Contantinople. Paris. Ant. Leclerc, 1550;* il avait rapporté d'Orient et donné à l'église du Fourchaut, un morceau de la vraie Croix. qui y fut conservé jusqu'à la révolution.

(5) V. Mezeray, t. III, p. 615.

Et le 10 dudit mois, ledit S. de Joyeuse a fait son entrée en cette ville; et MM. de la justice et de la ville furent au-devant de lui jusqu'à un noyer qui sépare le chemin d'Orléans et celui de Mehun; et le haranguèrent, M. Foucault, président (1), et M. Cochet, maire (2).

Le dimanche, cinquième jour d'octobre 1586, noble et scientifique personne M. Jean-Jacques de Cambray, doyen de l'église de Bourges, est décédé sur les trois heures après midi; et le lendemain son corps fut porté en l'église Saint-Etienne; et le lendemain à Soulangy où il est enterré (3).

Vingt jours après son décès, M. de Sigognes a été élu doyen de Saint-Etienne.

Es-années 1586 et 1587, la cherté du bled obligea plus de dix mille personnes étrangères de se réfugier dans Bourges; et pour les nourrir, on fit une taille sur les habitants.

1587. Le jeudi 26 mars audit ans, le prévot Genton (4), avec tous les archers et plusieurs gens de guerre par ordre de M. de Châtre, allèrent à Bengy pour prendre le S. de Villegenoux, S. de Ruelle (5), à faute de n'avoir obéi aux ordres du Roi, sur le fait de la religion; lequel se mit en défense et fit tuer quatre ou cinq des gens de M. de la Châtre; et s'étant rendu à composition, il fut amené prisonnier en la grosse Tour.

En l'année 1587, le Roi a mandé à toutes les compa-

(1) Jean Foucault, président au siége présidial de Bourges.

(2) Lire Corbet; car François le Mareschal, sieur de Corbet, était maire en 1586.

(3) D'après la pierre tumulaire, il serait mort le 5 décembre; Jean-Jacques de Cambray avait été chargé d'affaires à Constantinople, c'était un esprit éclairé, Cujas lui a dédié plusieurs de ses ouvrages.

(4) Prévot provincial en Berry.

(5) Lire : *de Villegenon*. François Thibault S. de Villegenon, qui, en 1591, épousa Jeanne de Rochechouart, fille de François de Rochechouart, S. de Jars; ou bien François Thibault, S. de Villegenon, du chef d'Anne Troussebois, sa femme. V. *hist. des grands officiers*, III-669, et *hist. de la Thaumassière*, 1001.

gnies de gens d'armes de son royaume, pour s'opposer à l'entrée des Reistres attirés par le Roi de Navarre.

Le samedi 14 novembre 1587, un nommé Lafontaine, natif de Bourdeaux, et le nommé Jacques Halberti, dit le Moine de la Tour, furent pendus à la porte Gordaine, pour avoir voulu trahir la ville et livrer la grosse Tour au Roi de Navarre (1).

1588. Au mois d'avril 1588, les Capucins furent établis à Bourges; et pour bâtir leur église et leur couvent, fut achetée la maison appelée *la Folie Babou*, par noble homme Jacques Bochetel, seigneur de la Forest; et ladite église fut commencée et parachevée en ladite année, et sacrée par M. de Beaune, et dédiée à Saint-Jacques et à Sainte-Cécile.

Le dimanche 4 septembre, fut baptisé en l'église de Saint-Etienue, un Ture âgé de 60 ans, par M. Beauoncle, doyen de Saint-Etienne; il fut conduit de la Maison de ville à Saint-Etienne par MM. les maire et échevins et trente-deux conseillers; noble homme Robert Damours (2), et Madame la générale de Corbet (5), furent ses parrain et marraine; il fut nommé Robert; il y avait plus de 600 personnes à ce baptême.

Au mois d'octobre, fut baptisé un Maure en l'église Saint-Etienne, avec les mêmes cérémonies que le Turc.

Le jeudi 17 novembre, a été publié un édit contre les blasphémateurs.

(1) Les condamnés dans cette affaire furent un sergent royal, nommé Olivier Colas, le frère Jacques Alberti Bearnais, et le joueur de luth, la Fontaine, né à Bordeaux et marié à Bourges. Suivant Catherinot (Escu. d'alliance. p. 2), ils chargèrent Jacques Cujas; leur complot, ajoute't-il, avait été découvert par Guillaume Riglet, fils du maire religionnaire de 1562.

(2) Sieur de Diéry, maire de 1582 à 1585.

(3) C'est-à-dire la femme de François le Mareschal, sieur de Corbet et de Lassay, trésorier géneral de France en la généralité de Lanquedoc, maire de Bourges de 1586 à 1588.

1589. En ladite année, il y eut un conseil d'Etat établi à Bourges, composé des trois Etats (1).

Le vendredi 4 février, se fit une procession par les Pénitents gris ; ils sortirent de l'église de Saint-Jean-le-Vieux, et furent accompagnés des Capucins ès-églises de la Sainte-Chapelle, Saint-Etienne et les Jésuites.

Et le 30 mars, les Pénitents bleus firent aussi une procession (2).

Le 14 mars, jour du Mardi-Gras, la fille aînée de M. le Maréchal de la Châtre, fut mariée au fils de M. de Lignerac du pais d'Auvergne (3) ; et furent mariés en l'église de Saint-Etienne par M. de Sigogne, doyen ; le banquet se fit à l'archevêché, et le coucher en la Maison de ville.

Le 16 mars, la ville et château de Sancerre fut surpris par M. d'Arquin, et ce, par la trahison du capitaine Valerien et des habitants.

Et quelque temps après, la ville d'Issoudun fut aussi surprise audit mois et an ; M. de la Châtre fit faire un ravelin à la porte Saint-Sulpice, qui comprend depuis ladite porte jusqu'au moulin de la Chappe (4).

Le 25 mars, a été faite une procession d'écoliers et autres enfants au nombre de 300 ; ils sortirent des Jésuites nuspieds, vêtus de blanc, et allèrent à Saint-Etienne et à Notre-Dame-de-Sale.

(1) C'est-à-dire une assemblée des trois Etats pour l'élection de députés aux Etats généraux, convoqués à Blois.

(2) En 1583, Henri III avait institué la confrérie des pénitents blancs ; puis il y avait eu des pénitents gris, des pénitents bleus ; à Bourges, les pénitents bleus, *recueillis de menu peuple*, suivant l'expression de Servin, s'étaient installés dans une grange près du prieuré de St-Fulgent, qu'ils avaient transformée en chapelle, sous le nom de Saint-Jérôme. En 1501, cette congrégation fut dissoute par arrêt du Parlement. V. M. de Raynal, t. IV, p. 195.

(3) Jeanne de la Châtre, mariée à Gilbert de Saint-Chamant, sieur de Lignerac.

(4) V. la Thaumassière, p. 203.

Le 29, se fit anssi une procession de femmes et de filles au nombre de quarante-trois, pieds-nus et vêtues de blanc (1).

Le vendredi 7 avril est décédé M. Gilbert Marault, chantre de Saint-Etienne.

Le 25 avril, l'élu Macé (2), Chabenat (3), Morin et Charlemagne (9), receveurs des tailles, et Sarrazin, contrôleur, se retirèrent à Sancerre, quoiqu'ils eussent signé l'union.

Le 29 dudit mois, M. de la Châtre fit publier que tous ceux qui voudraient sortir, s'en allassent, sinon que, trois jours après, tous leurs biens seraient confisqués.

En ladite année 1589, les tailles se payaient à Bourges et à Sancerre ; ainsi double taille.

Le 3 mai, les Pénitents bleus firent une procession.

M. de Gamache (5), fut fait gouverneur d'Issoudun par les Royaux.

Au mois de juillet, M. de Beaune, archevêque, sortit de Bourges, et se retira à Sancerre, et de là près du Roi à Tours, ce qui obligea M. de la Châtre de faire prendre prisonniers MM. le président Foucault, Fradet, lieutenant criminel (6) Lecointe, lieutenant des élus, Berthault, président à l'élection, et plusieurs autres, qui étaient d'intelligence avec ledit archevêque ; et furent prisonniers à l'archevêché.

Audit mois, un Capucin publia à Saint-Jean-le-Vieux-

(1) On imitait à Bourges ce que faisaient les ligueurs fanatiques de Paris. V. le journal de l'*Estoile*, à la date du 15 février 1589.

(2) Semblerait être le même que Nicolas Macé, échevin en 1579 et 1580. et maire eu 1610 et 1611.

(3) Etienne de Chabenat, sieur de Jaujau, ou son fils.

(4) François Charlemagne ou Jean son fils.

(5) Georges de Gamaches, seigneur de Jussy et de Quincampoix.

(6) Antoine Fradet, sieur de Loye et de Chappes ; Foucault et et Fradet purent se retirer à Sancerre au mois de novembre suivant.

une excommunication du Pape contre le Roi et ses adhé, rents.

Le mardi 1er août, le Roi fut tué à Saint-Cloud par un Jacobin; procession et feux de joie furent faits en cette ville en réjouitsance de cette mort; M. de Montconis fit un feu de joie à ses dépens devant sa porte, proche Charlet, auquel M. de la Châtre mit le feu (1).

Le 21 novembre, M. de Vitry est venu commander en l'absence de M. de la Châtre.

1590. Au mois de mai, Charles de Bourbon, cardinal, après avoir été élu Roi de France, est mort prisonnier en la ville de Fontenay-le-Comte, on dit de poison, la commune opinion est d'une rétention d'urine.

Le 14 juillet, M. de la Châtre est parti de Bourges pour aller trouver M. du Maine, et a laissé en sa place pour gouverneur, M. de Richemont.

Le 17 août (mais plustôt après le 20), le château de Lury fut pris par M. de Richemont sur les Royaux.

Le 4 octobre est décédé M. Jacques Cujas, et est enterré à Saint-Pierre-le Guillard.

En cette année, ont été bâtis les changes (2) de la porte Gordaine, contre la boucherie.

(1) La Thaumassière, qui ailleurs a fait tant d'emprunts au journal de Gilles Chauvet, a omis ce passage, probablement par ménagement pour des noms non éteints. Cependant, des la Châtre, il ne restait que la branche de Nançay; quant aux Montconis, c'était une famille illustrée au service des ducs de Bourgogne, Regnault de Montconis, chambellan de Jean-sans-Peur, était au secours d'Ypre en 1383, et au siége de Melun avec son successeur en 1420. (B. Plancher, iII,-72, Mém. de France et de Bourgogue, I,-241.)

En 1564, Philibert, seigneur de Montconis, chevalier de l'ordre du Roi, mariait Anne de Montconis, sa fille aînée, à Claude Bouton. (Hist. des Grands officiers, VII,-644,) c'était, ou un fils de Philibert, ou Philibert lui-même qui, étant au service de Mayenne, tout puissant en Bourgogne, se trouvait à Bourges en 1588. Effectivemeut il n'y avait qu'un affidé des princes Lorrains qui put se réjouir de l'assassinat de Henri III, comme d'une représaille de l'exécutiou de Blois.

(2) Lire, échoppes.

En ladite année, M. Mercier, docteur et maire, a fait faire le portail et la porte de Bourbonnoux à neuf, laquelle est entre la Bastille et le pont-levis, et fait paver la place à neuf jusqu'aux barrières du corps de garde.

1591. Au mois de mai, M. d'Arquien sachant que le baron de la Châtre voulait assiéger Lury; il le fit brûler et la garnison en sortit.

Audit mois de mai, en aucunes églises de la ville de Bourges fut vu et aperçu, dessus les nappes des autels, des croix, les unes petites, les autres grandes, les unes comme croix de Lorraine, les autres comme croix communes.

Le 27 dudit mois, Hector-Gilbert Pintier, pénitent gris, fut enterré à Saint-Bonnet avec son habit de pénitent, la face et les pieds découverts.

Le dimanche dernier juin, fut publié en l'église Sairt-Etienne une bulle d'excommunication envoyée par le Pape contre le Roi de Navarre et tous les Huguenots.

Le jeudi 15 août, M. de Guise s'étant sauvé du château de Tours, où il avait été pr sonnier deux ans et huit mois, vint droit en cette ville avec le baron de la Châtre, accompagné de 200 chevaux; il fut reçu fort honorablement et conduit à Saint-Etienne, où on le fit jurer de maintenir la Religion comme avaient fait ses ancêtres; de là il fut conduit au petit Jacques-Cœur, qui est l'hôtel de Limoges.

Le jeudi 29 dudit mois, ledit sieur de Guise fut parrain de la fille de M. de Richemont, lieutenant de M. de la Châtre; et marraine, Madame de la Châtre. Le baptême se fit à Saint-Etienne par M. le Doyen.

FIN.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

ne comprend pas les appendices.

Alabat (Guillaume), 164.
Alberti (Jacques), 169.
Albret (Charlotte d'), duchesse de Valentinois, 142.
Alciat, XI, 106, 146.
Alençon (Charles, duc d'), 145.
Alençon (François, duc d'), 166.
Amboise (Georges II, d'), 26.
Ambrun (évêque d'), 146.
Amyot (Antoine), 71.
André d'Ecosse (Forman), archevêque, 142.
Anne de Bretagne, 139, 141.
Annonciade, (couvent de l'), 74, 140, 142.
Armagnac (Georges d'), 146.
Arnault (Jean), 155, 162.
Arnoux (Gilbert), 163.
Aroyères (Jehan d'), 36.
Arquien (d'), 170.
Ascagne, 50.
Asnières, XII.
Assier (Jean d'), 155.
Attentat contre Henri II, 99.
Audet (Pierre), 150, 156, 158, 163.
Augustins, 22, 61.
Augier (Guillaume), 57.

Babou (Phillbert), 92.
Babou (Simon), 92.
Bar (Denis de), 144, 146.
Barat, 162.
Baron (Eginard), 46.
Barbezieux (Charles de la Rochefoucault, seigneur de), 108.
Bauchet (Pierre), 162.
Baudet (Jehan), 38.
Baudouin (ou Balduin), XII, 106.
Baune (Regnault de), archevêque, 166, 169.
Bavière (Hermann-Louis de), 83, 84, 85.
Beaujeu (Philibert de), évêque de Bethléem), 41, 45.
Beauoncle, 169.
Beauvoir (de), 84, 85.
Berault ou Barault (Pierre), 151, 158, 163.
Bergeron (François), 71.
Berthault, 171.

Berthault (Barthélemy), 155, 163.
Berthault (Jacques), 163.
Berthier (Pierre), 151, 155, 157, 161.
Bertholomyer, bourreau, 47.
Bertin (Pierre), 158.
Beuil (François de), archevêque, 144, 145.
Bezard, 162.
Beze (Théodore de), VII, X, XI, XIII, XV, 61, 103.
Bigonneau (Bernardin), 161.
Bigot (Pierre), 155, 157, 162.
Bigot (Simon), S. d'Augy, 155, 158, 162.
Blanchard (Jacques), 71.
Blet (René de), 143.
Bochetel (Guillaume), 72.
Bochetel (Jacques), S. de la Forêt, 169.
Boirat (Etienne), 155, 158.
Boismarmin (des Colomiers de), 137, 138.
Boisrouvray (Jean de), 155, 162.
Boissereau, 156.
Bois-sir-Amé, 145,
Bonnemain (Philippe), 162.
Bonne-Poyre, 114.
Bouchage (Isabelle de Savoie-Tende, femme de René de Batarnay, comte du), 74.
Bougier, 106.
Bouquin (Pierre), XI.
Bourbon (cardinal de), 167, 172.
Bourbon (Charles de), comte de Clermont, 139.
Bourbon (Pierre de), sire de Beaujeu, 41.
Bourbon (Suzanne de), 143.
Bourgeois (Louis), XV, 103.
Bourges assiégé par Charles VI. 138.
Bourges surpris, 126, 149.
Bourges assiégé et repris par Charles IX, 129, 151.
Boutet (Pierre), 158.
Boyer (Antoine), archevêque, 143, 144.
Breuil (Jacques du), 8, 145, 146.
Briçonnet (Guillaume), cardinal, 159.
Briçonnet (évêque de Maux), XIV.
Bril (Claude et Antoine de), 151. Lire plutôt *de Dril*.
Brion, 150.
Brion (de), maréchal de camp, 150.
Brun (Pierre), 164.
Bruuet (Nicole), 5.
Bruyère, la Bruyère (Charles), 157, 161.
Bucy, (Michel de), archevêque, 142.

Cadouet (Pierre), 139.
Caillaut (Clément), 158.
Caillyn (Jean), 140.
Calais repris, 101.
Calvin, VII, VIII, IX, XI, XII, XIII.
Calvinisme VIII.
Cambray (François de), 7.
Cambray (Guillaume de), archevêque, 139, 141.
Cambray (Guillaume de), 145.
Cambray (Jean-Jacques de), 168.
Camyaille (Yves), 157, 163).
Capucins, 168.
Carré (Jacques), 162.

Catherine de Médicis ; XVI, XX, 125, 132, 151.
Catherine la Normande, 29.
Catherinot, V, X, XI, 92,,106, 133, 153.
Chabenat (Etienne de), 162, 171.
Chabouillet, 166.
Chaire de Calvin, VII, 61.
Chambellan (Guillaume), 139.
Chandellier de la Sainte-Chapelle, 140, 141.
Charlemagne (François), 151, 158, 162. 171.
Charles VII, 139.
Charles VIII, 139, 140.
Charles IX, 124, 125, 129, 130, 132, 150.
Charles-le-Quint, 19, 49.
Chastillon. 120.
Château de Mehun, 54.
Châtre (de la), 167, 168, 170, 171, 172.
Châtre (madame de la), 173.
Châtre (Jeanne de la), 170.
Chaumeau, 8, 13, 31, 140, 141.
Chauvet (Gilles), 137, 149, 165.
Chenu (Claude), 162.
Chevalier (Berthomyer), 29.
Chevalier (Charles), 49. 68.
Chevauchée de la Sainte-Chapelle, 145.
Clavière (Denis), 5.
Clocher de Saint-Etienne, 7, 20, 148.
Colladon (frères), VII, VIII, XIII, 45.
Colladon (Germain), XIII, 46, 123.
Colladon (Léon), 45.
Colladon (Nicolas), XIII, 46.
Cotlége Chevalier ou de la Forchault, 49, 68.
Colloque de Poissy, XI, 61.
Condé (prince de), 125, 126, 128, 157, 158, 159.
Contremoret (Guillaume de Sauzay, baron de), 113, 114.
Cope, 150.
Copin (Pierre), 144.
Corbet (la femme de François le Maréchal, S. de), 169, V. le Maréchal.
Cordeliers, 21.
Coudray (Georges du Puy, seigneur du), 109.
Couzon (Jean), 45.
Cranequin (Jean), 162.
Cujas (Jacques), XII, 169, 172.
Cypierre (de), 252.

D'agnon, 128, 155.
Damours (Etienne), 151, 162.
Damours (Robert), S. de Diery, 169.
Davant (Jehan de).
Delacroix, notaire royal, 137.
Delogia (Michel), 71.
Delogis (Pierre), 68.
De Rouyères, 128, 155.
Deschamps (Etienne), 163.
Descombes (Georges), 64.
Deveran, ou de Venan, 128, 155.
Doneau, XII, 106, 163.
Doullé (Robert), 143.
Dril (Antoine de), 151, 158, 163.
Dril (Claude de), 151, 155, 157, 158, 163.
Duaren, XII, 103.
Duprat, chancelier, 147.
Durant, ou de Duram, 128, 155.

Edouard, 106.
Egyptiens ou Bohémiens, 26.
Eléonore d'Autriche, 147, 148.
Emotion populaire au château, 118.
Emyn (Jehan), 68.
Esbron (archevêque d'), 37, 41, 146.

Faulconier (François), 164.
Fauvre (Antoine), 161.
Fête pour la naissance de François II, 9.
Feu à la porte Gordaine; *21*.
Feu à Sainte-Claire ; 33.
Feu à la Truie qui file ; 92.
Feu au Heaume d'Or et à la Cathédrale ; 104
Feu de joie pour l'assassinat de Henri III, 172.
Foires de Saint-Ambroix, 146, 147.
Forcher (Jacques), 71.
Fosse des Arènes, 140, 144, 147.
Foucault (Jean), 168, 171.
Fradet (Antoine), S. de Loyes et de Chappes, 161, 171.
Fradet (Martin), 145.
François Ier, IX, X, 1, 6, 28. 143, 145, 148.
François II, 8, 107, 116.
Frétisson (Guillaume), 155.
Fumée l'aîné, 150.
Fumée jeune, 150.

Galeze (Valérienne), 29, 108.
Gamaches (Georges de), 171.
Gargot (Charles), 163.
Gargot (Etienne), 158.
Garreau (Jean), 163.
Gassot (Jacques), S. de Deffens, 167.
Gassot de Priou, 137.
Gaudon, 19, 23.
Gauthier (Aignan), 151.
Gentils (Pierre), 162.
Genton (Claude), 75, 77, 168.
Genton (Durant), 157, 162.
Gerard, XII ; lire, Girard.
Gibieuf (Esme), 163.
Gibieuf (Isaac), 151.
Girard, 106.
Girard (Guillaume), 155. 157.
Girard (Jean), S. des Bergeries, 158, 161.
Girard (Pierre), 162.
Glaumeau (Antoine), 47, 93.
Glaumeau (Etienne), 28, 93.
Glaumeau (Gnillaume), 52.
Glaumeau (Jehan(, V, X, XIII, 2, 3, 5, 7, 19, 23, 26, 28. 26, 71, 123. 133, 134, 163.
Indiqué comme *défunt* dans un acte du notaire Gilbert Arnoul de 1574.
Glaumeau (la mère de Jehan), 6, 29, 53.
Glaumeau (Marguerite Huet, femme de Pierre), 38.
Godard (Pierre), S. de la Gresserie, 161.
Goudet, Michel, 162.
Gousselin, Jacques, 96.
Grand Hôtel. V. Hôtel Jacques-Cœur.
Grands Jours, 51, 144.
Grasset, André, 163.
Grasset, Jean, 163.
Grelet, Ambroise, 158.
Grenay, François, 162.
Grené, Louis, 157, 158.
Griat, 71.
Guillemet (Gilbert). 158.

Guise (Messieurs de) 125, 130, 132, 150.
Guise (Charles de), 173.

Hance (Jean), 163.
Haton (Claude), 100.
Haumon, 150.
Hauquemart (Jacques), 114,
Héliot (François). 158,
Hémeré (Etienne), 151, 155.
Hémeré (François), 150, 158, 163.
Hémeré (Jacques), 151, 155, 158.
Henri II, 49, 99, 106,
Henri III, 172.
Hervé (Jacques). 156, 162.
Heurthault (Gilles), 155.
Hôtel de Limoges, 173.
Hôtel-Dieu, 146.
Hôtel Jacques-Cœur, 5, 50, 55, 133.
Hotemann (François), XII, XIII.
Huet (Jean), 163.

Incendies notables à Bourges.
— 9 mai 1412; 138.
— 22 juillet 1487; 139.
— 17 mai 1559; 104,
Issoudun surpris, 170.
Ivoy (Jean de Hangest, dit le Capitaine d'). 150. 155, 157.

Jacobins, 63.
Jacquier (Pierre), 161.
Jean, duc de Berry, 138, 141.
Jeanne de France, duchesse de Berry, 3, 140, 141, 155.
Jeu de Paume, 45, 96.
Jobert (Jacques), 76. 155, 157.
Jouanneret, ou Johanneret (Jean), 155, 158.
Jon (Denis du), 161.
Joyeuse (de), 167, 168.
Jubilé, 60, 66, 747, 13.

Laborde, 150.
La Chappe, 6, 31, 56, 67, 88, 112.
La Chapelle (Ardouin de), 163.
La Chapelle (Jacques de), 157, 158, 162.
La Chapelle (Jean de), 162.
Lache, 150.
Ladoys (Jean de), S. de Tauvenay, 158, 162.
La Fontaine, 169.
La Grange (Pierre de), 163.
La Haye (Jean de), 157, 158, 161.
Lallemant (Etienne), S. de Vouzay, 155, 157, 158, 161.
Lallemant le jeune (Jean), 142.
La Michelette de Sancerre, 48.
Lancs (Mathieu), 142.
La Perrière (Etienne de), 155, 158.
La Perrière (Jean de), 151, 157.
Laporte, 150.
La Porte (Etienne de), 158, 162.
La Porte (Silvain), 62.
La Roche-sur-Yon (prince de), 154.
La Truie qui file, auberge, 92.
L'Aubespine (Claude de), 55.
L'Aubespine (François de), 27.
L'Aubespine (de), secrétaire d'état, 154.
Lazenay (de), 133.
Le Bouton, 114.
Le Charpentier (Etienne), 96.
Le Comte (Antoine), 106, 163.
Lefebvre d'Estaples, XIV.

Le Maréchal (Henri,) S. de Corbet, 155, 157, 158, 162, 168.
Lepage (Denis), 151, 155, 157, 158, 161.
L'Epine (Jean de), XI, XIII, 61.
Le Poids le Roi, 16.
Leroy, archevêque, 147, 148.
Lery (Jean de), 153.
Lesage (Gabriel), 71, 96.
Levescat, 105.
Lignérac (Gilbert de St-Cha-Chamand, S. de), 170.
Lignières (Catherine d'Amboise usufruitière de la baronnie de).
Ligny (Marguerite de Savoie-Tende, comtesse de), 74.
Liparin (Jean), 163.
Lizet (président), XIII.
Loquet (Jean), 61.
Lorges (Jacques de Montgomery, seigneur de), 107, 128, 149. 150, 154, 155, 156, 157.
L'Orme St-Paul, 63.
Louis XI, 139.
Louis XII, 140 141.
Louis XV, 92.
Lulier (Etienne), 93.
Lurcy (Nicolas de), 94.
Lury, pris, 172.
Luther, VIII, 2.

Macé (Etienne), 171.
Magnifique du pont d'Auron, VII, 57.
Marando (Jacques), 74.
Marault (Gilbert), 171.
Marchant (François), 76.
Marché du Poysier (ou du Poirier), 3, 27.
Marguerite d'Angoulême, duchesse de Berry, 143, 145.
Marguerite de Navarre, duchesse de Berry, 40.
Marlorat (Augustin, XI, XIII, 61.
Marot (Clément), X, XIV, XV, 103.
Maugis (Laurent), 162.
Masson (Jean), 71.
Mausabré (Antoine de), 21.
Médaille pour la naissance de François II, 13.
Médaille pour le duc d'Alençon, 165.
Mercier, 176.
Michel (Jean), XI, XIII.
Michel (Jean), 161.
Michelet (Joachim), 76.
Milet (Jean), 155, 161.
Millet (Pierre), S. de la Vernusse, 162.
Miraillet, 157.
Misery (François), 150.
Misery (Jean), 155, 158, 161.
Mocquet (Jehan), 2.
Moignon (Eticnne), 29.
Moine, 150.
Molin (Jean du) 155.
Molin (Louis du), 163.
Mondain (François), 158.
Montconis (de), 172.
Monterude (de), 134, 152.
Montluc, (évêque de Valence), XV, XVI.
Montmorency (le connétable Anne de), 125, 130, 131, 150.
Montpensier (Gabrielle de la Tour, femme de Louis de Bourbon, comte de), 141.
Moquet (Pierre), 155, 163.
Morin, 171.
Morin (Vincent), 71.
Mystère des actes des Apôtres, 4, 147.

Mystère de la Passion, 140, 144.
Mystère du vieil Testament, 16.

Navarre (roi de), 125, 130, 150.
Navarre (Henri de), depuis Henri IV, IV, IX, 151, 173.
Noisy, 150.
Nouans (canton de Montrésor), 2, 3.
Nouveau Testament, XIV.

Ormes des Chemins, appelés des Henris, 61.
Ory (Mathieu), 44.

Paillasson (Pierre), 163.
Pain (François), 155, 157.
Pain (Nicolas), 155, 162.
Pain (la femme d'Etienne), 35.
Palais-Royal XVII, 50, 123.
Pardieu (André de), 162.
Pastoureau, 17.
Pastoureau (Guillaume), 158.
Pastoureau (Jacques), 162.
Pastoureau (Ursin), 163,
Paulin (Pierre), 151, 155, 157, 158, 163.
Pelourde (Jean), 161.
Pelourde (Pierre], S. d'Ivry, 156, 161.
Penin (Antoine), 158.
Penin (Jean), 151, 158, 163.
Penin (Philippe), 155.
Pénitents gris, bleus, 170.
Perelles (Jean de), 44, 45.
Piat (Jean), 155, 158, 163.
Piat (la veuve), 163.
Pillet (Toussaint), 71.
Pintier (Hector-Gilbert), 173.
Planchon (François), 75.
Porreau (Guillaume), 71,
Portebedien (Guillaume), 163.
Portebedien (Jean), 158, 163.
Porte Saint-Paut 140.
Possedat (Pierre), 71.
Poupardin (Pierre), 162.
Poyrier ou Poyzier (Guilles ou Guillet), 71, 97.
Pré-aux-Clercs, XV, 103.
Prés-Fichaux, X, XIV, XV, 103.
Presteau (Jean), 155, 163.
Prieur (Claude), 161.
Processions, 9, 15, 39, 56, 63, 67, 81, 82, 87, 89, 101, 102, 109, 110, 115, 147, 170, 171.
Psaumes de Marot, X, XIV, XV, XVI, 103.

Rabbi, 106.
Ragot (Pierre), 162.
Ragueau (Barthélemy), 163.
Ragueau (Guillaume), 155, 158,
Ragueau l'aisné (Nicolas), 163.
Rameau (Denis), 97.
Réfectoire des Jacobins, VII.
Régnault (Marie), 38.
Religieuses de Troyes, 19.
Richemont (de), 172, 173.
Riglet (Nicolas), S. de Morie, 133, 150, 155, 158, 161.
Rins (Jehan de), 75.
Ris (Louis de Chazcrat, S. de), 67.
Robin (Jean), 162.
Rochereau (Mathurin), 71.
Rousseau (J.-J.), IX.

Sadouet (Jehanne Mygnié, veuve de Jehan), 40.
Salviati (Jean).
Saint-Guillaume, 155.

Saint-Martin, 150.
Saint-Martin, luthérien, 151.
Saint-Palais, 121, 133.
Sainte-Claire (couvent de), 33.
Sancerre surpris, 170.
Sautereau (Maximilien), 155.
Sauzay, S. du Montet, 161.
Sauzay (Espérance Sardé, veuve de Philippe de), 112.
Selve (de), 154.
Sépulcre de Saint-Etienne, 8.
Sigognes (de), 168, 170, 173.
Simoneau (Jean), 163.
Sourcelles, 150.
Spifame, XII, XVII, 122, 138.

Thibault (Jacques), 4, lire : *Thiboust (Jacques)*.
Thibault (Jean), 161.
Thiboust (Jacques), 4, 147.
Tillier (Etienne), 162.
Thomas (Benoist), 114.
Thomasseau (Guillaume), 150, 158, 162.
Thou (de), XVI, 153.
Toison (Jehan), 97.
Tour de Saint-Etienne, 139, 141, 142.
Tour (vieille) de Saint-Etienne, 144.
Tournon (de), archevêque, cardinal, 72, 145, 146.
Tout-Bon, 114.
Trésor de Montiers moyen volé, 69, 74.
Trousoys (André), 83, 100.
Tulier, XII ; lire, Lulier.
Tullier (Pierre), 71.
Turpin (Jacques), 146.

Valérien, 170.
Vauville (Richard), 61.
Verger (Claude du), 155.
Vialard (Antoine), archevêque, 166.
Viau (Jehan), 71.
Vicaire de la Sainte-Chapelle, 137.
Village (Pierre de), 162.
Villegenon (de), S. de Ruelle, 168.
Villiers (Jean de), 142.
Vitry (de), 172.

Wolmar (Melchior), VIII, XI.

Yèvre, canalisée, 31, 56, 140.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.

TABLE DES MATIÈRES.

INTRODUCTION V

Journal de l'histoire de Berry depuis 1541 jusques en 1562 1

APPENDICE.

I. Bourges, 1415-1539 137

(Extrait des journaux d'un vicaire de la Sainte-Chapelle, et de Delacroix, notaire royal).

II. La surprise de Bourges 147

(Extrait du journal de Gilles Chauvet.)

III. Le siége de Bourges, par Catherinot 153

IV. Rôle contre les Religionnaires 161

V. La Ligue à Bourges 165

(Extrait du journal de Gilles Chauvet).

Table alphabétique 175

Bourges, imp. Marguerith-Duprè.

ERRATA :

Page 12, ligne 23. Les Tulier, les Gérard : lire, les Lulier, les Girard.

Page 4, à la note. Thibault : lire, Thiboust.

Page 151, à la note. François Hémeré, qui avec Etienne Hémeré.... lire, Étienne Hémeré, qui avec François et Jacques Hémeré.

OUVRAGES RELATIFS AU BERRY ET AUTRES

QUI SE TROUVENT A LA LIBRAIRIE

JUST-BERNARD

LIBRAIRE-ÉDITEUR,

Rue Cour-Sarlon, N° 22, à Bourges.

HISTOIRE DU BERRY, par Jehan Chaumeau, seigneur de Lassay, Léon-Antoine Gryphius, 1666, petit in-folio vélin. — (Ce livre est orné de 2 planches, donnant les plans anciens de la ville de Bourges et d'un certain nombre de blasons gravés sur bois, des échevins de la ville.

NOUVELLE HISTOIRE DU BERRY, contenant son origine et ses antiquités, etc., par Pallet, avocat au Parlement. — Paris et Bourges, 1783-1785. 5 vol. in-8°, broché.

HISTOIRE MONÉTAIRE ET PHILOLOGIQUE du Berry, par Pierquin de Gembloux, Bourges, Just-Bernard, 1840. In-4° de 238 pages et 17 planches. Prix net, 15 fr.

Reste peu d'exemplaires.

NOTICES PITTORESQUES sur les Antiquités et les Monuments du Berry, par Hazé, peintre, conservateur des Monuments du département du Cher, Bourges, Just-Bernard, éditeur, 1834.

4°, 60 pages de texte, et 59 planches ;

Savoir : Ruines de Drevant, 9 pl.; Hôtel Jacques-Cœur, 30 pl.; Sainte-Chapelle et tombeau du Duc Jean, 20 pl. Prix net, 15 fr.

Reste peu d'exemplaires.

(Nouveaux commentaires sur les coutumes générales des pays et duché du Berri, par Gaspard, Thomas, de la Thomassières; nouvelle édition in-folio, rel. — Bourges, 1701, et autres éditions).

GLOSSAIRE DU CENTRE DE LA FRANCE, par M. le comte Jaubert, ancien député du Cher, avec les armes de la ville de Bourges, 2 vol. gd in-8o, broch. Impr. de Napoléon-Chaix et Cie. Net, 14 fr.

NOELS anciens et nouveaux chantés dans le Berry, 3me édition, avec table. 1 vol. in-12, 1 fr. — Bourges, 1862. E. Just-Bernard, éditeur.

(Notices historiques, archéologiques et philologiques sur Bourges et le département du Cher, par Pierquin de Gembloux, inspecteur de l'académie de Bourges. 1 vol. in-8o de 520 pages. — Bonrges, Just-Bernard, 1840. 7 fr.

(Notices snr les murs d'enceinte de la ville de Bourges, d'après les manuscrits du vicomte de Barral, ancien préfet du département du Cher, par M. Octave de Barral, avec des planches pour l'intelligence du texte. Volume grand in-8o mince. —Bourges. 1852. 5 fr.

HISTOIRE DU BERRY, abrégé dans l'éloge Panégyrique de la ville de Bourges, capitale dudit pays, par le P. Philippe, Labbé de la Cie de Jésus. 1 vol. in-12, rel.

CHEVALIERS DE L'ORDRE DE NOTRE-DAME de la table ronde de Bourges, par J.-P. Chevalier de St-Amand. 1 broch. in-8o, 1837, 3 fr.

Presque épuisé.

ALBUM HISTORIQUE ET MONUMENTAL du département du Cher, dessins et lithographies par Hazé. 7 liv. in-4o, 14 planches et texte. —Bourges, E. Just-Bernard, éditeur, 1845, 7 fr. (*Inachevé.*)